

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 15/09/22 s'est réuni le jeudi 22 septembre 2022, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire (à partir du point n° 4), Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellerier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (à partir du point n° 4), **Adjoints**

Madame Andrianasolo Rakotomanana (à partir du point n° 4), Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé (jusqu'au point n° 30 inclus), Monsieur Mourad Salah (à partir du point n° 4), Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux (à partir du point n° 4), Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Madame Céline Gillier (du point n° 12 au point n° 22 inclus), Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon, Madame Cécile Prim, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS :

Madame Catherine Stentelaire (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Aude Rouffet (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Amélia Ferreira De Carvalho (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Andrianasolo Rakotomanana (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Sylvie Bordeaux (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Céline Gillier (du point n° 1 au point n° 11 inclus puis du point n° 23 au point n° 32 inclus).

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Brigitte Tixier a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Mourad Salah a donné pouvoir à Monsieur Noël Boursin (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana (à partir du point n° 4), Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Monsieur Olivier Pelletier a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange, Madame Eliana Valente a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Khalid Obeidi a donné pouvoir à Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Jason Devoghelaere a donné pouvoir à Madame Monville

SECRETAIRE :

Monsieur Kadir Mebarek

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : Désignation du Secrétaire de séance, Aude Rouffet, qui n'est pas là... Kadir Mebarek, Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Kadir MEBAREK en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2022

Monsieur Vogel : Délibérations n° 2 et 3 : approbation du compte-rendu du 2 juin et du 7 juillet 2022. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Bonsoir à toutes et à tous. Ce n'est pas une observation directement sur le compte-rendu mais c'est pour déplorer le problème technique qui est intervenu au moment du débat public et qui fait qu'une partie des interventions n'a pas été retransmise.

J'ai eu l'occasion d'avoir un échange avec le service technique et qui m'a assuré qu'ils avaient fait tout ce qu'ils pouvaient pour récupérer cette séquence et que cela n'avait pas été possible. Je le regrette parce que je pense qu'au moment d'un débat de politique générale c'est quand même dommage que les melunaises et les melunais ne puissent pas entendre les échanges que nous avons eus entre nous.

Monsieur Vogel : D'accord.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Le Compte-rendu de la séance du 2 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

3 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2022

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Le Compte-rendu de la séance du 7 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

4 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : On passe au Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ? Madame Monville ou Monsieur Saint-Martin ? Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Une question relative à la série de lots pour la réfection de l'Hôtel de Ville qui est particulièrement visible de tout le monde. J'aimerais avoir quelques précisions sur ces prestations de restauration : la couverture pour près de 1 M€, la charpente pour 424 000 €, des menuiseries extérieures pour 702 000 €, etc. Donc, beaucoup d'argent. C'est une dépense significative sur laquelle, pour l'instant, je n'ai pas beaucoup d'éléments. Je n'étais pas présent quand ça a été discuté, quand les marchés ont été passés, donc j'aimerais avoir des éléments qui pourront intéresser, à mon avis, tout le monde, sur le calendrier, les étapes, les urgences, le type de réfection qui sera entrepris – on imagine à la hauteur du monument – et aussi, au passage, on voudrait savoir si le renchérissement du coût des matières premières (on va aborder cette question plus tard), notamment le bois, aura des incidences sur ce budget.

Autre question : comment tout cela est financé ? C'est vraiment des questions d'ordre général. Avez-vous obtenu des subventions ? J'imagine que oui mais j'aimerais savoir lesquelles, etc. De ce que j'ai pu entendre (parce que j'ai essayé de me renseigner) les travaux vont durer assez longtemps, j'ai entendu parler de 2026, donc 4 ans de travaux avec des échafaudages très visibles.

Voilà, je voulais avoir des éléments là-dessus et puis à quoi cela nous engage en tant que contribuables qui, potentiellement, pourraient payer des dépassements. Voilà, des éléments sur ce chantier. Merci.

Monsieur Vogel : Jérôme ?

Monsieur Jérôme Olzier : Bonsoir. Sur les éléments techniques, ce que je vous propose Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord, c'est qu'on vous transmettra la notice descriptive sommaire parce que, bien évidemment, vous imaginez qu'au regard du volume des travaux c'est très détaillé.

Effectivement, ça porte sur le clos et le couvert. Les réfections des éléments de couverture : zinc gris, ardoise mais également des éléments de charpente ainsi que l'isolation thermique de l'ensemble des combles. Des mises en conformité aussi au niveau incendie, réglementation incendie, coupe-feu. Des travaux dans la continuité.

Voilà, ça c'est la partie travaux mais mes services ont fait une notice détaillée, on vous la donnera sans problème, on vous la communiquera à l'ensemble des membres du Conseil.

Sur le phasage, effectivement, c'est un chantier qui va être assez long. On est en site occupé, pour autant, vous avez pu le constater, en matière d'échafaudage tous les dispositifs de sécurité sont en place, on a un coordonnateur sécurité qui passe très régulièrement, pour ne pas dire quotidiennement actuellement, sur le chantier avec un Bureau de contrôle. D'ailleurs, ce week-end, je vous invite à venir voir le levage de la surcouverture parapluie au-dessus de l'échafaudage qui va permettre par la suite d'intervenir sur la dépose de la couverture existante, pour protéger le bâtiment.

Voilà dans les grandes lignes.

4 ans d'intervention, de chantier, plusieurs phases : la partie principale que vous voyez actuellement échafaudée, puis une deuxième phase sur les ailes latérales du bâtiment ancien et, enfin, une dernière phase sur la partie plus récente des années 70, côté rue de l'Eperon.

Sur les matériaux, entre-autre, sur les approvisionnements de bois et donc révision de prix. Là, aujourd'hui, l'entreprise qui est en charge principalement des travaux de charpente s'est engagée par rapport à ses différents fournisseurs à avoir des approvisionnements de bois.

S'agissant, aujourd'hui, de l'évolution des prix, nous sommes en marchés publics soumis à des indices de révision de prix qui sont très cadrés et sur lesquels l'entreprise devra se conformer aux contrats publics que la Ville a engagés.

Sur l'aspect financier, par contre, je laisse Kadir Mebarek vous répondre sur le financement.

Monsieur Vogel : Kadir

Monsieur Mebarek : Sur les révisions, il va y avoir une délibération qui va être votée tout à l'heure, qui met en place un mécanisme de révision, c'est plus que de la révision, c'est de la prise en compte du bouleversement économique des contrats du fait des circonstances. Et ça va au-delà des révisions de prix.

Jérôme Olzier évoquait les révisions de prix qui sont classiques dans les contrats mais là, la circonstance du moment, au-delà de ça, il n'est pas impossible, effectivement que le marché en question puisse faire application de la délibération dont on va parler tout à l'heure. Et ça, on le verra au fil de l'année.

Concernant le financement de l'opération, c'est une opération en TTC à un tout petit peu moins de 5 M€ (4,9 M€) qui est financée, effectivement, par le soutien de l'Etat puisque nous avons déposé un dossier de DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) en cochant en particulier les cases de « énergie », « isolation », « bâtiment public », etc., ça cochant toutes les cases. L'Etat nous a octroyé 2,3 M€ sur cette enveloppe de 5 M€, c'est quand même hyper intéressant. Donc, le reste à charge de la Ville, après que la TVA nous soit remboursée, sera de 1,8 M€.

Monsieur Vogel : Merci. Madame Monville.

Madame Monville : Oui, alors, plusieurs remarques. La première sur la décision n° 2022.53 : vous avez décidé d'implanter une nouvelle caméra sur le territoire de la Commune au titre des opérations d'investissement. Première question : où est-ce que vous allez implanter cette caméra ? Et je voudrais profiter de cette intervention pour remarquer que les problèmes de délinquance, et en particulier les problèmes de rixes entre jeunes enfants, la plupart du temps des mineurs, augmente dans notre Agglomération, dans notre ville, qui conduit à des drames – on y reviendra puisque nous avons posé une question là-dessus au Conseil Municipal – et que cette politique d'implantation des caméras semble (pour l'instant, en tout cas) ne pas être en capacité de juguler le phénomène, qui est un phénomène grave, qui endeuille des familles, qui laisse des enfants dans des situations invraisemblables, il est difficile pour eux de se rendre dans leurs établissements scolaires et de participer à des activités périscolaires.

Donc, voilà, qu'en est-il ? Est-ce que vous avez l'intention de continuer cette politique de déploiement de la vidéosurveillance ? Où est-ce que vous allez implanter cette caméra ?

Je voudrais quand même dire qu'il est noté ici que « la subvention se fait au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance ». D'où ma question sur l'inefficacité de ces caméras à prévenir, justement, la délinquance.

Monsieur Vogel : Marie-Liesse.

Madame Dupuy : Alors, cette caméra va être posée à l'entrée de Schuman justement pour protéger ce quartier.

Alors, c'est vrai que nous ne sommes pas d'accord sur le sujet, et pourquoi pas, mais vraiment le système vidéoprotection porte son nom parce que c'est vraiment l'essentiel de notre objectif, c'est de protéger, de pouvoir surveiller un endroit particulièrement compliqué, difficile pour tous les habitants du quartier, afin de prévenir.

Je peux vous assurer – après c’est une question, vous me croyez ou vous ne me croyez pas, vous êtes tout à fait libre – mais, moi, je peux vous assurer que le nombre de fois où à la caméra on a aperçu des regroupements de jeunes avec du matériel, des béquilles, un marteau, des couteaux, immédiatement, le Directeur a mis en place un système pour que toutes les polices soient prévenues ; Et bien, au lieu d’avoir (comme vous dites) quelque chose d’absolument épouvantable, immédiatement les polices sont sur place et arrivent à discuter et à faire en sorte que les jeunes se dissipent.

Donc vraiment, et je vous le dis, vous avez tout à fait le droit de ne pas y croire, mais franchement vous avez en face de vous une élue qui est profondément convaincue parce que je suis souvent derrière les caméras, je vois, on a quand même 10 personnes à l’heure actuelle (mais ça va augmenter) qui sont derrière les caméras 24h/24 et qui surveillent le territoire de Melun.

Donc, oui, on va continuer. Oui, on va en mettre à des endroits où il y a, justement, ces problématiques.

Cette après-midi, il a eu une réunion très large et très importante avec les Directeurs de lycée à propos des rixes, justement, pour trouver des solutions.

Je suis tout à fait d’accord avec vous parce que c’est un phénomène terrible et la violence on n’arrive pas à la faire diminuer chez ces jeunes-là mais, franchement, dire « les caméras ça ne marche pas, on arrête », non, franchement, pas !

Monsieur Vogel : Merci. Madame Monville ?

Madame Monville : Simplement pour vous répondre que quoi qu’il arrive, quoi qu’il en soit, d’abord, je ne crois pas... je ne suis pas en train de croire, j’évalue la réalité des faits et, donc, il se trouve que ce phénomène augmente. Donc, même si ce que vous dites est entendable, c’est-à-dire que vous pouvez intervenir sur des regroupements de jeunes relativement vite, ça pose deux questions : d’une part, ce n’est pas suffisant, c’est très insuffisant puisque le phénomène augmente. D’autre part, ça pose la question qui nous importe, quand même, c’est le fait de quadriller l’espace public de caméras de vidéosurveillance quand on sait l’usage qui peut en être fait, en particulier maintenant avec toutes les techniques de reconnaissance faciale et les problèmes que ça pose en termes de liberté publique.

Donc, deux remarques : d’une part, ce n’est pas suffisant, ce n’est absolument pas suffisant, même si elles ont une efficacité et que, d’autre part, ça pose des problèmes en termes de liberté publique. Si vous nous dites aujourd’hui que vous allez continuer à déployer la vidéosurveillance dans la Ville, il faut bien que les citoyennes et les citoyens de Melun sachent ce que cela signifie et peut signifier dans le futur. On voit très bien l’usage qui peut être fait de ces caméras de vidéosurveillance pour surveiller les citoyennes et les citoyens.

Madame Dupuy : Sur la première question, c’est évident que ce n’est pas suffisant ! C’est évident ! C’est un problème excessivement grave, important, où tout le monde est impliqué : les directeurs de lycées, des collèges, les services jeunesse, etc. Tout le monde est impliqué ! Et c’est parce que chacun fera un pas qu’on arrivera à diminuer.

Je vous ferais quand même remarquer que sur la Ville de Melun on n’a pas eu énormément de rixes. Il y en a, je suis d’accord, mais il n’y en pas eu énormément. Il y en a eu à la gare mais la gare est un lieu où toute l’agglomération se retrouve donc on ne peut pas dire que c’est le cœur de Melun. Non !

Sur le deuxième, de toutes façons je ne vais pas vous dire « on va arrêter là ». Ça serait de la pure hypocrisie, du pur mensonge. On va continuer mais nous ne sommes pas non plus une ville où à chaque coin de rue vous avez une caméra. Ce n’est pas vrai. En plus, je peux vous dire qu’elles sont utilisées dans un but de prévenir, de voir de la violence sur le trottoir,

dehors. C'est vraiment pour le Maire de Melun un souci de protection et de tranquillité des habitants. Je ne vais pas vous dire à 100 % « on n'a plus besoin de se retrouver parce que tout va bien marcher avec les caméras ». Pas du tout. Mais c'est quand même un outil qui permet aussi à la PM d'être à un endroit – d'être protégée aussi – d'être à un endroit précis rapidement. Vous voyez, c'est tout un ensemble de travail qui se fait autour de cette caméra, ce n'est pas pour cibler une personne ou autre, c'est pour faire un travail de prévention, un travail de sécurité, de tranquillité sur la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Bien, merci Marie-Liesse. Madame Prim, allez-y.

Madame Prim : Bonjour. Alors, une question sur la 220135 qui est : qu'est-ce que le comité de gestion du centre de vacances des parents d'élèves ? Voilà, une petite question comme ça. Est-ce un comité d'entreprise ?

Sinon, sur la 220044, évidemment, je ne vais que rebondir sur la fourniture de repas pour les restaurants scolaires de la Ville de Melun et vous dire que, tout comme vous dans votre courrier, Monsieur Mellier, nous regrettons que seul Elixir ait été in fine la seule société à remettre une offre finale mais nous regrettons une politique en amont municipale qui fait qu'une cuisine comme celle d'Elixir, une cuisine d'actionnaires, soit le modèle choisi par nos enfants (cf tout le travail qui a été fait en amont par Bénédicte et Fathia)... Oui, bah oui, peut-être que les gens qui nous écoutent ne s'en foutent pas ! Beaucoup de parents d'élèves nous écoutent ! Nous avons toujours soutenu l'idée d'une régie locale, à l'échelle de l'agglomération ou de la Ville, créatrice d'emplois, avec des produits bruts cultivés ou élevés localement. Beaucoup de villes retournent à ce modèle et nous espérons que Melun empruntera ce chemin un jour.

Et... Monsieur le Maire ?...

Monsieur Vogel : Oui !

Madame Prim : Je profite du micro pour savoir s'il était possible d'évoquer à la fin du conseil, à titre exceptionnel, le problème du Mail Gaillardon qui a été fermé, a priori, aujourd'hui. Je vous remercie.

Monsieur Boursin : Je n'avais pas percuté mais « parents d'élèves » c'est le nom du comité de gestion. En fin de compte, c'est les enfants du Service jeunesse qui sont concernés. Mais le comité de pilotage, qui a géré ça avec les parents et les enfants qui sont partis dans les centres de vacances, s'est fait appeler comité de gestion de l'organisation.

C'est l'appellation qui a été donnée au comité de pilotage qui a, avec le Service jeunesse, organisé ces vacances.

Monsieur Vogel : Très bien. Semra ?

Madame Kilic : Alors, Madame Prim, concernant la restauration scolaire je vous rejoins, nous, j'aurais beaucoup aimé faire jouer la concurrence mais, malheureusement, on n'a qu'Elixir qui a pu répondre à notre demande. Il faut savoir qu'on a mis la barre très haute et maintenant à nous de faire en sorte de vérifier que l'on puisse soumettre à nos enfants, à nos chers petits bouts de choux, un repas de qualité en tenant compte de tout ce que vous venez de dire, surtout que vous avez participé. Vous savez que nous avons fait 3 réunions ensemble. Donc, voilà, je vous rejoins, je regrette que l'on n'ait eu qu'Elixir.

Madame Prim : Retour des parents d'élèves : les enfants ne voient pas vraiment la différence,

c'est toujours... voilà. Dans l'assiette, ça ne se perçoit pas.

Madame Prim : Je pense que vous serez là à la prochaine commission et nous aurons l'occasion d'en discuter.

Monsieur Vogel : Bien. C'est bon ? On passe au vote ? Ah ! Pardon, Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Excusez-moi Monsieur le Maire. Je rebondis sur ce qu'a dit Monsieur Boursin. Je voulais avoir des précisions sur les bénéficiaires qui sont partis à la Faute-sur-Mer.

Je voulais savoir quel était le nombre de personnes qui avaient pu postuler ? Est-ce qu'on peut en savoir un peu plus. Ça, c'était pour le premier marché, je rejoignais un petit peu la question de Madame Prim.

Monsieur Boursin : Je dirais simplement que le bilan de tout l'été est sorti pour partie, je crois qu'il est finalisé, là, dans la semaine. Vous aurez le bilan de tout le Service jeunesse, de toutes les actions de l'été, à l'intérieur on a qui est parti où, qui a fait quoi.

Ce que je peux en dire, c'est que cette année, il n'y a eu aucune action qui a été proposée qui a été annulée contrairement à ce qui s'était passé mais il y avait d'autres raisons sur les années précédentes pour que ça ne se passe pas forcément comme on le souhaitait.

On vous transmettra un rapport complet à chacun des groupes de tout ce qui s'est passé au niveau du Service jeunesse.

Madame Asdrubal : Merci. Deuxième question, ça serait sur le marché 220142 pour la fresque collective sur l'Ecoquartier. Alors, merci pour les documents transmis, j'ai cru comprendre qu'il s'agissait de 3 fresques avec les élèves de l'école Denis Mukwege. Je voulais savoir où seraient ces fameuses fresques puisqu'il s'agit de 3 fresques.

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Pour l'instant, on n'a pas l'adresse précise, les emplacements précis dans l'Ecoquartier. Ce sont les enfants du quartier qui ont été mis dans la boucle.

Monsieur Vogel : Ils ont dit deux peintures. C'est un triptyque.

Monsieur Duchesne : C'est un triptyque. L'artiste que j'ai eu aujourd'hui au téléphone m'a dit qu'il s'agissait d'un triptyque.

Monsieur Vogel : Donc, c'est un triptyque multiplié par deux, donc, c'est deux triptyques.

Madame Asdrubal : Donc, ça fait 6 !

Monsieur Vogel : Oui, 6.

Monsieur Duchesne : C'est un dossier qui a été géré par la Maison du Projet, pas par les services culturels, c'est pour ça qu'on n'est pas sûrs.

Madame Asdrubal : C'est pour ça qu'on ne trouve pas ces fameuses fresques, enfin ces triptyques, tout ce que vous voulez, on ne les retrouve pas en délibération comparé à la prochaine délibération sur les fresques, ça ne sera pas le même service ?

Monsieur Vogel : C'est la Gestion Urbaine de Proximité.

Madame Asdrubal : Et la dernière question, c'est concernant la Fédération des centres sociaux et socio-culturels, la formation d'adaptation à la fonction de directeur. Est-ce qu'on peut savoir et connaître les raisons du départ du précédent ? Est-ce qu'il a été muté ? Est-ce qu'il a changé de service ?

Inaudible

Monsieur Vogel : Vous avez entendu ? Il est parti pour des raisons personnelles et professionnelles. C'était son choix.

Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Je voulais également intervenir sur ce point-là, donc je vais en profiter. Il se trouve qu'aujourd'hui sur les centres sociaux à Melun et plus généralement sur l'Agglomération, il y a vraisemblablement une grande souffrance de la part des gens qui y travaillent (animateurs et personnel) et qu'il y a plusieurs départs. Or, je crois que justement ça fait partie du problème dont nous avons parlé tout à l'heure. Je pense que les centres sociaux ont un rôle à jouer primordial dans la prévention de la délinquance, dans l'animation, l'éducation, l'accompagnement de la jeunesse d'une manière générale dans notre Ville et, en particulier, de la jeunesse qui se retrouve en situation compliquée. Et donc, d'avoir ce type de défection au moment même où l'accompagnement social des jeunes devrait être une priorité pour la Ville, n'est pas un bon signe. Ce n'est pas un bon signe Monsieur le Maire. J'espère que vous serez vigilent à faire que ces personnels aient de quoi travailler correctement, aient de quoi faire leur travail correctement et, surtout, qu'ils aient de quoi mener un travail ambitieux auprès des jeunes conjointement avec le travail de sécurité que, par ailleurs, vous pouvez mener de telle manière à obtenir des résultats efficaces. Parce qu'en fait, la discussion que nous avons commencée à esquisser tout à l'heure, nous en connaissons tous la réponse d'une certaine manière, c'est-à-dire que nous savons tous que, bien sûr, il faut avoir une approche du type de celle que vous pouvez avoir, c'est-à-dire que vous, vous vous occupez de la sécurité, de la police municipale, etc., mais il faut intervenir en amont par une politique d'éducation, par une politique d'accompagnement social. Or, cette politique d'accompagnement social, les centres sociaux sont en l'occurrence le mieux placés pour la mener. Donc, il faut vraiment investir sur le travail de ces centres sociaux, leur donner les moyens de faire leur travail correctement. On a une cascade de démissions, c'est pareil pour le Foyer des jeunes travailleurs, ce n'est pas un centre social mais ce sont des jeunes, ce sont des jeunes hommes qui sont eux aussi souvent dans des situations compliquées et difficiles et, là aussi, on a eu une cascade de démissions au Foyer des jeunes travailleurs. On a déjà plusieurs fois abordé la question de la DSEA. La politique sociale dans cette ville, la politique d'accompagnement des populations fragiles et la politique d'accompagnement des jeunes dans cette ville fait cruellement défaut aujourd'hui et si on se retrouve dans les situations que nous avons à déplorer c'est parce qu'elle fait défaut.

Donc, il est temps de réagir, il est temps d'investir là où nous en avons besoin : dans de la prévention, dans de l'éducation et dans de l'animation.

Monsieur Vogel : Aude et Noël.

Madame Rouffet : Je vous suis tout à fait sur le rôle important des centres sociaux, pour toutes les raisons que vous avez citées, pour le rôle primordial que ça peut représenter dans le lien

social, dans la création de tremplins, d'opportunités pour les populations qui parfois n'ont pas l'occasion autrement.

Donc, le nécessaire est fait pour que le maximum d'animateurs – parce que là, il en manque effectivement des animateurs – soient remplacés rapidement. Donc, si vous avez des CV, n'hésitez pas à encourager des animateurs à postuler parce que, effectivement, on a besoin d'eux.

Madame Monville : Si je peux me permettre, d'abord je pense que dans une ville de 40 000 habitants il doit y avoir moyen de trouver des gens qui sont disponibles et disposés à avoir ce type d'emploi, qui sont des emplois particulièrement qualitatifs parce qu'ils sont au service de la collectivité. On a les moyens de donner à ces emplois vraiment le prestige dont ils devraient jouir, d'abord, d'une part. Et puis, je voudrais aussi dire que la politique sociale – on parle des centres sociaux – ne s'arrête pas là et la réflexion tout à l'heure de Madame Asdrubal à propos des 9 personnes qui ont bénéficié d'un voyage cet été me laisse pantois. C'est-à-dire que lorsqu'on a une politique en termes de vacances scolaires, d'accompagnement des jeunes qui concerne 9 personnes, comme on peut le voir aujourd'hui avec la pseudo-régie de quartier que vous avez faite avec Fidamuris qui va concerner 240 jeunes quand nous avons une population de 40 000 habitants.

Donc, de toute évidence, on ne peut pas faire de la comm quand on fait de la politique sociale. On a besoin d'une politique sociale qui soit dimensionnée à la mesure de notre ville. D'autant plus que, je ne sais pas si vous êtes au courant mais je pense, nous allons en parler dans ce conseil municipal, les familles vont considérablement souffrir de la situation économique qui a déjà commencé et qui va s'empirer. Donc, on a besoin d'une politique à la hauteur. Ce n'est pas 9 jeunes, 9 familles qui sont emmenées en vacances, ça devrait être des centaines de familles qui sont accompagnées et aidées à partir en vacances.

Vraiment, je trouve... il y a 22 millions de français qui ne partent pas en vacances, nous sommes l'une des villes les plus pauvres de France, ce qui signifie que dans notre ville ce pourcentage est encore plus élevé. C'est invraisemblable que l'on n'ait pas une politique sociale à Melun digne de ce nom !

Monsieur Vogel : Noël.

Monsieur Boursin : Sur le problème... Alors, il ne faudrait pas mélanger tous les environnements en même temps : l'histoire de la Sauvegarde est une histoire singulière, ce n'est pas celle de la Ville mais je rejoindrais une autre sphère dont on n'a pas parlé là et qui fait énormément de social qui est la sphère sportive, qui est la sphère culturelle.

Tous ces environnements, sans exception, indépendamment du conflit qui s'est passé à la Sauvegarde qui peut justifier des choses qui ont été plus loin que ce que l'on aurait pu penser normalement. Tous ces métiers de l'éducation, aujourd'hui, sont désertés. Ils sont désertés dans deux directions : une, les professionnels vont à celui qui offre le plus, on a beaucoup de gens dans le secteur professionnel et qui vont travailler dans les boîtes d'intérim parce qu'ils sont mieux payés que dans les structures qui sont, elles, pérennes. Les gens préfèrent travailler 3 jours à gauche, 4 jours à droite et être payés 30 % plus cher que de rester sur une conduite éducative. Or, le principe même de l'éducation c'est la continuité de l'action que l'on mène. Nous souffrons nous-mêmes sur le Service jeunesse actuellement, des gens qui au bout d'une dizaine d'années, d'une quinzaine d'années, et ça c'est la règle d'or dans les métiers de l'éducation, on ne fait pas animateur pendant 30 ans. Quand on en a qui ont plus de 25 – 27 ans, chapeau bas pour ceux qui restent, médaille d'or pour ceux qui sont à fond dans leur métier, ils sont peu nombreux.

Ce qui fait que cette quadrature de cercle, pour faire un turn-over, il faut aussi accompagner

ces personnes sur d'autres services. C'est ce que nous faisons à la Ville lorsque l'on fait déplacer des gens qui étaient sur le secteur animation ou le secteur jeunesse pour aller sur un autre secteur. Sauf qu'aujourd'hui, la ressource n'est pas là. Est-ce que l'on va embaucher un BAFA de 18 ans pour mettre sur les quartiers ? Moi, j'ai dit non pour l'instant. Je m'y refuse. On est incapable de tutorer, d'accompagner sérieusement un jeune de 17 ans que ce soit au Mézereaux, à Montaigu ou n'importe où ailleurs.

Voilà les problèmes que l'on rencontre. Et je dis bien que c'est un problème que nous rencontrons sur différents environnements, on pourrait faire une extension jusqu'à l'école, le collège, le lycée ou autre. Ce problème-là, malheureusement, je pense que la Ville de Melun ne résoudra pas cette question de fond. Faut-il maintenant qu'elle développe plus de moyens en direction des familles ? Il y a quelques projets qui sortiront, notamment en direction des vacances d'été, mais ça viendra un peu plus tard, la commission n'est pas réunie et il faut finaliser 2-3 équipements dessus. Mais on est dessus.

Monsieur Vogel : Merci Noël pour cette explication très objective de la situation. Ce n'est pas nous qui ne voulons pas recruter, c'est que le recrutement est difficile, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure parce qu'il y a des conditions à remplir pour travailler dans un centre social. Il y a même au-delà des conditions juridiques, des conditions psychologiques, physiques, comme l'a très bien expliqué Noël.

Monique voulait ajouter quelque chose sur notre « absence » de politique sociale.

Madame Cellier : Je voulais rajouter, Madame Monville, que l'on est tout à fait conscients, bien sûr, des difficultés que les familles peuvent rencontrer, qui se sont accentuées, il est vrai. Donc, là, on va demander un budget supplémentaire à la Ville pour faire face à toutes les demandes que l'on a pu avoir depuis ce dernier trimestre. Ça va être évoqué en Conseil d'administration du CCAS la semaine prochaine. Au-delà de ça, il y a un projet d'embauche d'un travailleur social supplémentaire devant ces difficultés croissantes que peut rencontrer la population.

Monsieur Vogel : Voilà des réponses tout à fait objectives. Moi, ce que je regrette, Madame Monville, c'est que vous enfourchez toujours ce cheval et vous le laissez galoper trop rapidement. Je vous rappellerai une fois de plus le proverbe allemand qui dit « un couteau qui est trop aiguisé ne coupe pas ».

On passe... Oui, Monsieur Saint-Martin, je vous avais oublié.

Monsieur Saint-Martin : Oui, moi, juste une question, c'est l'avant-dernier marché qui concerne la mission de programmation réhabilitation, extension du groupe scolaire Jules Ferry. Il est fait mention d'une étude de la capacité foncière du site. Ça veut dire quoi exactement ?

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Vogel : Sur la rénovation de Jules Ferry, tout d'abord, vous dire que c'est une opération qui est inscrite à l'ANRU 2, qui vient d'être signé par Monsieur le Maire et tous les partenaires de l'ANRU, avec une enveloppe pour la rénovation de Jules Ferry qui est d'un peu plus de 10 M€, c'est quand même important. C'est l'un des derniers grands groupes scolaires. Donc, effectivement, vous connaissez tous le site, le site est très grand. A l'intérieur du site, il y a des possibilités de recomposition du site. Le premier, je vais vous le dire : en plein milieu du site, vous avez actuellement un bâtiment occupé par l'Inspection académique où siège l'IEN. On leur avait signifié la fin du bail, effectivement, on l'a reconduit pour deux ans, le

temps de le refaire. Mais ils doivent partir et on doit recomposer ce site. Sur le plan urba, si on doit reconstruire une maternelle, si on doit agrandir, si on doit y mettre, peut-être, d'autres services publics de la Ville. C'est ça que ça veut dire une étude de recomposition urbaine, c'est prendre la totalité du site, je crois sans trop me tromper qu'il y a à peu près 4 hectares sur ce site – plus de 40 000 m², c'est énorme ! Il faut donc voir quel est le meilleur parti qu'on peut en tirer et ne pas se tromper sur ce que l'on va faire.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Oui, alors, si mon couteau est trop affûté en matière de politique sociale, le vôtre n'est pas assez affûté, Monsieur le Maire. Déjà pour la première remarque.

Ensuite, en fait, Monsieur Boursin a répondu : vous ne mettez pas les moyens. Donc, c'est clair, si vous mettiez les moyens, que vous revalorisiez le salaire de ces gens, si vous revalorisiez le travail de ces gens, je ne doute pas que vous trouviez des candidates et des candidats pour faire ce travail.

Alors, bon, moi, je voulais intervenir sur une autre...

Monsieur Vogel : Sue ce que vous venez de dire, c'est justement le contraire de ce qu'il a dit ! C'est exactement l'inverse de ce qu'il a dit !

Madame Monville : C'est affûté !

Monsieur Vogel : Mais bon, allez-y, question suivante.

Madame Monville : Alors, oui, la question suivante, c'est sur l'école élémentaire Jean Bonis. Vous deviez rénover 5 salles sur l'école élémentaire Jean Bonis. A ma connaissance, il n'y en a que 4 qui l'ont été et les toilettes ne sont toujours pas rénovés. Or, depuis que je suis arrivée à Melun, j'entends parler des toilettes de l'école Jean Bonis. Ça fait donc un moment que ça dure. Donc, quand-est que la rénovation des toilettes de l'école Jean Bonis sera faite et quand-est ce que la cinquième salle sera faite ?

Monsieur Mellier : Sur Jean Bonis, on ne va pas polémiquer là-dessus, l'opération se fait sur deux ans, ce qui a été dit, ce qui a été inscrit, ce qui a été voté. Donc, ce ne sont pas 5 salles que l'on va rénover, c'est 10 classes que l'on va rénover sur Jean Bonis, sur 2 ans, avec les toilettes.

Les toilettes, ce sera dans le cadre du budget 2023 ainsi que le reste des classes. Tout sera fait. Le programme de Jean Bonis a été vu avec les deux directeurs d'école, avec la maternelle. Alors, là, je vous parle de l'élémentaire avec les toilettes mais je pourrais vous parler de la maternelle et de ce que l'on y a fait aussi puisqu'on y a quand même fait deux classe supplémentaires cette année pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Donc, la rénovation de l'école est en marche. La première tranche est faite. La deuxième tranche, comprenez la totalité des toilettes, des sanitaires et des équipements qui vont bien avec. Le tout pour un budget d'environ 500 000 €.

Monsieur Vogel : Merci. Oui ! Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, bonsoir. Moi, je voulais parler d'un marché ou d'un contrat qui n'est pas présent sur cette liste et je m'en étonne. L'élargissement de trottoir qui a été réalisé rue Saint-Etienne et qui ressemble à s'y méprendre à une piste cyclable mais qui n'en est pas une, a été réalisée, j'imagine, avec un coût, un certain coût.

J'aimerais savoir pourquoi ça n'apparaît pas sur les marchés, là ? Et si ça n'apparaît pas, dans quel marché initial c'est contenu et à quel tarif, quel prix ? Car nous n'avons pas débattu de cela ni dans un marché, ni dans une délibération précédemment.

Monsieur Vogel : Jérôme.

Monsieur Olzier : Alors, sur ce genre de petites prestations, nous avons des marchés d'entretien, en effet, qui couvrent de petits travaux. De mémoire, ça a été pris, effectivement, dans le cadre de ces marchés. Donc, il y a eu une délibération qui avait été passée au niveau de l'attribution de ces marchés initiaux qui sont des marchés d'un an, reconductibles trois fois.

Quant au montant, je n'ai plus en tête le montant mais je pense que ce doit être moins de 10 000 €. Gilles, tu te rappelles peut-être ? Oui, c'est bien moins de 10 000 €, je crois, sur le bordurage et la signalisation au sol.

Monsieur Ravaudet : Oui, on est moins de 10 000 € sur ce qui a été réalisé et le projet définitif qui est à l'étude, qui dès la semaine prochaine sera bien peaufiné, on sera sur une fourchette de 14 000 € pour la réfection totale, avec un trottoir réglementaire, une piste cyclable, deux voies de circulation de largeur suffisante pour que les bus puissent circuler sur une voie sans empiéter sur l'autre, et un couloir de circulation de 2,60 m pour que les bus à l'arrêt puissent prendre les voyageurs et les déposer.

Il sera maintenu en seconde partie de la rue, des stationnements mais surtout deux aires de stationnement utiles pour les commerçants du quartier.

En parallèle, puisque vous allez y venir, on a supprimé dans la rénovation du cœur de l'île 9 places de stationnement, 6 sur la rue Saint Etienne par le projet de réaménagement, ce qui fait 15 et on va recréer 22 places sur la Place Praslin.

Voilà, tout sera réalisé et compensé pour Noël.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Sauf erreur de ma part, vous l'avez mis sur un marché d'entretien mais ce n'est pas du tout de l'entretien, c'est une modification de voirie. D'ailleurs, on enlève une voie, c'est une modification de voirie. Je ne vois pas comment vous le mettez dans un marché d'entretien. Pourquoi pas.

Cela dit, pour moi, 10 000 € ce n'est pas rien. Vous venez de dire que ce n'est pas grand-chose, mais ce n'est pas rien pour faire un truc comme ça et qui est accidentogène au niveau des vélos. On voit plein de vélos passer, il y en a un qui va se prendre le panneau « interdiction de vélos » un jour et ça va être assez drôle si ce n'était pas grave.

Deuxièmement, ça crée un précédent cette piste parce que vous créez du coup une modification de voirie sur une voirie qui est prévue pour le passage du TZEN, jusqu'à présent. Or, de nombreuses modifications de voirie ont été demandées par des riverains, des commerçants sur d'autres rues qui étaient prévues pour le passage du TZEN et, à chaque fois, vous avez répondu à ces melunais, à ceux qui vivent à Melun à ces endroits-là que « on ne fera rien en attendant le passage du TZEN ». Vous créez donc un précédent sur une modification de voirie, sur un passage du TZEN prévu et donc, j'en prends note et j'en prends acte.

Monsieur Vogel : Prenez-en note !
, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

5 - CHARGES DE CENTRALITE - VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR LA SAISON 2022/2023, POUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE ' LES DEUX MUSES ' DE MELUN

Monsieur Vogel : On passe à la délibération suivante. C'est donc n° 5, 6 et 7, Kadir.

Monsieur Mebarek : Alors, ce sont des délibérations traditionnelles que l'on passe tous les ans, c'est le fonds de concours que l'Agglomération verse à la Ville de Melun au titre des frais de fonctionnement de trois équipements : le Conservatoire des Deux Muses pour un montant de fonds de concours de 46 500 €. C'est un fonds qui s'applique, non pas sur l'année civile mais sur la saison scolaire ou culturelle, donc du 1er septembre 2022 au 30 juin 2023, donc 46 500 €.

Le deuxième fonds de concours concerne l'Astrolabe pour un montant beaucoup plus important puisqu'il est porté à 430 681 €.

Le troisième fonds de concours concerne la piscine pour un montant de 140 966 €.

Vous connaissez la contrepartie de ce fonds de concours, c'est que la Ville doit permettre l'accès aux résidents de l'Agglomération à un tarif identique à celui des melunais. Par ailleurs, concernant la piscine, outre le tarif identique, nous accueillons les activités de l'Université Inter-Ages ainsi que les activités « sport passion » qui sont deux activités gérées et de compétence Agglomération.

Voilà pour ces trois délibérations.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Je voulais simplement savoir si, à côté de cet engagement d'avoir un tarif qui soit le même pour l'ensemble des personnes qui résident dans notre Agglomération, il y a aussi une politique qui informe et qui essaie d'inciter les gens qui n'habitent pas à Melun, qui sont peut-être éloignés de ces équipements, à y venir ? Qui les informe qu'ils ont le droit d'y venir comme les melunais et les melunaises, qu'ils ont le droit au même tarif, que c'est important qu'ils le fassent, etc.

Je voulais du coup en profiter pour poser la question de la politique de recrutement du Conservatoire. Fut un temps où le Conservatoire allait dans les écoles, essayait de ramener les jeunes à la musique par un travail de fonds auprès des jeunes à Melun. Est-ce que ça continue et est-ce que, éventuellement, c'est étendu justement à l'ensemble des villes de la Communauté d'Agglomération ?

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Votre question, pour être sûr de bien comprendre c'est « va-t-on à la rencontre des élèves dans les écoles pour les inciter à s'inscrire au Conservatoire ? », c'est ça ?

Monsieur Vogel : Non, je ne crois pas.

Madame Monville : Ma question c'est est-ce qu'il y a au-delà du fait que le tarif est le même, une politique de communication pour avertir les gens qu'ils ont accès à ces équipements au

même tarif que les melunaises et les melunais, que ce sont des équipements pour toute l'Agglomération ? Et est-ce qu'il y a une politique qui les incite à utiliser ces équipements, qu'il s'agisse du Conservatoire, de la Médiathèque et de la piscine. Et, par ailleurs, sur le Conservatoire, je voudrais savoir si cette politique qui était mise en place d'aller dans les écoles continue et si elle a été étendue à l'ensemble des écoles de l'Agglomération ?

Monsieur Duchesne : De mémoire, je pense que oui. De toute façon, il y a un travail qui est fait au niveau de l'Agglomération pour communiquer auprès de chacun, écoles, instituteurs et enfants pour les inciter à venir au Conservatoire. Après, je me renseignerais mais je pense que le travail est fait.

Concernant les tarifs, on est bien d'accord, les tarifs c'est plus élevé quand vous n'habitez pas l'Agglomération. Donc, il y a un travail de comm qui est fait auprès de Dammarie, Saint-Fargeau, les autres villes de l'Agglo pour faire venir les gens à la piscine, mais voilà. On a les profs du Conservatoire qui interviennent dans les écoles, dans Melun.

Monsieur Vogel : C'est bon ? Aude.

Madame Rouffet : Juste pour compléter cette information, dans les centres sociaux, il y a un prof de guitare du Conservatoire qui intervient et qui a amené, du coup, des personnes à s'inscrire pour prendre des cours au Conservatoire et plus dans le centre social.

Madame Monville : Mais pas auprès des autres villes de l'Agglo ? Parce que là on est en train de parler des charges de centralité. Du fait que l'Agglomération, il faut que les gens comprennent ce que ça veut dire : l'Agglomération donne de l'argent à Melun pour accueillir l'ensemble des habitantes et des habitants de notre agglo. Est-ce que la politique, très bien si cette politique est maintenue à Melun, ça, déjà c'est un bon point, mais est-ce qu'elle est étendue en plus au reste de l'agglomération ?

Monsieur Vogel : Oui, Henri, vas-y.

Monsieur Mellier : Je vais vous dire au titre d'une compétence que j'ai à l'agglo par rapport au transfert de la compétence musique, qui est un long sujet qui est en cours de discussion, et Mathieu le sais d'ailleurs aussi bien que moi.

Il y a une convention aujourd'hui entre trois communes, c'est-à-dire Le Mée, Melun et Vaux-le-Pénil. Il y a un inter-échange des professeurs entre les trois conservatoires, ils vont partout selon leurs disciplines. S'il y a des disciplines qu'on n'a pas à Melun et qui sont au Mée, elles viennent à Melun. Pareil pour Vaux-le-Pénil, etc.

Ça, ça fonctionne très bien au niveau de nos trois conservatoires.

Quand on regarde, je ne sais plus très bien maintenant mais Mathieu pourrait le savoir beaucoup mieux que moi, mais il y a des enfants aujourd'hui qui fréquentent le conservatoire de Melun qui viennent de toutes les communes de la Communauté. Moi, j'en avais le souvenir.

Monsieur Duchesne : D'autant plus qu'au Mée, l'école est en train de fermer ses classes. Ils viennent de plus en plus nombreux sur Melun depuis quelques mois.

Monsieur Mellier : Donc il y a vraiment une interdépendance de ce côté-là. Ça, c'est un premier point.

Sur le travail sur les écoles, Mathieu l'a dit, il y a des numistes qui vont dans les écoles, mais dans le cas de certains projets d'école, ça, ça dépend des écoles. On avait une classe orchestre

mais on ne l'a plus car l'école Rose Valant a changé son projet d'école. Peut-être qu'on reverra une classe orchestre, ça peut tout à fait se refaire, il y a tout ce qu'il faut pour en refaire une à Melun.

Il y a des projets d'école qui sont en relation, c'est-à-dire que le projet d'école c'est de dire que telle classe de telle école va au conservatoire pour se familiariser avec des instruments de musique, apprendre ce qu'est le solfège, etc. C'est-à-dire que c'est une sorte d'apprentissage des bases de l'enseignement musical.

Donc, il y a des échanges entre les écoles de Melun et le Conservatoire. Il y a même eu, si j'ai bonne mémoire, l'année dernière une prestation qui a été faite pour trois écoles de Melun au Conservatoire, au Petit auditorium que vous connaissez.

Monsieur Vogel : Merci Henri.

Monsieur Duchesne : Ce que je ferai, je vous ferai passer le rapport d'activité du Conservatoire 2021, comme ça il y aura les éléments de réponse dedans, précis et chiffrés.

Monsieur Vogel : On peut passer au vote ? Donc d'abord sur la n° 5 : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour la saison 2022/2023, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement du Conservatoire de musique et de danse « Les deux Muses » d'un montant de 46 500 €.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint en charge de la culture à signer la Convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur du Conservatoire de musique et de danse « Les deux Muses » entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun.

DIT que la recette est inscrite au Budget 2022.

6 - CHARGES DE CENTRALITE - VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR LA PERIODE DU 01 SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOUT 2023 POUR LA MEDIATHEQUE ' L'ASTROLABE ' DE MELUN

Monsieur Vogel : Délibération n° 6 : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au titre de la période du 01 septembre 2022 au 31 aout 2023, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la Médiathèque « L'Astrolabe » d'un montant de 430 681 €.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint en charge de la Culture à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la Médiathèque « L'Astrolabe » entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun.

DIT que la recette est inscrite au Budget 2022.

7 - CHARGES DE CENTRALITE - VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR L'ANNEE 2022 POUR LA PISCINE MUNICIPALE DE MELUN

Monsieur Vogel : Délibération n° 7 : opposition ? Abstention ? C'est adopté.
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au titre de la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la Piscine Municipale d'un montant de 140 966 €.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint en charge des Sports à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la piscine municipale de Melun entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun ;

DIT que la recette est inscrite au Budget 2022.

8 - OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE, APUREMENT DU SOLDE DEBITEUR DU COMPTE 1069 DANS LE CADRE DU PASSAGE DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M14 A LA M57

Monsieur Vogel : On passe à la délibération n° 8, Kadir.

Monsieur Mebarek : Alors, accrochez-vous ! C'est une délibération très technique. Je vais essayer de synthétiser parce que je pense que ça va ennuyer tout le monde mais je dois quand même faire l'exercice d'explication de quoi il s'agit.

Donc, c'est une délibération d'inscription qui est liée à un changement de nomenclature comptable. Je vous explique : lorsque nous inscrivons nos recettes et nos dépenses dans nos comptes, c'est fait sur la base d'une nomenclature légale, établie par le Législateur, qui s'appelle aujourd'hui la M14. Cette M14, en janvier, va changer pour s'appeler la M57. Tout le monde est content !

Tout ça, ça implique des écritures qui se modifient, sans impact budgétaire pour la Ville.

Alors, je n'étais pas né, en 1997... en tout cas, politiquement ! En 1997, on avait une précédente nomenclature qui s'appelait la M11. De la M11, on est passé à la M14. Mon voisin de droite y était et lui était né !

Donc, on a un compte sur cette nomenclature, le compte 1069, il faut s'en souvenir, c'est important. Un compte 1069 sur lequel était inscrit un montant de 974 000 € (j'arrondis) qui correspondait à des rattachements de recettes et dépenses. Cette somme était inscrite sur ce compte. C'était neutre budgétairement, ça n'impactait pas le résultat de la Commune.

Bref. J'avance, même si vous n'avez pas compris, ce n'est pas grave.

La M14 disparaît et donc ce compte 1069 disparaît. Cette case comptable, ce tiroir, disparaît. Donc, la somme en question, les 974 000 €, il faut bien en faire quelque chose. Donc, le Trésorier nous demande, en vue de l'adoption de la nouvelle nomenclature M57 – vous me

suivez – le Trésorier nous dit « je vais devoir passer une écriture pour effacer les 974 000 € et donc sur votre compte de gestion – compte de gestion que le Comptable suit. Nous, nous avons un compte administratif, lui en corolaire a un compte de gestion. Donc, lui, va devoir le 1er janvier 2024, donc en perspective de l'entrée en vigueur de la M57, effacer cette somme.

Si on fait la même chose sur nos comptabilités, compte administratif, au 1er janvier 2024 on va devoir effacer d'un trait de plume ces 974 000 €. Ça va impacter notre résultat en 2024. On va avoir un résultat de fonctionnement qui sera ce qu'il sera, on verra, j'espère qu'il sera bien, mais du fait de cette écriture comptable, on va devoir faire le résultat en question moins 974 000 €, ça va faire baisser le résultat.

Compte-tenu du programme d'investissements important – que vous connaissez par cœur – on veut préserver un résultat qui reste satisfaisant sur les années qui viennent. Donc, on a négocié avec le Trésorier d'étaler sur 10 ans sur notre compte administratif la suppression de ces 974 000 €. Ainsi, on va les diviser en 10 à partir de 2024, tous les ans on passera une écriture de 97 000 €.

Le problème, c'est que le Comptable, lui, il aura passé son écriture en 2024 pour l'intégralité de la somme et nous, on va le faire sur 10 ans pour 97 000 €. On va donc avoir un écart entre le compte de gestion et le compte administratif de cette somme-là.

On vous l'explique par cette délibération, l'objet si vous m'avez compris mais vous m'avez suivi avec attention, a pour but de prendre acte de ce que nous allons répartir sur 10 ans l'effacement de cette ligne qui figurait au compte 1069 alors que le Trésorier va le faire en une année en 2024. Voilà !

Monsieur Vogel : Merci pour cette explication très claire, très convaincante. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote ?

Madame Monville : Oui, ça augmente artificiellement la capacité d'endettement de la Ville.

Monsieur Vogel : Voilà. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'apurer le solde débiteur du compte 1069 lors du passage de la Ville à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

PRECISE que la régularisation de cet apurement sera étalée sur une période de 10 ans par des opérations d'ordre non budgétaires.

AUTORISE les opérations d'ordre non budgétaires d'un montant annuel de 97 429,92 € pour les 9 premières années, et de 97 429,97 € pour la dernière année (débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » / crédit du compte 1069 « reprise 1997 sur excédent capitalisé – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits ») selon le tableau d'amortissement suivant :

Exercices	Compte 1069	Compte de gestion (CDG)	Compte Administratif (CA)	Discordances CDG/CA à justifier	Budget primitif (ligne 001)
2023	974 299,25	Résultat d'investissement cumulé 2023	Résultat d'investissement cumulé 2023	0,00	

2024	Soldé comptablement par reprise au compte 1068 en BE 2024	Résultat d'investissement cumulé 2024* (dont - 974 299,25 €)	Résultat d'investissement cumulé 2024 - 97 429,92 (SD 1069/10 et arrondi)	876 869,33	Résultat d'investissement cumulé 2023
2025	soldé	Résultat d'investissement cumulé 2025	Résultat d'investissement cumulé 2025 - 97 429,92 (SD 1069/10 et arrondi)	779 439,41	Résultat d'investissement cumulé 2024 - 97 429,92
2026	soldé	Résultat d'investissement cumulé 2026	Résultat d'investissement cumulé 2026 - 97 429,92 (SD 1069/10 et arrondi)	682 009,49	Résultat d'investissement cumulé 2025 - 97 429,92
2027	soldé	Résultat d'investissement cumulé 2027	Résultat d'investissement cumulé 2027 - 97 429,92 (SD 1069/10 et arrondi)	584 579,57	Résultat d'investissement cumulé 2026 - 97 429,92
2028	soldé	Résultat d'investissement cumulé 2028	Résultat d'investissement cumulé 2028 - 97 429,92 (SD 1069/10 et arrondi)	487 149,65	Résultat d'investissement cumulé 2027 - 97 429,92
2029	soldé	Résultat d'investissement cumulé 2029	Résultat d'investissement cumulé 2029 - 97 429,92 (SD 1069/10 et arrondi)	389 719,73	Résultat d'investissement cumulé 2028 - 97 429,92
2030	soldé	Résultat d'investissement cumulé 2030	Résultat d'investissement cumulé 2030 - 97 429,92 (SD 1069/10 et arrondi)	292 289,81	Résultat d'investissement cumulé 2029 - 97 429,92
2031	soldé	Résultat d'investissement cumulé 2031	Résultat d'investissement cumulé 2031 - 97 429,92 (SD 1069/10 et arrondi)	194 859,89	Résultat d'investissement cumulé 2030 - 97 429,92
2032	soldé	Résultat d'investissement cumulé 2032	Résultat d'investissement cumulé 2032 - 97 429,92 (SD 1069/10 et arrondi)	97 429,97	Résultat d'investissement cumulé 2031 - 97 429,92
2033	soldé	Résultat d'investissement cumulé 2033	Résultat d'investissement cumulé 2033 - 97 429,97 (SD 1069/10 et solde suite arrondis)	0,00	Résultat d'investissement cumulé 2032 - 97 429,97
2034	soldé	Résultat d'investissement cumulé 2034	Résultat d'investissement cumulé 2034	0,00	Résultat d'investissement cumulé 2033

* Au compte de gestion 2024, le résultat d'investissement cumulé intègre l'apurement du compte 1069; il est réduit à hauteur du solde de ce compte

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

9 - VERSEMENT D'INDEMNITÉS PROVISIONNELLES DANS LE CADRE DE LA THÉORIE DE L'IMPRÉVISION

Monsieur Vogel : Délibération n° 9.

Monsieur Mebarek : On l'a évoqué tout à l'heure, c'est le principe de la théorie de l'imprévision. Le mécanisme vise à ce que, compte-tenu d'un contexte très particulier de renchérissement de coûts, il faille corriger le déséquilibre que ce renchérissement de coût génère sur les contrats.

Classiquement, tous nos contrats, d'ailleurs, qu'il s'agisse des contrats de la Collectivité ou des contrats de droit privé, prévoient des clauses d'indexation. Dans l'objet de ces clauses, c'est justement de tenir compte des variations ou trimestrielles ou annuelles des coûts de matières premières, etc. En général, en tout cas dans l'époque récente, les clauses d'indexation jouaient pleinement leur rôle parce que les niveaux d'inflation étaient tout à fait acceptables et ça n'avait pas pour effet de déstructurer complètement l'équilibre des contrats. Le problème, c'est qu'aujourd'hui ces clauses d'indexation, elles sont rendues totalement inefficaces vu les niveaux d'inflation dont on parle. Il y a certains postes, ça va être du plus 20 %.

On peut pallier ces difficultés en cas de marché que l'on passe avec de nouveaux prestataires en substituant un matériau, on va prendre un matériau un peu moins cher, on va également réduire les quantités, on va redessiner des périmètres de prestation pour faire en sorte que globalement, économiquement, tout le monde s'y retrouve. A part que ce n'est pas toujours suffisant.

Donc, l'Etat nous permet, non seulement nous permet mais nous conduit, nous amène, nous encourage, nous pousse même on va dire, à intégrer des mécanismes d'imprévision dans nos contrats parce que ça aurait pour effet que les prestataires ou les fournisseurs de nos marchés se retrouvent dans une situation où exécuter le contrat leur coûterait plus cher – à égalité de prix – que de ne rien faire. Or, nous en tant que client on a besoin que ces contrats se fassent. Parce que la théorie de l'imprévision - arrêt Cour de cassation Canal de Craponne 1909 - a reconnu la possibilité pour un co-contractant... Enfin, je fais un cours d'histoire mais le droit français en principe refusait l'imprévision. Quand un contrat était scellé entre deux parties, quelles que soient les évolutions économiques, il faisait force de loi entre les deux parties. Cette notion d'imprévision elle a toujours eu du mal à irriguer le système économique français parce qu'un contrat est un contrat.

Progressivement, il y a eu des réformes, en droit français, en Code Civil français, ça s'est réformé en 2016, le Code Civil a intégré cette notion. Et là, le droit administratif le fait aussi : compte-tenu des marchés, de la situation du moment, on est obligés de tenir compte de cette imprévision.

Donc, il est proposé (c'est long comme introduction !), il est proposé deux choses : lorsque les marchés sont tels que le prestataire ou le fournisseur n'est pas en mesure de l'exécuter, de convenir avec lui d'une convention dite d'indemnisation qui permet d'indemniser notre prestataire ou fournisseur dans une limite de 75 à 95 % du surcoût qu'il doit assumer. Donc la Collectivité indemnise parce qu'elle veut que le contrat s'exécute, on a vraiment besoin d'être fournis en divers éléments. Le contrat se poursuit, le prestataire dit « ok je poursuis, j'ai un surcoût » qu'il doit justifier de manière documentée avec les coûts d'inflation, ce n'est pas au doigt mouillé. A ce moment-là, la Collectivité l'indemnise à hauteur d'un montant variant de 75 à 95 %. Cette fourchette est définie au cas par cas, selon les marchés, selon les prestataires. Si c'est une petite PME, la Commune aura plus tendance à indemniser de manière plus importante, si c'est une grosse entreprise, elle indemniserait moins. Voilà.

On vous propose donc d'adopter cette délibération pour permettre ce principe d'indemnisation. Etant précisé que l'intérêt de cette indemnisation, c'est qu'elle se fasse au moment où l'entreprise en a besoin et pas à la fin du marché. On va avoir des marchés de 3 ans, si on indemnise à la fin, l'entreprise a le temps de couler. Donc, l'idée c'est qu'au moment où le besoin se fait sentir, la convention est passée, l'indemnisation a lieu. On l'indemnise sous forme d'acompte mais c'est seulement à l'issue du marché que l'on fait le point. Si finalement, il y a eu un rééquilibrage ou une baisse du coût et que sur la globalité du marché, l'entreprise a moins perdu que ce que l'on avait imaginé au départ, il y a une régularisation et l'indemnisation est corrigée à la hausse vers la Ville.

Voilà le mécanisme d'indemnisation. Ça fonctionne pour les marchés de fournitures. Pour les

marchés « tout court » de prestation, parce que les clauses d'indexation, par exemple, on parlait tout à l'heure de l'Hôtel de Ville, je ne suis pas certain – Jérôme, il faudra vérifier le point – que les clauses d'indexation qui sont prévues dans le marché soient suffisantes pour tenir compte des impacts très forts de l'inflation. Moi, je le vis d'un point de vue professionnel, on a des clauses d'indexation qui sont écrites dans les contrats et qui sont complètement inutilisables parce qu'on a des indicateurs qui sont tellement « déconnants », que ça ne marche pas. Donc, il n'est pas impossible que pour l'Hôtel de Ville, les clauses définies ne fonctionnent pas et que l'on revienne à ça.

Et, après je termine, promis, depuis qu'on vous a adressé ce projet de délibération, on a eu un avis du Conseil d'Etat (du 15 septembre) qui ouvre la possibilité pour les collectivités de procéder, non pas par convention d'indemnisation comme on le propose, mais également de procéder, au choix, par avenant au marché, auquel cas, plutôt que de procéder à ce mécanisme d'indemnisation avec, à la fin du marché, on compte les plus et les moins, on procéderait à un avenant au marché comme on a l'habitude de faire.

Donc, on pourra dans le cadre des marchés qui nous occupent, utiliser les deux leviers. Voilà !

Monsieur Vogel : Merci Kadir. Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : oui, si j'ai bien compris, vous prévoyez l'imprévision en avance mais j'imagine que pour avoir cette délibération, vous avez eu auparavant des entreprises, des prestataires, qui vous ont appelé pour vous demander une renégociation, qui vous ont alerté, vous ne faites pas ça en anticipation.

Donc, je voudrais savoir quels sont les prestataires qui vous ont demandé ça, sur quel marché exactement et quelle provision ? On provisionne quand on a des entreprises et qu'on imagine qu'on va avoir des coûts supplémentaires. Quelles sont les provisions, les coûts que vous préparez pour payer ces indemnisations, j'imagine assez vite puisque vous voulez le faire au moment où les entreprises en ont besoin.

Monsieur Mebarek : Alors, ce que l'on sait de manière certaine, je ne pourrais pas donner le nom des entreprises mais je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup, c'est les marchés forfaitaires.

Il existe aujourd'hui des marchés de fournitures qui sont forfaitaires, avec même pas de clauses d'indexation. Là, l'entreprise s'est engagée à fournir à un prix donné et puis voilà. Là, les entreprises sont revenues vers nous... tiens, voilà, j'en ai une « fourniture de produits et petit matériel pour le nettoyage des bâtiments municipaux », une entreprise qui s'appelle ERSAN, qui a un marché forfaitaire et il s'avère que les produits qu'elle nous livre ont décollé en matière de prix et elle est coincée cette entreprise. Donc, elle vient nous voir en nous disant « qu'est-ce qu'on fait ? ». Elle, clairement, elle va être dans la théorie de l'imprévision, le dispositif dont on parle aujourd'hui.

Pour les marchés plus conséquents, en attendant de voir si les clauses d'indexation prévues au contrat vont un peu jouer leur rôle et, si ça ne fonctionne pas, on aura, à ne pas en douter, des entreprises qui viendront nous dire « ça ne marche pas. Faisons un avenant au marché ou signons une convention d'indemnisation ».

Monsieur Vogel : Merci. Madame Monville... vous n'aviez pas fini ? Pardon. Allez-y terminez.

Monsieur Guion : J'ai bien compris, pour les PME et les TPE qui sont vos prestataires, c'est évidemment légitime. Je n'ai pas eu de réponse sur une prévision ou un coût que vous prévoyez pour l'instant.

Je suis plus inquiet sur les délégations de service public, les gros marchés que l'on a avec ELIOR, entre autre, INDIGO, etc., je ne vais pas les citer, mais j'imagine qu'eux vont sauter sur l'occasion aussi. C'est un peu inquiétant là-dessus.

Je rebondis et me dis que cette théorie de l'imprévision, pourquoi vous ne l'avez pas sortie au moment des emprunts toxiques ? Est-ce que c'était prévisible cette augmentation des intérêts ?

Monsieur Vogel : Vous allez l'énerver, Monsieur Guion !

Monsieur Guion : Dans ce cas-là, c'était au détriment, vu les montants très importants, de la Ville de Melun et vous n'avez pas sorti, brillant juriste que vous êtes, cette théorie de l'imprévision. C'est dommage !

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Alors, Monsieur Guion, ce dont je vous parle et le mécanisme de l'indemnisation au titre de l'imprévision, il est issu d'une circulaire du 27 mars 2022, complété par un avis du 15 septembre 2022 du Conseil d'Etat qui encourage, enjoint les collectivités à ne pas laisser les entreprises sur le carreau et à mettre en place des mécanismes d'indemnisation. Donc, on le fait parce qu'aujourd'hui c'est rendu absolument nécessaire.

Après, sur votre référence bien trouvée, ou pas, aux produits structurés Elvetix, ce n'est pas du tout le même raisonnement, c'était sur des taux évolutifs.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, après je donne la parole à Madame Monville.

Monsieur Guion : Ca ne date pas de 2022 la théorie de l'imprévision, ça date de 1916, c'était le Conseil d'Etat à l'époque pour Bordeaux, c'était le marché de l'éclairage public qui était à l'époque lampes à huile.

Monsieur Mebarek : Merci de me traiter de « brillant juriste », Monsieur Guion, mais la théorie de l'imprévision dans le droit français a toujours été rejetée ! Elle a été rejetée car on considérait que les contrats avaient une force plus importante que les considérations économiques. C'était comme ça.

Le Législateur s'est adapté au contexte des entreprises. Dans le droit privé, la prise en compte de l'imprévision, c'est très récent, c'est 2016, c'est la réforme du Code Civil.

Monsieur Vogel : Oui. Maintenant, pour tout vous expliquer, cela n'a été admis que dans les contrats administratifs. Pourquoi ? Parce que l'on pense que l'Etat mérite d'être plus protégé que les opérateurs privés.

Madame Monville, je crois que vous avez demandé la parole ?

Madame Monville : Alors, effectivement, ce qui nous inquiète précisément dans cette délibération, ce sont les gros marchés et en particulier les contrats de délégation de services publics. Et ce sont, aussi, les gros marchés qui peuvent concerner les marchés de construction, constructions neuves ou bien des agrandissements, etc., qui sont menés directement par la Ville.

Qu'il faille prévoir, est une évidence. Qu'il faille faire en sorte que les entreprises puissent couvrir leurs investissements, l'est aussi. Ici, nous sommes tous conscients que les entreprises traversent une situation extrêmement difficile du fait du renchérissement du prix de l'énergie et que pour certaines entreprises – sauf pour les Très Petites Entreprises, qui ont été

exceptionnellement autorisées par l'Etat à revenir au tarif bloqué de l'énergie, au tarif régulé de l'énergie – pour les autres, la situation actuelle est explosive puisqu'elle entraîne des arrêts de production, en particulier pour les entreprises gourmandes... dont le processus de production est gourmand en consommation d'énergie. Pour les autres, ça peut vouloir dire arrêter la production et donc avoir à licencier du personnel, ce qui est très grave, ce qui peut avoir des conséquences extrêmement graves.

Donc, que la Collectivité prenne ses responsabilités et envisage de pouvoir faire en sorte que ces entreprises puissent continuer à travailler dans les meilleures conditions possibles, évidemment, nous y sommes favorables.

Ce que je souhaiterais dire ici aussi – si mes collègues à ma gauche pouvaient... oui, voilà – ce que je souhaiterais dire, c'est que, par contre, vous avez quand même cruellement manqué de prévision. Quand vous avez passé le marché public, par exemple avec Elior, la DSP, nous savions déjà que le prix de l'énergie connaîtrait dans les années futures, une augmentation très importante. Dès 2010, par exemple, le patron de TOTAL prévoyait que le prix de l'essence allait passer à 2 €. Dès 2010, il le disait, Monsieur Margerie qui est décédé dans un accident d'avion il y a quelques temps de ça, l'avait dit. Donc, depuis la fin des années 2000, nous savons que les prix de l'énergie sont orientés à la hausse.

La guerre en Ukraine, de la part de la Russie, accentue un phénomène qui est déjà là mais qui est dû aussi en grande partie à l'obligation qui a été faite de libéraliser les prix de l'énergie. D'ailleurs, aujourd'hui, non seulement vous avez fait preuve d'un manque de prévision énorme en ne pensant pas à comment il est possible de se fournir sur le long terme de l'énergie autrement qu'en ayant recours, parce que les collectivités publiques, elles, ont été obligées par l'Etat à avoir recours au libre marché et non pas au prix régulé. Donc, pour des collectivités publiques ça a des conséquences extrêmement délétères. Nous vous avons dit « non, on n'a pas choisi » En effet, l'Etat nous a obligé, a obligé les collectivités à acheter l'énergie sur le marché non régulé. Par contre, nous vous avons fait comme proposition, plusieurs fois, d'essayer de dégager de la production d'énergie par nous-mêmes en installant nos bâtiments publics avec du photovoltaïque. Il y a des villes qui font le choix, même aujourd'hui, justement pour faire face à cette crise, de faire des champs de photovoltaïque. Et ça, vous ne l'avez jamais anticipé.

De la même manière que sur la rénovation thermique des bâtiments, et en particulier des bâtiments publics, nous avons pris un retard considérable, des rénovations d'écoles ont commencé très récemment, et nous avons pris un retard considérable.

Alors, ceci étant dit, moi, il y a une chose qui m'inquiète beaucoup, c'est que dans ce Conseil Municipal, il n'y a rien pour prévoir, non pas ce que cette crise signifie pour les entreprises, c'est très important, mais ce que cette crise va signifier pour les ménages et en particulier pour les habitantes et les habitants à Melun. Aujourd'hui, il y a des gens qui sont déjà dans une situation où leurs factures d'électricité ou de gaz ont été multipliées, sur le marché libre et non pas régulé, ont été multipliées par 3 ou 4. Donc, on a des gens dans cette ville et ça, on le sait très bien, qui vivent dans des passoires thermiques, dans des immeubles extrêmement mal isolés, dans de vieux immeubles vétustes et qui, dans très peu de temps, seront incapables, mais vraiment incapables, de payer leurs factures d'électricité et de gaz. En Angleterre aujourd'hui, la hausse de l'énergie, c'est de l'ordre de 82 %, oui, 82 % !

Et là-dessus, il n'y a rien dans ce Conseil Municipal. Or, vous anticipez pour la question des entreprises, c'est juste de le faire, encore une fois, c'est juste de le faire même si je regrette que vous ayez eu la politique que vous avez eue qui, à mon sens, vous a rendu dépendant de services fournis par des entreprises quand on aurait pu faire des choses en interne (en particulier pour la cantine scolaire, pour ne prendre que cet exemple qui a été une bataille importante qu'on a menée sur la Ville). Mais vous n'anticipez rien pour ce qui concerne les ménages. Or, nous savons qu'aujourd'hui le gouvernement a bloqué les prix. L'augmentation

est d'environ 4 %. Elle est d'environ 4 % parce que le gouvernement a bloqué les prix. Bon, là ils ont dit qu'ils allaient supprimer le bouclier mais ils commencent à dire qu'en fait ils vont peut-être le remettre parce que, justement, la situation est tellement critique qu'ils vont peut-être le remettre mais ça a déjà coûté 20 Md€ !

Donc, qu'est-ce que la Ville fait, alors même que les collectivités locales vont être elles-mêmes impactées par ces augmentations : vous avez de l'éclairage, vous avez du chauffage (même si en partie le chauffage est couvert, à Melun, par la géothermie). Mais nous avons du chauffage, nous avons de l'éclairage, nous avons des dépenses d'énergie qui sont importantes et là-dessus, vous n'anticipez rien ! Ni sur l'aide que vous allez pouvoir apporter aux ménages d'une façon ou d'une autre, d'une manière ou d'une autre, il ne s'agit pas simplement d'aider les gens quand on vient nous voir et qu'on nous dit « on est dans une situation de surendettement, on ne peut plus payer ». Mais il s'agit d'avoir aussi une politique publique globale qui aide les gens : nous vous avons demandé plusieurs fois de rendre gratuite la cantine pour toutes les familles qui vivent sous le seuil de pauvreté ; ça c'est une aide concrète, matérielle, immédiate pour les familles. Il n'y a rien dans ce conseil municipal qui tienne compte de cette situation absolument exceptionnelle qui va d'abord impacter les ménages, les familles les plus précaires.

Je voudrais dire aussi que, aujourd'hui, ce sont les ménages qui abondent au budget de l'Etat, qui portent la contribution la plus importante au budget de l'Etat. Avant les entreprises, ce sont les ménages qui contribuent au budget de l'Etat.

Donc, qu'est-ce que vous allez faire pour, d'une part, honorer les factures de la Ville et maintenir un niveau de service public qui soit un bon niveau de service public parce que tout ce qu'on entend aux alentours, ce sont des municipalités qui ne savent pas sur quoi rogner, qui ne savent pas comment elles vont faire, où il n'y a rien, aucune anticipation. Alors, comment vous allez faire pour maintenir un niveau de service public, au moins équivalent à celui qu'il est aujourd'hui, voire, et ça c'est notre demande, l'améliorer pour que les familles qui vont être impactées par ce qui est en train de se passer, qui le sont déjà, trouvent dans la Ville un soutien effectif dans leur vie quotidienne.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Je reconnais votre talent : à partir d'une délibération portant sur les indemnités dans le cadre des marchés, à ce sujet – qui est majeur.

On va quand même répondre.

Je vais vous rappeler ce que Monique Cellier a dit tout à l'heure quand elle a indiqué que le CCAS allait solliciter une rallonge budgétaire auprès du budget général de la Ville pour renforcer le soutien aux personnes en difficultés, ça fait, en partie, partie des réponses que vous évoquez-là.

Maintenant, je pense que l'on ne peut pas tout mélanger. Bien entendu qu'il y a des souffrances chez les français. La Ville peut, veut, essaiera de contribuer dans la mesure de ses moyens et de ses compétences. De ses compétences par-ce qu'on ne peut pas décider comme ça de payer les factures d'énergie des melunais. Même si on le voulait, on ne pourrait pas, ça relève plutôt de l'Etat. Vous évoquiez tout à l'heure le bouclier énergétique qui a été mis en place par l'Etat, il vise précisément à répondre à cela. La Commune ne peut se substituer à ce type de mesures qui sont d'ordre national.

Que la Ville soutienne tel ou tel dispositif d'aide, on veut bien en parler, mais pas aussi général que vous l'évoquez.

La problématique de ce conseil municipal qui ne contient pas de mesures qui permettent de répondre à cette situation, on est en fin d'exercice, Madame Monville. Nous sommes en train

d'exécuter, de finir l'exécution du budget 2022. Je pense que la crise, à ne pas en douter, va se poursuivre en 2023, on pourra rediscuter de cela selon les orientations qu'on prendra au budget primitif 2023 et là, je pense que ce sera le siège de ce type de discussion – même si je ne garantis pas que les propositions qui seront faites vous satisferont pleinement.

Enfin, concernant la manière dont la Ville a anticipé le choc, on va dire, énergétique, sincèrement, lorsque nous avons voté le budget en début d'année, qui pouvait anticiper, vous avez évoqué tout à l'heure l'ancien dirigeant de TOTAL qui parlait du prix des carburants, mais le problème est beaucoup plus large que ça. L'ensemble des compartiments de la vie économique, l'ensemble des compartiments de divers secteurs, sont impactés par une hausse, ça s'appelle l'inflation. L'inflation est généralisée et pas que sur l'énergie : la guerre en Ukraine a généré de l'inflation sur les produits hydrocarbures, le gaz, mais pas que ça. Quand vous allez dans les magasins acheter votre paquet de pâtes, il a pris 15 %. La Ville, lorsqu'elle doit fournir du service à l'ensemble de sa population, ça lui coûte aussi ! On l'a vu tout à l'heure, on parlait des produits d'entretien, ils vont augmenter très fortement. Alors, la Ville doit aussi assumer des dépenses supplémentaires et on devrait mais on ne le fera pas sur le dos des contribuables. On ne demandera pas en début d'année 2023 « on doit augmenter nos impôts parce qu'on doit payer nos factures d'énergie ». Non ! Par contre, on vous proposera un certain nombre de mesures, en particulier de sobriété énergétique, que la Ville s'appliquera à elle-même, parce que le message diffusé par le Président de la République ne s'adressait pas seulement à l'Etat mais à l'ensemble des collectivités. Objectivement, ce plan, on ne va pas le prendre à deux mois de la fin d'une année, c'est plus pertinent de le prendre au début de l'année pour une année complète dans le cadre d'un budget.

Monsieur Vogel : Mourad.

Monsieur Salah : Oui, bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Oui, pour répondre à Bénédicte, je pense que c'est un vrai sujet, effectivement, la difficulté au plan énergétique. Ceci dit, je pense que la Ville avait déjà anticipé en termes de moyens avec le PIMMS, je pense que Monique peut en parler.

Effectivement, il s'agit d'un dispositif de médiation qui peut permettre à des familles en difficultés (notamment pour les factures énergétiques) d'apporter une solution. Ça, c'est important, d'autant plus que le PIMMS, maintenant, c'est déployé dans les centres sociaux sur le secteur des Hauts de Melun.

Après, toute la question qui se pose c'est « est-ce que c'est suffisant en termes de moyens ou pas ? ». Ça, c'est une vraie réflexion à apporter sur les moyens à apporter, à la fois au niveau du PIMMS, à la fois au niveau du CCAS, à la fois au niveau des centres sociaux qui sont les réceptacles de ces personnes qui sont en difficultés.

Monsieur Vogel : Giovanni.

Monsieur Recchia : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste apporter un éclairage différent dans la compréhension de la délibération. C'est que quand une ville, que ce soit Melun ou une toute autre commune, qui prend ce type de délibération ou qui paie une entreprise, derrière, il y a une réalité économique. L'argent est donné à une entreprise et non à un patron et cet argent sert, surtout, à payer des salaires. Si demain Melun, ou une autre commune, ne pouvait pas agir de cette façon, il y aurait surtout du chômage qui prendrait en grande quantité en France.

Donc, c'est important aussi, de rappeler qu'il y a des réalités derrière.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : C'est dommage que vous étiez en train de parler quand j'ai pris la parole parce que c'est exactement ce que j'ai dit. Mais bon.

Juste pour vous dire que l'inflation, elle est due à l'augmentation des prix de l'énergie. L'inflation, aujourd'hui elle est due ! C'est-à-dire que les processus de production ont augmenté du fait, justement, de l'augmentation des prix de l'énergie. C'est bien pour ça que les entreprises qui ont des processus de fabrication qui sont gourmands en énergie, sont les plus impactés. En particulier la sidérurgie, par exemple, pour citer ces entreprises manufacturières, de manufacture lourde, sont le plus impactées.

Tout augmente du fait de l'augmentation du prix de l'énergie ! Ca, c'est une évidence. Mais c'est une évidence que l'on constate depuis longtemps. Je vous ai donné tout à l'heure l'exemple de TOTAL mais j'aurais pu vous donner l'exemple d'Engie, j'aurais pu vous donner l'exemple de Feng Tang qui travaille sur la question de l'énergie, qui l'ont prévu depuis longtemps.

Et pour des raisons qui sont aussi des raisons écologiques, c'est-à-dire que nous savions que le prix de l'énergie allait augmenter. Nous savions en France, aussi pour des raisons qui tiennent à l'état de nos centrales nucléaires, que le prix de l'électricité en France, qui reste plus bas qu'ailleurs en Europe parce qu'il est produit, en partie, par nos centrales nucléaires, allait augmenter. Aujourd'hui, vous avez 26 tranches... non, plus que ça d'ailleurs... je me le suis noté pour avoir le chiffre exact tout à l'heure... mais vous avez 32 tranches sur les 56 qui sont à l'arrêt du fait de problèmes de corrosion ou du fait de vieillissement d'autre nature, des centrales. Il faudrait injecter 50 Md€ aujourd'hui pour remettre nos centrales en mode de fonctionnement.

Donc, nous savions tout ça et nous ne l'avons pas anticipé. Et vous, collectivité locale qui êtes, normalement, censée gouverner de manière éclairée, depuis 12 ans vous avez délégué un certain nombre de services donc vous êtes, de fait, dans une situation dont vous êtes entièrement dépendant du marché privé et des fluctuations sur ce marché. Vous ne produisez rien en interne alors que nous avons la possibilité de le faire et on vous l'avait proposé pour les cantines scolaires ! On vous avait dit « on fait une ceinture maraîchère, on crée une grande partie des légumes que nous consommons dans nos cantines, on crée de l'emploi et, en plus, on n'est plus dépendant des marchés ». Vous n'avez pas voulu l'entendre, vous n'avez rien prévu.

Par ailleurs, nous, on vous fait une proposition très concrète. Moi, là, je suis en train de vous formuler une proposition très concrète : cantine gratuite pour toutes les familles en-dessous du seuil de pauvreté. C'est une proposition très concrète. Ce n'est pas « on va vous donner 10 € par ci, 50 € par là parce que vous ne pouvez pas payer votre facture ». Non, on assure déjà que vos enfants puissent manger.

Donc, quand est-ce que vous allez mettre en place une politique sociale digne de ce nom étant donné la situation dans laquelle nous sommes ?

Monsieur Vogel : Bien. Madame Monville, on en a un peu assez de se faire « engueuler » parce que ce n'est pas du tout le sujet de la délibération. Votre place, je l'ai déjà dit plusieurs fois, vous devriez siéger à l'Assemblée Nationale. La plupart des choses dont vous parlez, c'est la compétence étatique, c'est ce que disait Kadir tout à l'heure.

Je reprends un certain nombre de points parce qu'il y a beaucoup de mélange de choses :

1/ Lorsque nous déléguons quelque chose à l'extérieur, c'est qu'on pense que c'est plus intéressant d'externaliser que de le faire en interne. Ça nous coûte moins cher. On rend un meilleur service à l'habitant et ça nous coûte moins cher. Ce n'est pas des choix théoriques, on ne délègue pas tout mais ce que l'on délègue, c'est après une réflexion approfondie et que l'on pense que c'est mieux que ce soit à l'extérieur que ce soit fait.

Il n'y a pas un sacrosaint principe qui dit qu'il faut que tout soit fait par la personne publique. Il faut faire travailler tous les opérateurs qui travaillent dans ce pays. Pas seulement l'opérateur public qui fait mieux certaines choses et moins bien d'autres. C'est pour ça que nous vivons dans un système d'économie mixte ! Je vous le rappelle. Donc, quand vous aurez tout nationalisé, ça sera réglé !

2/ J'en ai assez que vous nous reprochiez à nous, de ne pas avoir prévu des choses que personne n'a prévu ! Tout d'un coup à Melun... C'est tout à fait faux l'exemple du président qui est mort dans un accident d'avion, il n'avait pas du tout prévu ce qui se passe aujourd'hui ! Il avait prévu une augmentation normale puisqu'il y a une raréfaction des ressources. Pas du tout dans les proportions que nous vivons aujourd'hui ! Il n'avait pas prévu la guerre d'Ukraine ! Il n'avait pas prévu tout ce qui se passe aujourd'hui ! Donc, ne reprochez pas à Melun de ne pas avoir fait ce que d'autres n'ont pas fait ! Ça me fait penser aux emprunts que tout le monde a conclu à l'époque.

Alors, en suite, je reviens sur la répartition des compétences. Le bouclier social, ce n'est pas la compétence de la Ville mais nous ferons, et on l'a dit pour le CCAS, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, c'est-à-dire : les aides sociales, nous les augmenterons au maximum dans la mesure des choix que nous allons faire et que nous ferons partager devant ce Conseil Municipal. Nous diminuerons nos dépenses - Kadir y a fait allusion - au maximum dans le cadre d'un plan de sobriété qu'on est déjà en train de discuter et que nous soumettrons au Conseil Municipal. Et ça, c'est très concrètement, sans faire idéologiquement ce que la Ville de Melun peut faire, dans la ligne de ce qu'elle a déjà fait, ce qu'a rappelé Mourad tout à l'heure !

On va faire ce qu'on peut faire. On ne parle pas de ce qu'on ne peut pas faire ! On fait le maximum dans le domaine de compétence qui est le nôtre pour aider, précisément, nos concitoyens. Et ça n'a rien à voir avec cette délibération.

Je voudrais qu'on arrête-là et qu'on passe au vote. Et le vote c'est... Monsieur Guion, on ne parle pas après le Maire. Non, il fallait le dire plus tôt. J'ai donné la parole à tout le monde. On passe au vote ! Une explication de vote ? C'est bon.

Monsieur Guion : Merci. Vous répondez longuement à Madame Monville qui est hors sujet et vous répondez hors sujet. Permettez-moi juste de revenir sur la délibération et de faire une explication de vote.

Monsieur Vogel : L'explication de vote est admise.

Monsieur Guion : On a même une petite proposition à vous faire.

Monsieur Vogel : Non, non, non ! Pas de proposition ! Allez-y.

Monsieur Guion : Une proposition qui n'est pas hors sujet du tout. On n'est pas du tout contre indemniser des entreprises qui ont un souci et qui pourraient ne plus produire et qui ne pourraient plus, donc, honorer les contrats de la Ville. Par contre, on est contre donner un blanc-seing comme ça, à vous laisser signer vous ou votre adjoint, comme c'est écrit, toutes les conventions et accords conventionnels. On aimerait et on vous fait une proposition d'amendement, créer une commission, rapide, pas besoin de faire une grosse commission énorme, où pourrait siéger un membre de l'Opposition, qui que ce soit, de façon à pouvoir étudier les demandes par groupe. On crée bien des commissions pour des commissions vitrines ou ravalement de façades. De façon à avoir une visibilité là-dessus et vous éviter de

donner une indemnisation de quelques millions à certains prestataires de la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Ca, ça serait très réactif comme système. On voit tout de suite l'efficacité du système ! Bon, vous pouvez toujours le proposer.

On passe au vote ?

Est-ce qu'il faut... est-ce que c'est un amendement ? Il n'est pas présenté en bon et due forme, ce n'est pas un amendement pour moi, c'est une observation, c'est une proposition.

Monsieur Mebarek : Est-ce que je peux juste dire un mot, Monsieur le Maire, si vous le permettez ?

On a des temps dans l'année où on discute de sujets financiers. Moi, ce que je propose, c'est qu'on l'inscrive à l'ordre du jour de chaque commission des finances, lorsque dans la période écoulée on a eu une demande d'une entreprise et qu'on est dans le timing de prendre le temps qu'il faut pour en discuter. Je proposerai qu'on l'ajoute à l'ordre du jour de la commission des finances, on ne va pas créer une nouvelle commission.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Pourquoi pas pour les commissions des finances à partir du moment où elles sont réunies, parce que ce n'est pas toujours le cas. Avant la dernière DM, il n'y a pas eu de commission des finances, par exemple. Mais, pourquoi pas, je retiens votre proposition, Monsieur Mebarek, à condition de le modifier dans la délibération et de l'inscrire dans la délibération.

Monsieur Mebarek : Alors, moi, il y a vraiment un truc qui m'agace, qui m'exaspère c'est que, le Maire, représente la majorité municipale qui a, que vous le vouliez ou non, reçu la confiance des melunais. Vous pouvez en débattre toute la nuit si vous voulez. Cette suspicion systématique que vous insinuez dans les décisions que pourrait prendre le Maire, que vous supposiez qu'elles ne soient pas dans l'intérêt de de la Ville de Melun, c'est insupportable !

Donc, je pense que quand le Maire signe quelque chose, il est suffisamment intelligent pour savoir s'il le fait dans l'intérêt de la Ville.

Donc, si à un moment donné, lors d'une commission des finances – la prochaine aura lieu le 19 octobre – et on ne fait pas une commission des finances tous les mois, on fait une commission des finances à chaque étape budgétaire. Vous avez évoqué la DM, lorsqu'une DM est très limitée en termes d'impact sur le budget, il y a assez peu d'intérêt de la faire.

Maintenant, Madame Monville, ce n'est pas vrai, on n'a pas fait deux commissions depuis le début du mandat parce qu'on a eu plusieurs exercices budgétaires depuis le début du mandat : adoption du Compte administratif, Débat d'orientations budgétaires, vote du Budget et ça, on l'a fait deux fois ou trois fois déjà, donc au moins six !

Monsieur Vogel : Bien, merci. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je veux faire mon explication de vote : excusez-moi, Monsieur Mebarek, si des membres des conseillers municipaux qui ne sont pas de la Majorité et sont donc, par définition, de l'Opposition, vous demandent des documents, des commissions ou des amendements, vous agace. Mais, excusez-nous, c'est ça la démocratie, ça se passe comme ça et on va continuer !

Monsieur Vogel : Ce n'est pas ce qu'il a dit.

Monsieur Guion : Vu que vous refusez l'amendement, vous refusez même de le mettre au vote, nous demandons de la visibilité sur ces indemnisations, nous sommes donc dans l'obligation de voter contre.

Monsieur Vogel : D'accord. On passe au vote...

Madame Monville : Une remarque, c'est juste pour savoir, ça passera de toute façon dans le compte-rendu des marchés, non ?

Monsieur Vogel : Bien sûr, il y a un contrôle a posteriori. Bien sûr. C'est pour ça que Kadir disait que cette suspicion permanente... de toute façon, on est plus que contrôlés. Vous savez que c'est un pays où le contrôle est institutionnel. On se contrôle tous !

Madame Monville : C'est hyper idéologique ce que vous êtes en train de dire.

Monsieur Vogel : Hyper idéologique ! Moi, je ne comprends pas ce mot-là ! Alors, on passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 4 voix contre et 38 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE lorsque toutes les conditions de la théorie de l'imprévision sont remplies, la signature d'une convention d'indemnisation ayant pour objet le versement d'indemnités aux titulaires des marchés, accord-cadre ou concessions concernés, selon le modèle ci-joint.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer les conventions et accords transactionnels ainsi que tous les documents y afférents.

10 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur Vogel : On passe à la délibération n° 10. Ne nous emmenez pas sur... la plantation, Oshi Lee, etc...

Donc, voilà, délibération n° 10 « admissions en non-valeur ».

Monsieur Mebarek : Oui, c'est l'effet papillon ! Alors, les admissions en non-valeur sont assez classiques. Il est proposé, compte-tenu des poursuites infructueuses – et là, pour cause puisqu'on a eu deux décès – sur des titres émis entre 2013 et 2017 pour un locataire du Foyer Résidence Yvonne de Gaulle pour un montant de près de 35 000 €, des accumulés d'impayés et, finalement, cette personne est décédée. Et un locataire qui occupait un logement mis à disposition par la Ville de Melun, pour 3 600 €.

Donc, il vous est proposé d'admettre en non-valeur ces deux sommes pour un montant total de 38 682,66 €.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? Adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en non-valeur de ces titres pour un montant de 38 682,66 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et à émettre le mandat à l'article 6541 sur l'exercice 2022,

DIT que les crédits sont inscrits dans le cadre du Budget 2022.

11 - CREANCES ETEINTES

Monsieur Vogel : Délibération n° 11. Kadir.

Monsieur Mebarek : Alors, là, c'est un cran encore plus important puisqu'il s'agit d'un effacement pur et simple de la dette à la demande du Trésorier dans le cadre d'une procédure de surendettement ou de liquidation des débiteurs concernés.

Nous avons 4 dossiers qui ont fait l'objet d'une Commission de surendettement ou d'une liquidation judiciaire :

- La première pour un montant de 12,20 € (désolé) pour des remboursements de livres à la Médiathèque,
- La deuxième pour un montant de 1 500 € pour un loyer au titre de la mise à disposition de locaux pour l'Astrocafé,
- La troisième pour une dette d'habitation au « 15 Gaillardon » pour 11 500 €,
- Et la dernière 366 € pour une dette au Conservatoire.

Il vous est proposé, à la demande du Trésorier, d'annuler ces dettes.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Prim.

Madame Prim : Oui, je voulais juste savoir : la dette de l'Astrocafé, qui est en dette ? Parce qu'il y a des précisions sur les autres trucs mais pas sur ça.

Et j'avais du coup, aussi, une question sur le devenir de ce lieu. On nous a promis une maison du citoyen mais qu'on attend toujours. Il n'y a pas d'inauguration. Donc, voilà, on voudrait savoir quand est-ce que ça sera ouvert, si ce sera bien un espace de convivialité, d'animation et d'accueil de tous les melunais ?

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Moi, je vais répondre à la question sur l'Astrocafé.

Monsieur Vogel : Christopher fera la deuxième partie.

Monsieur Mebarek : Effectivement, il s'agit d'une dette de loyer. Donc, le local de l'Astrocafé, avant qu'il ne devienne ce qu'évoquera tout à l'heure Christopher, il était mis à disposition d'une société qui, vous le savez, exploitait un restaurant. Ça a duré, je ne sais pas... 2 ans, peut-être, ou à peine. Un loyer de 1 500 € correspondant au 3ème trimestre 2019 n'a pas été versé. La société s'appelle la Société Asqualim. La société a fait l'objet d'une procédure de redressement, puis de liquidation judiciaire devant le Tribunal de commerce de Melun. Par un jugement du 18/05/2022 la société a été liquidée. Le Tribunal de commerce ayant constaté que cette société n'avait pas suffisamment d'actif pour payer son passif, elle a prononcé sa liquidation et donc demandé l'extinction de la dette correspondante. Voilà.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Ecoutez, Monsieur Mebarek, cette ligne concernant l'Astrocafé, elle pose

quand même un petit problème parce qu'effectivement, on nous demande d'effacer la dette de la société Asqualim – dont la dirigeante est, par ailleurs, propriétaire d'autres établissements connus dans la Ville de Melun – pour des impayés de loyer à hauteur de 1 500 €.

Pour rappel, parce que vous allez un peu vite, cette société a occupé les lieux pendant moins d'un an, suite à un appel d'offre, d'ailleurs, dont les clauses n'ont jamais été respectées. Dans cet appel d'offre, par exemple, il était mentionné qu'il ne devait pas y avoir d'ouvertures le soir, ou alors très exceptionnellement, on ne devait pas avoir de concerts le soir, ou alors très exceptionnellement. Dès son arrivée sur les lieux, la dirigeante, ouvre quasiment tous les soirs et organise des concerts très, très régulièrement, sans jamais avoir de sanctions alors que des sanctions étaient prévues dans l'appel d'offre.

Ça pose quand même question, et vous le savez très bien, là, je pense que vous faites semblant de ne pas savoir... si, si !... dans sa façon dont cet appel d'offre a été mené.

Alors, je sais très bien – et vous venez de le faire – la manière dont cette société a été liquidée, que les autres établissements de la même dirigeante ne sont pas sous la même structure juridique. Ceci étant, vous ne pouvez rien faire. Cependant, vous n'êtes pas obligé non plus de continuer à servir la soupe à cette dirigeante en finançant, par exemple, et c'est une nouveauté de cette année, les concerts de la Place Jacques Amyot qui sont uniquement destinés à améliorer le chiffre d'affaires de cette personne. Sachant que... je termine ... sachant que les concerts de la Place Jacques Amyot, vous le savez très bien, attire un public de débits de boisson mais font fuir un public de restaurants. C'est donc, vraiment, pour servir cette personne et vous le faites sur le dos de l'argent public, c'est ça qui est problématique, c'est nous tous qui payons.

Or, c'est indigne, c'est presque scandaleux, et c'est bien ce que je qualifie de « petits arrangements entre amis » qui finissent par détourner les gens de la politique de manière générale.

En bon macroniste que vous êtes devenu, vous nous aviez expliqué que vous alliez vous livrer à une autre façon de faire de la politique. Or, là, on est sur des pratiques les plus archaïques qui soient, des pratiques que nous, nous aimerions voir disparaître de la sphère publique. Merci.

Monsieur Mebarek : Moi, je présente une délibération en non-valeur... que vous fassiez des connexions entre différents sujets qui vous préoccupent au quasi-quotidien, c'est un fait, mais là, c'est une délibération exclusivement technique d'extinction d'une créance.

Vous l'avez très justement dit – moi, je ne l'avais pas dit – oui, Monsieur Martin, c'est une société distincte des autres sociétés que cette personne peut avoir. Malheureusement, nous avons un débiteur, c'est cette société-là. Pour étendre le passif d'une société à ses dirigeants, personnes physiques, c'est très compliqué et on ne peut pas le faire, faute de démontrer des fautes de gestion graves.

Voilà, on est purement dans l'application de la Loi.

Pour le reste, je ne commenterai pas ce que vous avez évoqué. Je dirais simplement, pour y passer de temps en temps, sans polémique aucune, l'animation qui a lieu Place Jacques Amyot l'été, elle a pour vocation de servir l'ensemble des commerçants de la place, y compris les restaurants, Monsieur Martin. Je me suis moi-même attablé dans plusieurs restaurants, j'y ai dîné et j'ai écouté de la musique et pourtant, je ne suis pas partisan de Docteur Beer et Monsieur Zinc. Je pense qu'au contraire, les melunais sont plutôt contents de voir une place animée, que la Ville puisse contribuer à l'animation de cette place, on devrait s'en satisfaire plutôt que de le critiquer.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Ah ! Oui, Christopher sur la partie Maison du citoyen.

Monsieur Domba : Oui ! Je ne parlerai que de la Maison du citoyen. En effet, vous allez avoir une communication prochainement puisque la Maison du citoyen va être inaugurée dans les prochaines semaines. Ce sera un lieu, vous allez voir... Maison du citoyen et de l'Europe, n'oublions pas l'Europe. Ce sera un lieu où il y aura lieu des conférences sur les thèmes de la citoyenneté, que ce soit avec les jeunes ou même des personnes un peu plus âgées ; le rôle de la citoyenneté ; quel est l'intérêt des élections ; l'Europe, bien sûr, il y aura tout un tas de sujets sur les élections européennes ; les droits et les devoirs des citoyens. L'objectif, c'est vraiment d'en faire le lieu où la citoyenneté s'exprime. Bien sûr, tout le monde est invité à contribuer au projet pédagogique de ce lieu.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Non... Madame Monville. Ça le fait tousser d'avance ! allez-y.

Madame Monville : Non, c'est juste pour rebondir sur la discussion que vous venez d'avoir à propos de la Place Jacques Amyot. Moi, je déplore que l'animation de la Ville soit concentrée en un seul lieu et je pense qu'il faudrait penser la Ville comme un espace polycentrique et créer des animations ailleurs et pas seulement sur la Place Jacques Amyot. Je pense qu'il y a d'autres lieux.

Monsieur Vogel : Il y a les Affolantes, par exemple.

Madame Monville : Oui, mais, ce que je veux dire, c'est que ça reste concentré sur le centre-ville, on le voit bien d'ailleurs...

Monsieur Vogel : On a des idées.

Madame Monville : On voit bien que la population qui vient n'est pas représentative de toute la population de la Ville. Donc, ça serait bien d'avoir... surtout qu'on a des lieux frontières – bon, il y en a un qui vient de disparaître, qui était à côté du tabac au rond-point de l'Almont, là où il y les entrepôts Vendrand – qui sont vraiment des lieux à l'intersection des différentes identités de la Ville et qui pourraient, peut-être, permettre de vaincre un peu cette ségrégation qui fait qu'on est séparés les uns des autres.

Monsieur Vogel : Moi, je suis d'accord avec votre idée de vouloir rayonner sur toute la Ville. Ça, c'est une très bonne idée. Mais je pense qu'on est en train de faire ça : il y a Place Jacques Amyot ; au milieu il y les Affolantes, on essaie de regagner les berges de Seine ; Festi Jeunesse c'est dans les centres sociaux, les espaces jeunes et les quartiers ; on a des idées sur comment répandre les Affolantes sur tous les quartiers de la Ville, on est en train de penser à ça.

Ça va être ça l'évolution, donc ça va dans le sens que vous proposiez. On y a pensé aussi.

On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en « créances éteintes » de ces titres pour un montant de **13 378,20 €**
Mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

25/11/2021	dossier n° 000121043205	12,20 €
18/05/2022	dossier n° 2021L00407 / 2019J00459	1 500,00 €
12/07/2022	dossier n° 000222001686	11 500,00 €

19/07/2022	dossier n° 000121053194	366,00 €
TOTAL		13 378,20 €

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat à l'article 6542 sur l'exercice 2022 et à le signer.

DIT que les crédits sont inscrits dans le Budget 2022.

12 - ECOQUARTIER DE LA PLAINE DE MONTAIGU - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2021

Monsieur Vogel : Délibération n° 12 : le CRAC de l'Ecoquartier.

Monsieur Mebarek : Normalement c'était Brigitte Tixier.

Monsieur Vogel : Oui, mais Brigitte Tixier, ce soir, c'est toi !

Monsieur Mebarek : C'est moi et Guillaume Dezert !

Monsieur Vogel : Et Guillaume ! Il en faut au moins deux pour la remplacer !

Monsieur Mebarek : Alors, c'est encore l'exercice habituel dans le cadre de ce traité de concession : le concessionnaire établit un rapport d'activité à la fois sur l'ensemble des actions qui ont été menées durant l'année écoulée et puis c'est aussi l'occasion de faire un état de la situation financière de cette concession.

Je ne vais pas vous faire lecture du rapport. J'essaierai, avec Guillaume, de répondre à vos questions. Je vais simplement reprendre des éléments de la note de présentation qui vous a été adressée pour dire que, il s'agit bien ici du rapport au titre de l'année 2021, nous n'allons pas parler de ce qui s'est passé en 2022, même si, bien entendu, nous avons des événements très importants qui se sont passés en 2022 dans l'Ecoquartier, en particulier, il y a quelques jours, l'inauguration de l'école, mais on est bien sur 2021.

2021, nous étions sur une année encore très impactée par la crise sanitaire et qui a entraîné un décalage de l'opération d'aménagement, ce que les habitants ont eu, malheureusement, à vivre durant cette période. Après, ça s'est accéléré et les aménagements, la définition des îlots résidentiels s'est dessinée.

En tout cas, l'année 2021 a été une année compliquée pour la finalisation des opérations d'aménagement.

Dans le cadre de ce rapport, on revient sur un certain nombre de sujets. Le premier sujet évoque, vous en avez peut-être souvenir, c'est un contentieux qui a été initié par l'aménageur contre l'Etat sur le paiement de sa taxe foncière. C'est un poste qui est majeur pour l'aménageur. L'aménageur a donc introduit un recours au Tribunal Administratif puis au Conseil d'Etat, qui a été rejeté aux deux niveaux. Il est aujourd'hui au niveau de la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour essayer de faire valoir ses droits.

Alors, de quoi il s'agit ? L'aménageur a acquis l'ensemble de cette assiette foncière en 2011 sur les 3 tranches qui vont amener l'aménagement de ce nouveau quartier à horizon 2030. Les phases 2 et 3 – à l'époque, la phase 2 était lointaine mais la phase 3 était encore plus lointaine

– pour autant, l’Administration a assujéti l’aménageur à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, c’était un terrain non bâti.

L’aménageur a contesté considérant que on pouvait parler de taxe foncière des propriétés non bâties pour la tranche n° 1 parce que c’était celle qui allait être urbanisée le plus rapidement possible et on était, effectivement, sur un foncier urbanisable rapidement mais encore non bâti. Mais l’aménageur revendiquait – je ne dis pas qu’il avait raison. Moi, je vais vous dire que du côté de la Ville de Melun, je suis bien content qu’il ait eu tort car c’est de la fiscalité qui est rentrée dans les caisses de la Ville (3,5 M€ ou 4 M€ de fiscalité). L’aménageur considérait, lui, que sur les tranches éloignées, lointaines, la tranche 2 et la tranche 3, on était plutôt sur des terrains agricoles comme ça l’était quand il a été acquis, donc une friche qui avait un niveau de fiscalité moins important.

Bref, l’Administration fiscale a rejeté, le Tribunal administratif a rejeté, le Conseil d’Etat également, considérant que cette opération était d’un seul tenant, qu’elle avait vocation à urbaniser, qu’elle était intégrée au PLU en terrains à vocation urbanisable et que dans ces conditions, il était assujéti à la taxe foncière sur le foncier non bâti.

Donc, pour lui, c’est une contestation de plus de 3 M€ qu’il a perdu. Rendez-vous devant la Cour Européenne des Droit de l’Homme l’année prochaine pour voir ce qu’il en est.

Après, on a d’autres petites procédures mais, là, je passe. On avait une procédure avec une indivision sur l’un des actionnaires de la SCI qui a vendu le terrain. Cette indivision a tenté un recours. C’était un problème purement interne entre successeurs. Ça ne concernait pas l’aménageur, ni la Ville. Cette affaire est terminée puisque la Cours de Cassation a débouté.

Que dire d’autre ? Sur l’activité des commerces : dans le traité de concession, dans le cadre des 3 phases, l’aménageur s’engage à livrer des locaux commerciaux pour accueillir diverses activités commerciales. Au total, c’est 4 300 m² ... non, 11 000 m² de surface commerciale répartie sur les 3 phases qui ont vocation à accueillir boulangerie, supérette, fleuriste, bar-tabac, optique, etc.

Sur ces activités, la première phase est avancée. La première tranche c’est 4 300 m² de surface commerciale et sur cette première phase commerciale, qui est la tranche 1 et qui n’est pas encore terminée, ce qui a avancé en 2021 – puisque nous parlons ici de 2021 – c’est les premières commercialisations sur un pied d’immeuble de 400 m² qui ont vocation à accueillir une boulangerie, un coiffeur et une troisième activité qui aurait dû être de la boucherie – a priori c’est plus compliqué que ça puisque les propriétaires, dans le cadre du règlement de copropriété se sont opposés à ce genre d’activité, il va falloir trouver une activité de substitution.

Donc, en 2021, on arrive au bout de ce processus, le propriétaire qui a construit l’immeuble à cédé les surfaces commerciales à un investisseur, étant précisé que l’investisseur lui-même va les louer à des commerçants qui sont aujourd’hui en cours de sélection. On a notamment le dossier « boulangerie » qui a très bien avancé et un boulanger devrait implanter son activité d’ici la fin d’année ou début d’année prochaine. Pour vous dire que l’investisseur en question qui détient les surfaces commerciales, les 40 m² dont je parle, à la demande de la Ville, l’aménageur a cédé 100 % des surfaces commerciales de l’ensemble du projet d’aménagement de la ZAC à un seul investisseur. L’idée étant que d’avoir une démultiplication d’investisseurs qui vont, au coup par coup, acheter de petits locaux commerciaux et y faire ce qu’ils voudront, au risque de dégrader l’activité et d’avoir une homogénéité et une cohérence d’ensemble.

Voilà pour le commerce.

Dans le cadre de cette concession, nous avons des clauses d’insertion. Vous avez dans le

rapport, le nombre d'heures qui ont été engagées depuis le lancement de cette ZAC. Le nombre d'heures en insertion sociale, qu'est-ce que c'est ? C'est de faire travailler des habitants, au sens large, de l'Agglomération et, en particulier, de la Ville. Quasiment 42 000 heures d'insertion ont été engagées sur l'ensemble des chantiers de cet Ecoquartier. Ce qui a concerné 147 personnes, dont 100 issues de l'Agglomération et 40 melunais. Etant précisé que cette condition d'insertion est pilotée par MEI-MVS qui suit les indicateurs du nombre d'heures en insertion.

Sur les travaux d'aménagement, le lancement de la tranche 2... la tranche 1 a été lancée en 2011, vous la voyez, nous avons eu beaucoup de livraisons de logements à la fois collectifs et individuels. La particularité de l'année 2021, c'est qu'elle a vu le lancement de la tranche 2 avec la commercialisation de 75 terrains à bâtir, donc, mis en vente. La commercialisation a débuté courant année 2021. Les premières constructions ont eu lieu à partir de la mi 2021. Par ailleurs, outre ces 75 terrains à bâtir, l'aménageur a lancé la viabilisation de 91 terrains supplémentaires.

Sur la tranche 1, qui a commencé depuis 2011, là, ça a bien avancé. Je vous le disais tout à l'heure, nous étions sur des finitions de travaux des îlots, le mobilier urbain a été implanté, la signalisation, on a eu la plantation d'arbres sur le merlon et sur la coulée verte ; on a eu la réalisation de parkings à proximité de de l'école, des parkings dédiés au groupe scolaire mais également des parkings visiteurs, au total c'est une cinquantaine de places ; on a eu l'implantation de candélabres. Donc, les aménagements ont bien avancé – d'ailleurs, on l'a vu lorsqu'on y est allé récemment pour l'inauguration de l'école. Et, par ailleurs, l'année 2021, l'aménageur a lancé les premiers travaux d'aménagement de la phase 2 avec des travaux d'aménagement de voirie et viabilisation.

A fin 2021, c'est 510 nouveaux logements qui ont été livrés, ce qui correspond à 1 200 nouveaux habitants, dont 520 enfants, ce qui rendait nécessaire l'ouverture de l'école en septembre et on a tenu le pari, ce qui était très compliqué mais l'objectif a été tenu.

Donc, 510 logements livrés et aujourd'hui 339 logements sont en cours de commercialisation. C'est-à-dire qu'ils sont mis en vente mais ne sont pas encore produits mais ils sont commercialisés avec un certain nombre de réservataires (211 réservataires qui ont déjà signé leurs contrats pour ces futurs logements).

Je passe au sujet de la desserte de l'Ecoquartier. C'est un sujet important, les habitants nous le disent lorsqu'ils rencontrent le Maire, Brigitte, les différents élus. C'est un sujet majeur la desserte du quartier.

Ça s'est amélioré en 2021 puisqu'une nouvelle ligne, la ligne G, qui existait déjà mais qui a été complétée par la ligne T qui dessert l'Ecoquartier en ligne directe avec la gare. Le terminus de cette ligne est l'Ecoquartier. La ligne est active depuis septembre 2021 avec une desserte toutes les 30 minutes. Après, cette ligne-là, ce quartier-là, mais comme tout le reste de la Ville est également tributaire du sujet du transport globalement à l'échelle, non pas de la Ville, mais à l'échelle de la Région Ile-de-France où il y a un sujet de ressources. On parlait de ressources tout à l'heure au sujet de nos services, il y a un vrai sujet de ressources pour le transport urbain et le service en bout de chaîne en pâtit.

Le groupe scolaire, en 2021, la question c'était l'avancement des travaux donc je n'en parle pas plus que ça. Les travaux ont avancé en 2021 puisqu'ils ont été livrés en 2022.

J'ai oublié un point : lorsqu'on parlait de desserte tout à l'heure, il y a les transports urbains mais n'oublions pas que la Ville a financé le ramassage scolaire pour les enfants qui étaient inscrits dans les écoles voisines, notamment Montaigu. Et puis un autre élément sur le

transport, j'en parlais justement ce matin avec la Maison du Projet et la GUSP, il y a un TAD (transport à la demande) dans l'Ecoquartier pour permettre de compléter l'offre de service de la ligne T et de la ligne G, notamment sur les heures où il y a moins de couverture. Ce qui est constaté, c'est que les habitants ne se sont pas encore approprié ce service. Qu'est-ce que c'est le transport à la demande ? Un habitant pour appeler Transdev et commander une course comme s'il commandait une course de taxi. Ça marche dès un utilisateur, pas besoin d'être en groupe pour que ça fonctionne. Ce qui est constaté, c'est qu'il n'y a pas encore une vraie prise en main par les habitants, je pense qu'il y a un travail de communication plus important à réaliser.

Sur les aménagements sportifs. Ils sont aussi attendus par les habitants, ces aménagements sportifs. Là, on termine le sujet école, crèche, centre de loisirs. La crèche sera livrée au printemps 2023. Il y a un sujet d'offre sportive. Là, c'est plus long. Une mission de programmation a été lancée en 2021. Cette mission de programmation a permis d'établir un planning de réalisation. L'année prochaine, en 2023, un concours de maîtrise d'œuvre pour début de travaux en 2024 et une livraison des équipements sportifs en 2026. Les équipements sportifs dont on parle c'est : un gymnase associé à des espaces de sport semi-couverts et ouverts. C'est un ensemble assez multi services qui va être mis sur cet Ecoquartier. Etant précisé que c'est un espace qui sera utilisé par les associations sportives, les écoles mais les habitants pourront également accéder à ces équipements sportifs. C'est important que cet accès soit ouvert.

Je suis désolé, il y a toute une litanie de thèmes et sujets qu'il faut que j'évoque

Un point très important et également très attendu par les habitants, c'est la jonction du quartier avec le reste de la Ville et qui est compliqué. C'est compliqué parce que le calendrier initialement posé n'est pas respecté, en particulier par le Département. Il y a eu une solution qui a été proposée dans un premier temps. Je vous rappelle que l'objectif est ici de faire une vraie couture entre l'Ecoquartier et le reste de la Ville. Une vraie couture, c'est transformer cette ex-départementale en boulevard urbain complètement imbriqué dans la ville. Boulevard urbain qui accueillera le TZEN.

Tous les débats autour du TZEN ont eu pour effet de ne pas « inciter » le Département à aller de l'avant sur l'aménagement de ce boulevard urbain. Une solution avait été proposée qui consistait, en attendant de faire ce boulevard urbain, le Département avait proposé de financer une ouverture, une jonction, un carrefour, pas piéton mais un vrai carrefour véhicules afin de permettre une ouverture vers le boulevard. Finalement, cette solution qui avait été proposée par le Département n'a pas été confirmée par lui-même qui, compte-tenu du relancement du sujet TZEN, a préféré dire « ça ne sert à rien d'engager ces travaux, autant engager des travaux complets de jointement du boulevard ». Ce qui a été fait, malgré tout en 2021, c'est un passage piéton avec un feu qui permettent, au moins au piétons, de traverser la voie et de rejoindre l'autre côté de la Ville.

Il y a aussi tout un travail qui est fait en termes de lien social avec, notamment, la GUSP qui sur le rôle très important de créer du lien entre les habitants. La GUSP a mis en place en 2021 des rencontres trimestrielles, sous l'égide des comités de quartier, avec l'aménageur, qui permettent d'échanger sur les difficultés ou les projets que la GUSP souhaite mettre en place. Tout à l'heure, on évoquait en début de conseil, lorsqu'on parlait des diptyques ou triptyques de fresques sur l'Ecoquartier, c'est un projet qui va être porté par la GUSP dans cet esprit de créer du lien social que la GUSP joue sur l'Ecoquartier.

A côté du travail de la GUSP, il y a l'aménageur qui a mis tout un tas de dispositifs (la conciergerie, que vous connaissez et qui offre un service de proximité aux habitants et qui est

également un lieu d'échanges pour eux).

Par ailleurs, il a mis en place un dispositif qu'il appelle « laboratoire actions Woodi » qui sont des actions qui visent des pratiques d'éco responsabilités. Ces pratiques d'éco responsabilités se sont matérialisées par la plantation de chanvre qui a débuté en 2018 ou 2019, je crois. Ça, c'est la concrétisation de ce laboratoire de pratiques éco responsables.

Il a également eu l'implantation d'un rucher dans les bois de Montaigu. 30 ruches ont été implantées dans le bois avec tout un travail de pédagogie auprès des habitants.

Voilà, au-delà de tout ce qui est travaux, aménagements, constructions, il y a tout un aspect humain et de lien social qui a été mis en avant.

Enfin, j'en termine sur l'aspect financier. Dans le cadre de ce rapport, on fait l'état sur les dépenses et les recettes. A l'instant où l'on parle, c'est-à-dire au 31 décembre 2021, l'aménageur a engagé un peu moins de 50 M€ de dépenses sur ce projet avec acquisition du foncier, divers frais d'études, les travaux d'aménagement qu'il engageait, les participations qu'il a versées à la Ville pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage Ville. Pour rappel, l'école de l'Ecoquartier qui a eu pour coût 9 M€, l'aménageur a contribué à hauteur de 5 M€. Pareil pour la crèche, c'est un coût d'un peu plus de 3 M€, l'aménageur contribue à hauteur de 630 000 €.

Donc, l'ensemble des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2021, c'est 39 M€ pour des recettes qui sont tirées de la vente du foncier et la cession des logements et, également, des recettes qui sont tirées, cette fois-ci, des participations que la Ville donne à l'aménageur, puisque la Ville contribue également à des travaux que l'aménageur a réalisés (notamment les travaux du merlon, la requalification de la route de Voisenon qui ont été sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur). La Ville y a contribué pour environs 2,2 M€.

Cette contribution de la Ville plus les cessions de foncier, ça a généré un peu moins de 21 M€ de recettes.

Donc, 51 M€ de dépenses pour 21 M€ de recettes, on a un déficit de trésorerie d'un peu plus de 28 M€ pour le concessionnaire. A l'instant où l'on parle, évidemment, la concession est déficitaire de 28 M€. Mais ce n'est pas fini puisque c'est sur la totalité de l'aménagement que l'équilibre doit se faire puisqu'il y a encore la tranche 2 et la tranche 3 à commercialiser. Bien entendu, il a également des travaux à réaliser (de voirie, d'aménagement qui seront faits) mais derrière il en tirera également des recettes.

A l'instant où l'on parle, les projections qui sont faites par l'aménageur, s'il se projetait selon les indications qu'il a, l'aménageur dans son rapport nous indique que pour autant la concession serait déficitaire de 3 M€. Mais c'est une prévision. Ces 3 M€ déficitaires pourront encore évoluer dans les années qui viennent, dans les 8 à 10 ans qui viennent et quelque chose me dit que ça ne sera in fine pas déficitaire parce qu'il y a un renchérissement du foncier que l'on a ressenti en 2021 aussi et finalement lorsque l'aménageur vend à des promoteurs qui vont construire des logements, il va vendre le foncier plus cher. Progressivement, ce déficit va se couvrir.

Voilà. J'ai essayé de synthétiser et j'ai évité que Guillaume Dezert puisse intervenir ! Je pense que Guillaume Dezert n'interviendra que pour répondre à vos questions !

Monsieur Vogel : Je m'inquiétais pour lui ! Guillaume, as-tu quelque chose à dire ?

Monsieur Dezert : Peut-être pour anticiper quelques questions. Le gros travail qui a été réalisé est, effectivement, sur la tranche 2 en 2021 où l'ensemble des collectifs, des permis de construire ont été déposés. Effectivement, il y a eu un dernier trimestre très studieux des services et, même, des élus qui ont donné pour essayer d'instruire au mieux les permis de

construire qui ont été présentés. En s'attachant pour qu'ils soient conformes au PLU et au traité de concession avec les différents cahiers des charges à la fois paysagers et urbanistiques. Il y a eu un gros travail avec les différents promoteurs. Là, comme l'a dit Kadir, il y a eu des lancements de commercialisation qui se sont faites par des dépôts de PC. Donc, si on totalise l'ensemble des permis de construire, j'en compte 6 voire 7 avec 545 logements qui ont été déposés en termes de permis de construire.

Ça nous a donné lieu, il faut le dire, à quelques bras de fer avec l'aménageur. C'est aussi ça un traité de concession, c'est d'imposer des vues urbanistiques que l'on a souhaité fortes sur ce quartier. Une envie de donner une place plus importante au fait de bien respecter les cahiers des charges et qu'on soit des services très vigilants par rapport à ça pour faire en sorte que l'emprise soit respectée, que la pleine terre soit aussi respectée pour maximiser. Ça nous a donné lieu – je ne donnerai pas de nom de promoteur – on a pu entrer des places de parking pour maximiser les surfaces de pleine terre et diminuer la place de la voiture sur le quartier. Voilà en titre d'exemple mais aussi pour éviter les surchauffes d'été. Moi, j'ai une petite marotte, c'est les prises soleil que j'aime bien mettre au dernier étage pour éviter les différentes surchauffes. Voilà.

Certains promoteurs, on essaye qu'ils rentrent un petit peu dans le moule et les services jouent aussi pleinement ce rôle pour faire levier auprès des promoteurs. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci Guillaume. Des questions ? Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, quelques observations. Alors, moi, je découvre le litige avec la SAS, d'une intensité dramatique puisque ça va jusqu'à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Monsieur Mebarek : C'est un litige qui ne nous concerne pas.

Monsieur Saint-Martin : Oui mais il se passe quelque chose d'assez effervescent pour défaut de débat contradictoire.

Donc, l'image de concorde symboliquement déployée lors de l'inauguration de l'école Denis Mukwégé paraît bien abstraite après coup.

Monsieur Mebarek : Permettez-moi. Le défaut de débat contradictoire, il n'est pas entre la Ville de Melun et l'aménageur. Pas du tout. L'aménageur a initié un contentieux contre l'Etat pour le paiement de l'impôt, il conteste la taxe foncière telle qu'elle est calculée. Non, non, nous on n'a pas de sujet !

L'un des arguments de la procédure c'est le recours au débat contradictoire. Nous, on ne connaît même pas le contenu de ce défaut. Ça ne nous regarde pas.

Monsieur Saint-Martin : OK, très bien. Dont acte.

J'avais juste une question sur le label « éco quartier ». On en est à l'étape 1, si j'ai bien compris, c'est un projet qui est affiché comme tel avec une décision de recandidater à l'étape 2. L'étape 2, c'est aussi l'étape chantier si j'ai bien compris. Or, là, on est encore à l'étape 1 mais on est plus qu'à l'étape 1. Il y a la tranche 2 qui a été largement commencée. La tranche 3 ce n'est pas pour tout de suite, ce sont des prévisions à 2030 si j'ai bien compris. Le quartier ne sera pas complètement terminé dans les années qui viennent.

Enfin, je voulais juste vous poser la question de ce label un peu flottant d'éco quartier qui légitime aussi l'opération pour son caractère écologiquement vertueux. Voilà, ça c'était le premier élément.

Le deuxième élément de ce CRAC : je suis frappé par l'absence des habitants dans ce

document. Très peu de choses sur leur ressenti, leur expérience du quartier, ils n'apparaissent pas vraiment. Ils sont destinataires de prestations qui sont proposées par des structures. Alors, il y a la conciergerie avec un laboratoire rédaction – qui inclue des opérations de sophrologie. Bref, où sont les habitants ? Sont-ils satisfaits de la vie du quartier ? Peut-être la qualité de nos contacts est biaisée mais, en tout cas, on a des gens qui viennent nous voir et qui nous racontent un peu la vie à Woodi et ce n'est pas forcément la vie dont ils rêvaient en s'installant là-bas. Les problèmes qui sont mis constamment en avant, en exergue, ils se sentent oubliés. Alors, vous l'avez dit tout à l'heure, quartier enclavé, certes, un boulevard qui va peut-être désenclaver à terme le quartier. Pour l'instant, les gens ne se sentent pas réellement appartenir à la ville, c'est une excroissance périphérique.

Il y a aussi des problèmes de délabrement. Le terme est peut-être un peu violent mais il y avait des fissures qui apparaissaient sur les façades, des malfaçons constatées par certains habitants alors que, bon, c'était à peine livré. Ça pose quand même des questions : est-ce que c'est un bâti durable ? C'est à peu près le constat que j'avais fait en 2020 sur la base de témoignages que j'avais recueilli. Donc, quid de la durabilité de ces structures ? La vie dans le quartier ? Et puis le ressenti des habitants qui le vivent au jour le jour et qui se sentent, pour certains, abandonnés.

Monsieur Vogel : Peut-être d'abord Guillaume sur les aspects structurels et après Kadir.

Monsieur Dezert : Pour les effets structurels, vous faites écho à un enduit qui s'est détérioré. Le promoteur, là, c'est Habitat 77... Moi, je suis passé la dernière fois et ça avait été repris. Henri, tu confirmes ?

Quand on a une multitude de bâtiments, forcément, il y a des désordres qui se passent, forcément il y a des dommages-ouvrages qui sont enclenchés par les promoteurs et, forcément, derrière il y a un règlement de situation et le sinistre est réparé.

C'est la vie classique d'un bâtiment qui est en construction, il ne faut pas non plus croire que à Woodi il y a une fissure qui est apparue et que ce n'est qu'à Woodi ! C'est partout pareil, pour tous les bâtiments en France. C'est la vie classique d'un quartier.

Le label « éco quartier », pour moi, Kadir pourra compléter - il voudra compléter ! – c'est un label qui a attiré à la conception environnementale du site, la réalisation aussi et puis, in fine – tu me diras si je me trompe ou pas. Voilà, c'est validé en trois étapes : d'abord on conçoit, on réalise et ensuite, on voit comment ça vit. Pour moi, c'est un label qui vit sur trois séquences, jusqu'à la fin de la vie du projet.

Monsieur Vogel : D'accord. Kadir.

Monsieur Mebarek : Monsieur Saint-Martin, on ne peut pas dire que les habitants de l'Ecoquartier se sentent ou sont abandonnés ! Dire qu'ils sont abandonnés, c'est faux. C'est faux parce que la Ville, les services sont au contact quasi quotidien des habitants du quartier pour répondre à leurs attentes. D'ailleurs, il y a une délibération tout à l'heure qui l'évoquait, on a tenu compte des aspirations, des commentaires de certains habitants pour modifier quelques éléments de travaux. Ils ne peuvent pas dire qu'ils se sentent abandonnés.

Vous étiez à l'inauguration de l'école ? Oui, vous y étiez. Vous les avez vu, les habitants ont très chaudement félicité Monsieur le Maire, Henri Mellier, Brigitte Tixier pour tout le travail qui a été fait pour leur livrer une école de ce niveau-là.

Alors, ils ont conscience, il faut être clair, que quand on achète à Melun ou sur la lune, quand on achète une maison sur plan, dans un lotissement ou dans un quartier en devenir, il faut être clair, ça prend le temps que les choses se mettent en place, que la vie de ce quartier se mette

en place, que l'ensemble des aménagements se termine, que ce sentiment de vivre dans un chantier et non dans un quartier, c'est un quartier nouveau ! On ne peut pas d'un claquement de doigts faire sortir la crèche, l'école, les commerces, l'ensemble des habitations et se dire « c'est bon on y va et le jour J, venez les 2 500 habitants tous ensemble d'un coup ! ». Ce n'est pas vrai, il y a une réalité concrète.

Nous on en rencontre, Monsieur Saint-Martin, des habitants et ils ne témoignent pas d'un abandon de la Municipalité. Ils ont conscience des enjeux, ils savent que ça prend du temps et que le Maire est là pour répondre à leurs attentes.

Monsieur Vogel : Qui a demandé la parole ?

Monsieur Mebarek : Sur « l'éco quartier », si vous permettez Monsieur le Maire, ça va être porté par l'aménageur. Ça va être réinitié – cette fameuse phase 2 de l'Ecoquartier.

L'aménageur attend d'avancer un peu plus sur la phase 2, en particulier la tranche qui va de la place Nelson Mandela et qui va accueillir un certain nombre de résidences et qui va également accueillir les commerces dont je parlais tout à l'heure. Donc, l'aménageur attend d'avancer plus avant sur la phase 2, il attend que les équipements publics soient livrés et que les permis de construire qui ont été déposés fin d'année 2021 pour permettre la réalisation de cette tranche 2 soient délivrés pour que ces travaux puissent débiter. Je vous confirme que l'aménageur entend bien lancer la phase 2 du label « éco quartier ».

Et puis, dernier point, c'est en lien avec le sujet d'avant, c'est qu'une réunion publique aura lieu au mois d'octobre – j'ai un souffleur, je ne le savais pas avant ! – une réunion publique aura lieu le 7 octobre à l'Ecoquartier, en présence de l'aménageur pour pouvoir échanger, pour que l'aménageur puisse répondre aux observations, critiques ou demandes des habitants et qu'un dialogue puisse se nouer.

Monsieur Vogel : Il n'y avait pas une question de ce côté-là ? Donc, Madame Monville.

Madame Monville : Oui, d'abord, je voulais vous remercier – une fois n'est pas coutume – et du fait que vous avez fait de nommer cette école « Denis Mukwégé ». Je trouve que c'est un choix juste, courageux, très intéressant sur la Ville qui permet une ouverture sur cette histoire qui se passe aujourd'hui au Congo.

J'ai, personnellement, été très touchée et honorée de rencontrer ce Monsieur, de pouvoir lui parler. J'ai été émue par son discours sur l'importance de l'éducation, sur la nécessité qu'il y a à remettre en cause le patriarcat et ce qu'il a nommé « les masculinités toxiques » qui abiment nos sociétés et la sienne en particulier.

Donc, voilà, je voulais déjà dans un premier temps vous féliciter pour ça. Madame Tixier n'est pas là mais je voulais la féliciter en particulier.

C'était un chouette moment, un moment comme on aimerait en avoir d'avantage dans la Ville et où on était tous contents d'être là - et ça, c'est chouette – et les habitants et nous les élus.

Juste un petit bémol, j'ai regretté que sur la plaque qui présentait – je ne sais pas si c'est celle qui sera apposée sur l'école – l'inauguration « cette école a été inaugurée, etc. », l'aménageur, le Directeur du Crédit Agricole, apparaissaient avant Monsieur Mukwégé, Prix Nobel de la paix.

Je pense que si on pouvait intervertir ça me paraîtrait mieux. Juste et mieux de faire ça.

Pour ce qui concerne le quartier, puisque la délibération porte sur le quartier, bien sûr, nous, on vous avait dit qu'il fallait d'abord déployer les services publics. On sait très bien que l'ordre d'aménagement de ces quartiers, très souvent, ce n'est pas comme ça que ça se passe.

De fait, ça a rendu la vie difficile pour beaucoup d'habitants. Il y a des habitants qui ont déjà vendu leurs maisons et qui sont déjà partis de l'Ecoquartier. Oui, c'est rare, ça reste marginal mais c'est déjà arrivé.

Il commence, vraisemblablement à y avoir des problèmes de sécurité qui inquiètent les habitants. Je pense qu'il faut être vigilant là-dessus.

Et puis, vous avez parlé de la desserte des transports que vous avez commencé à améliorer parce qu'il y a un bus supplémentaire. Je serai contente – vous avez fait allusion à l'intervention de Monsieur Vogel, j'imagine au Conseil Régional à propos des transports et du manque de financement public par Valérie Pecresse. Ravie qu'on se retrouve sur ce point-là. Je pense d'ailleurs que dans les exemples que je vous ai donné tout à l'heure pour améliorer la vie des habitants qui va se dégrader considérablement vu la conjoncture actuelle, je vous ai proposé la gratuité des cantines scolaires pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Mais la gratuité des transports devrait être aussi une piste de réflexion à mener.

Je voulais revenir aussi sur l'épisode des gens du voyage puisque nous n'avons pas eu l'occasion de le faire. Je voudrais dire que j'espère vraiment, vraiment, que les choses avancent très vite au niveau de la Communauté d'agglomération maintenant, de manière à éviter ce type de situation où des populations sont dressées les unes contre les autres pour que, ni les gens du voyage, ni les habitantes et les habitants de l'Ecoquartier n'aient été responsables de la situation dans laquelle ils se sont trouvés.

Donc, je crois qu'il faut rappeler que si la Communauté d'agglomération avait pris ses responsabilités, comme elle aurait dû le faire, pour pouvoir accueillir correctement les gens du voyage, cet incident n'aurait pas eu lieu. J'espère donc, bien évidemment, que l'aire d'accueil des gens du voyage sera vite prête et à disposition, même si je pense que vous avez fait une erreur en la mettant là où vous avez décidé de la mettre. Mais bon, ça c'est autre chose. Voilà pour ce que je voulais dire sur l'Ecoquartier.

Monsieur Vogel : Je ne peux pas vous laisser dire que la Communauté d'agglomération n'a pas pris ses responsabilités à l'égard des gens du voyage. D'ailleurs, suite à cet épisode que vous qualifiez de « gens du voyage et de l'Ecoquartier », le Préfet a pris l'engagement sans attendre la fin des travaux, c'est ça, nous avons débuté tous les travaux que nous devons à l'Etat pour accueillir les gens du voyage – sans attendre la fin des travaux sur les différents chantiers parce que ça dure et qu'ils sont retardés du fait de la pénurie de composants et de matériaux, sans attendre la fin des travaux, il considère que la Communauté d'agglomération est en règle. Et donc, l'intervention des forces de police pourra se faire partout, dans toute la Communauté et, bien sûr, les gens du voyage seront orientés vers les aires des autres zones disponibles, comme nous l'avons fait pour l'Ecoquartier où nous les avons orientés vers Villiers. Voilà.

Quelqu'un avait demandé la parole. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, Monsieur Mebarek, au final on est quand même nombreux à se demander pourquoi la Ville a fait Woodi, quel en est l'intérêt vraiment ? En général, quand on vous pose la question, vous avez tendance à nous répondre que c'est parce que beaucoup de gens veulent venir s'installer ici, qu'il y a une forte demande sur le secteur, etc.

Moi, je suis assez septique là-dessus, je n'ai pas encore vu de cortège de gens scandant « on veut vivre à Woodi ! On veut vivre à Woodi ! ». Et puis combien même il y aurait eu de la demande, les élus ne sont pas obligés d'y répondre, ils doivent déjà gérer selon l'intérêt de leur population. D'ailleurs, le compte-rendu de l'aménageur nous renseigne là-dessus. Dans la

partie commercialisation, pour l'année 2021, on constate que 339 logements ont été mis en vente, seuls 211 ont été réservés ce qui veut dire quand même que près de 40 % n'ont pas trouvé preneur sur l'année. D'ailleurs, c'est l'histoire de beaucoup de programmes neufs sur la Ville de Melun.

En matière d'immobilier, on sait très bien que lorsque des secteurs sont très demandés, attractifs, etc., les bien mis en vente trouvent preneur très rapidement en quelques semaines, voire en quelques jours et parfois même quel que soit le prix ce qui est quand même déconcertant.

Tout ça pour vous dire que je n'ai toujours pas compris l'intérêt de Woodi. Que la Ville aurait dû, à mon avis, s'en passer et se concentrer sur quelques opérations de qualité et surtout sur la rénovation du bâti existant qui à peu près à tous les endroits de la Ville commence vraiment à souffrir d'un état de délabrement assez avancé. Merci.

Monsieur Mebarek : Là encore, je n'étais pas né mais j'ai un peu étudié la question. Ce terrain, il était inscrit dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (le SDRIF) qui est le schéma d'orientation d'urbanisation de l'ensemble de la Région Ile-de-France. L'objectif, c'est la production de logements et la répartition de ces logements à l'échelle de la Région. Ce terrain était pastillé dans le SDRIF comme destiné à accueillir du logement et de l'urbanisation. Donc, c'était comme ça, soit on prenait le sujet et on était acteur, soit nous n'étions pas acteurs et ça aurait été fait à notre place par quelqu'un d'autre.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote ? Giovanni, tu veux ajouter quelque chose ?

Monsieur Recchia : Dans le « rien » que fait la Ville, moi j'aimerais quand même faire une petite publicité : du 9 au 29 septembre, c'est la « Fête des possibles ». Samedi après-midi de 14 heures à 17 heures, ils sont à l'Ecoquartier pour les gens qui ont envie de venir. Donc, il y aura Culture and Co, Alternative A57, Melun Agglo à vélo et Coop'in. Il y aura des ateliers, présentations, plein de choses.

Monsieur Vogel : Très bien, merci. Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Oui, j'ai quelques questions sur ce que vous avez dit Monsieur Dezert, notamment sur le bras de fer avec l'aménageur. Vous parlez de bras de fer sur les négociations avec l'aménageur et je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Mebarek notamment sur les coûts et les coûts que l'aménageur a pris à sa charge, notamment le groupe scolaire qui était prévu dans le traité d'aménagement à 5,5 M€ et qui était prévu pour une prise en charge à 100 % par l'aménageur.

On sait maintenant que le groupe scolaire a été inauguré qu'il a coûté 9,311 M€, minimum. Mais, le bras de fer je ne sais pas comment vous l'avez fait mais vous l'avez perdu parce que l'aménageur n'a toujours pris que 5,5 M€, pas 100 % mais 56 % du coût. Là, on peut même faire un parallèle avec la théorie de l'imprévision, vous n'avez pas réclamé quoi que ce soit par rapport à cette augmentation de coût dont uniquement les melunais pâtissent.

Et encore, on ne parle pas du restaurant scolaire qui coûte 5 M€ qui est à la charge, sauf erreur de ma part, 100 % de la Ville.

On pourrait aussi développer ça pour la crèche. La crèche qui n'est pas finie mais qui a été prévue au départ à 3,150 M€ avec 20 % seulement pris en charge par l'aménageur. On sait dans le budget primitif 2022 qu'elle va coûter presque 5 M€ et je n'ai pas vu l'aménageur qui va augmenter sa participation. Donc, elle restera de 236 000 €. Pareil, les melunais vont tout payer malgré votre imprévision évidente.

En valeur absolue, l'aménageur ne paye pas plus. On voit qu'il ne paie pas plus, il y a une

raison, on le voit dans le budget à la fin de ce rapport et vous l'avez dit Monsieur Mebarek, si tout se passe bien pour lui, pour l'instant c'est - 3 M€ de marge qui est prévu, il en est à - 28 M€ de trésorerie actuellement. Donc, c'est un gouffre et il reporte ce gouffre sur la Ville par l'intermédiaire de bras de fer (apparemment perdus d'avance).

Cela dit, l'aménageur on le sait c'est 88 %, au niveau actionnaires, le Crédit Agricole et il se permet de mettre dans les frais des frais financiers à hauteur de 3,2 M€. C'est intéressant de voir que la marge, elle est de - 3,3 M€ et qu'il se met 3,2 M€ de frais financiers en tant que banque. C'est assez intéressant. On ne va pas le plaindre non plus mais par contre au niveau du bras de fer, vous pourriez être un peu plus efficace de façon à ce que ce ne soit pas la Ville qui paie tout ça.

Après, j'ai des petites questions sur les commerces. Vous avez dit, Monsieur Mebarek, qu'un boucher avait été refusé par les copropriétaires. J'aimerais bien savoir comment des copropriétaires peuvent refuser un boucher à cet endroit-là sachant qu'une boucherie -excusez- moi pour les végan - une boucherie dans un centre-ville commerçant c'est assez vivant et important, ça permet de développer le commerce de bouche de proximité. Je ne vois pas comment des copropriétaires ont refusé un boucher.

Deuxième question, on le voit dans le rapport et l'aménageur le précise comme une petite pique, à l'unique demande de la Ville, un unique aménageur commercial... pardon, un promoteur commercial, est nommé. Je voudrais savoir pourquoi un unique promoteur commercial sachant qu'un promoteur privé, là, va forcément essayer de mettre tous les commerces qu'il peut sachant qu'il va prendre une commission à chaque fois. Et on n'est pas sûr que ce soient de commerces viables qui seront choisis.

Dernière question, c'est la conciergerie, pourquoi elle est complètement excentrée alors qu'il y a maintenant de la place pour l'installer au centre ?

Monsieur Vogel : Henri d'abord.

Monsieur Mellier : Je voulais juste dire sur le plan du financement, Kadir aurait pu le faire aussi bien que moi, le groupe scolaire, parce que là vous avez dit quelque chose qui n'est pas tout à fait juste.

Le groupe scolaire, ça comprends, effectivement, les deux écoles (maternelle et élémentaire), le restaurant scolaire et le centre de loisirs. Ce groupe scolaire, au jour d'aujourd'hui, il est à 12 M€ TTC, toutes dépenses confondues, c'est-à-dire les travaux, architectes, les bureaux de contrôle, etc. Actuellement, simplement pour vous dire, puisque j'ai l'honneur de présider la Commission d'appel d'offres, sur les avenants, il y en aura d'autres... ça ne s'est pas si mal passé que ça sur la construction. Ils ont eu pas mal de problèmes d'approvisionnement mais en termes de coûts, ce n'est pas énorme, on en est à 1,08 % au-dessus du concours. Parce que tout ça résultait d'un concours.

Alors, sincèrement, je n'ai jamais vu que l'aménageur allait payer 100 % du groupe scolaire. Je ne sais pas où c'était mais ce que je sais c'est que ça m'étonnerait quand même. Je vais vous dire pourquoi, parce qu'à l'époque du traité de concession, l'école était dans les limbes - Monsieur le Maire l'a rappelé dans son discours - ça a mis 9 ans pour sortir ça. On n'était pas du tout sur les mêmes logiques. Peut-être que la somme est restée la même mais le projet d'école qui a été fait avec ce restaurant scolaire, à mon avis, il n'était pas du tout... il a évolué, c'est pour ça, d'ailleurs, que ça a mis autant de temps.

Donc les 5,150 M€ sont bien là pour ça. Je vais présenter une autre délibération tout à l'heure qui concerne le centre de loisirs où il y a une autre participation de la Caisse d'Allocations Familiales qui s'ajoutera. Donc, l'un dans l'autre, et je voulais simplement terminer, certes, c'est à la charge du melunais, Monsieur Guion, mais sans augmentation de leurs impôts. Ça

n'a pas généré une seule augmentation d'impôts. Cette affaire a été financée grâce à la bonne gestion des finances de la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Oui, Henri a parfaitement répondu. Le projet de la signature du traité de concession jusqu'à la livraison la semaine dernière lors de la livraison des écoles, le projet a évolué. Il a évolué par la qualité technique du bâtiment avec un renforcement des exigences. Quand on signe un traité en 2011 et qu'on se situe 10 ans après, les normes ont évolué, les exigences ont évolué. D'ailleurs, le NPNRU est en train d'évoluer puisqu'il va imposer au NPNRU de tenir compte de l'ensemble des enjeux environnementaux dans les subventions aux partenaires. Donc, forcément, il faut tenir en compte de toutes ces évolutions et ça a impacté le coût de l'école.

On a eu également un nombre de classe, Henri. Un nombre de classes plus important que ce qui avait été initialement prévu.

Il a un détail que l'on oublie aussi, c'est qu'entre le début de la signature du projet à ce qui a été réalisé, on a intégré un centre de loisirs dans l'école avec un coût supplémentaire.

Je ne vous parle pas de la crèche que l'on a redimensionnée.

Donc, forcément, un projet vit, s'améliore et ça coûte plus.

L'aménageur avait un engagement sur un niveau, la Ville avait des exigences supplémentaires, donc on se remet autour de la table et on discute pour savoir qui prend quoi en charge. Au final, on est très contents de ce qui a été livré.

Et puis pour le boucher, c'est lié aux nuisances qu'une boucherie peut générer pour des habitants qui habitent au-dessus. Les copropriétaires dans le cadre de leur copro ont dit qu'il y avait un risque d'odeurs, de nuisances, etc. Ils ont voté contre l'implantation de ce type d'activité. Malheureusement, on ne peut pas s'y opposer.

Monsieur Vogel : C'est inscrit dans le règlement de copropriété. Oui ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, effectivement, vous avez parlé du centre de loisirs qui n'avait pas été prévu au départ. C'est quand même bizarre, vous ne saviez pas le nombre d'habitants qui étaient prévus à Woodi avant de signer le traité de concession ? Vous saviez qu'il y aurait autant d'habitants mais vous avez oublié le centre de loisirs à ce moment-là et vous le rajoutez après et l'aménageur ne vous paie rien dessus !

Pour l'école, c'est pareil, vous saviez le nombre de classes que vous alliez faire, c'est bizarre que vous l'ayez oublié.

Et on n'a pas parlé du gymnase ! Le gymnase c'était 5,228 M€ qui étaient prévus dont 30 % par l'aménageur. On peut se demander si ça ne va pas coûter finalement plus cher et si l'aménageur ne va pas payer que 30 % toujours ? Sachant qu'il va être construit pour 2026, on l'a entendu tout à l'heure.

Je n'ai pas eu de réponse sur le choix du promoteur commercial unique, privé, qui risque de faire des commerces non viables.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Vous jouez systématiquement les Cassandra à essayer de prédire l'avenir et vous avez déjà prédit la non livraison en septembre et à chaque conseil vous nous resservez « et ça en est où ? Et les habitants s'inquiètent ! ». Mois, j'étais content de vous voir à l'invitation.

Le gymnase, on va lancer le concours et on verra au bout des courses à quoi ça aboutira. Je vous rappelle qu'entre temps, on l'a beaucoup évoqué tout à l'heure, il y a eu un petit sujet, c'est le renchérissement de tout. Le renchérissement de l'ensemble des coûts. Il n'est donc pas impossible que même les chiffres dont on parle ce soir, risquent encore d'être revus à la hausse.

Concernant les commerces, la ligne qui a été adoptée, c'est Brigitte Tixier qui était sur cette ligne-là, c'était de dire que pour assurer une cohérence de commercialisation de ces cellules commerciales, il faut avoir un pilote. Ce pilote-là, il est à même de dire « j'ai un locataire qui est une boulangerie, j'ai un autre locataire qui est une boucherie, une pharmacie, etc. » et il y a une cohérence d'ensemble. Si vous découpez en une dizaine de lots différents ces cellules commerciales, qu'est-ce que ça devient ? Ca devient un bailleur, propriétaire d'une cellule de 20, 30, 40, 100 m2 qui décide de louer à qui il veut et on va se retrouver avec 4 coiffeurs et 3 boulangeries.

Monsieur Vogel : Donc, pour clore sur cette affaire d'Ecoquartier. Non, allez-y.

Monsieur Guion : Je n'ai pas eu de réponse sur la conciergerie qui pourrait être déplacée au centre. Et merci pour la pirouette au niveau du délai de l'inauguration. Vous devriez me remercier d'avoir mis la pression suffisamment parce que je vous trouvais un petit peu dilettante là-dessus...

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur Guion !!!

Monsieur Guion : Oui, la pirouette, elle est là-dessus. C'est pas mal aussi le nombre de millions qui ont été imprévus et au final ce n'est pas grave !

Monsieur Vogel : Bon, en tout cas, c'est que la Municipalité va tout faire pour que cet Ecoquartier soit un beau quartier, qu'il soit relié au reste de la Ville, par respect pour ses habitants parce qu'on a l'impression qu'il y en a qui disent « l'Ecoquartier, pourquoi on en a fait un ? ». L'Ecoquartier existe, il y a des gens qui y habitent, ce sont des citoyens de Melun à part entière.

Tout ce que nous faisons pour l'Ecoquartier, nous le faisons aussi pour d'autres quartiers. Dans le cadre du NPNRU, je viens d'avoir les chiffres, on va injecter 40 M€. On n'a pas honte d'injecter 40 M€ dans le quartier Schuman parce que ce sont des habitants à part entière de notre Ville.

Pareil pour l'Ecoquartier qui a actuellement l'une des plus belles écoles d'Ile-de-France et même de France ! On est fiers d'avoir installé cette école à l'Ecoquartier et les habitants, je l'espère, d'ailleurs je l'ai constaté, nous en sont vraiment très reconnaissants.

On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour l'année 2021 présenté par l'aménageur de la concession d'aménagement « La Plaine de Montaigu », ci-annexé.

13 - ECOQUARTIER DE LA PLAINE DE MONTAIGU - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET L'AMENAGEUR

Monsieur Vogel : Délibération n° 13. Kadir. Signature d'une convention entre la Ville et l'aménageur.

Monsieur Mebarek : Je l'ai évoqué tout à l'heure, un programme avait été prévu, des aménagements et, finalement, ça vit et il y a les contraintes et les avis des habitants et des usagers qui ont amené à ce que des travaux d'adaptations soient mis en place, en particulier aux abords du groupe scolaire.

Ces travaux qui ont été réalisés à la demande de la Ville, puisqu'elle a demandé ces ajustements avec un retrait de bornes enterrées aux abords de la crèche (la Ville a préféré en assurer un déplacement), la création de places dépose minute devant le groupe scolaire, un revêtement du parvis du groupe scolaire qui soit conforme à ce que l'aménageur avait déjà fait par ailleurs.

Toutes ces demandes de la Ville ont été réalisées par l'aménageur parce qu'il était préférable que ce soit lui qui les fasse dans la mesure où il assure une cohérence des travaux réalisés. A ce titre, une convention a pour objet de cadrer ces travaux complémentaires qui divergent de ce qui avait été initialement prévu et d'en fixer le montant à la charge de la Ville à 69 000 €. Et encore, il s'agit de travaux sollicités par la Ville que l'aménageur n'avait pas demandés.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Durand.

Madame Durand : Merci Monsieur le Maire. Nous allons voter contre. On va voter contre parce qu'il y a quelques années, lorsque j'étais Adjointe à la petite enfance et que nous avons fait les réunions avec l'aménageur, j'avais déjà alerté plusieurs fois sur des manquements et, par exemple, les places de stationnement dépose minute pour la crèche. On m'avait répondu à l'époque « mais non Madame, c'est un éco quartier, les gens vont tout faire à pied ! ». Mais bien sûr !

Aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a des manquements, on se rend compte qu'il va falloir payer 69 630.12 € pour, justement, palier à ces manquements sur lesquels nous avons déjà alerté.

Je rappelle également, concernant les crèches, qu'il n'y a pas de sectorisation et qu'il était tout à fait cohérent que les gens qui viennent déposer leurs enfants avant de partir au travail s'arrêtent sur un dépose minute pour déposer leurs bambins.

C'est la raison pour laquelle on votera contre puisque j'avais déjà alerté et que, finalement, malheureusement, encore une fois, vous n'avez pas voulu m'écouter.

Monsieur Vogel : On prend acte de votre explication de vote. Je mets aux voix : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 4 voix contre et 39 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention financière annexée à la présente délibération, à conclure avec la SAS « La Plaine de Montaigu ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la SAS La Plaine de Montaigu.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

14 - CONVENTION D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT POUR LA CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE DENIS MUKWEGE

Monsieur Vogel : Délibération n° 14, Henri. Merci Kadir.

Monsieur Mellier : On va finir avec l'Ecoquartier. Si vous me permettez une minute, Monsieur le Maire, je voulais simplement dire par rapport à la discussion de tout à l'heure où je ne suis pas intervenu puisque j'avais cette délibération.

Je voulais d'abord remercier personnellement en tant qu'Adjoint en charge de l'éducation, du civisme, des centres de loisirs, etc., tous ceux qui depuis maintenant 4 ans ont travaillé sur ce projet au sein de la Ville de Melun, toute la Direction des services techniques, et je veux vraiment les remercier pour le suivi du chantier avec Gilles Ravaudet comme Conseiller délégué, parce qu'ils ont fait un gros travail sur l'aménageur pour ne pas déborder, pour lui mettre la pression – Monsieur Guion – pour qu'il termine dans les délais contractuels qui étaient ceux qu'il avait signé, c'est-à-dire pour le 1er septembre 2022.

Donc, ça c'est pour le dire et je tiens vraiment à remercier la Direction des services techniques et remercier aussi, bien sûr, le Direction de l'Education parce que derrière tout ça, il y a une ingénierie, il a fallu monter tout ça, faire les commandes, recruter les personnels, faire en sorte que tout ça soit fait en harmonie avec l'Education nationale. Se battre pour avoir 12 classes d'ouvertes le jour de la rentrée. Ce n'était pas gagné, Monsieur le Maire ! Les 12 classes, on les a eues !

Je le dis aujourd'hui parce que ça fait partie des combats qu'on a menés pour que ça se passe bien dans cet Ecoquartier. J'ai sillonné cet Ecoquartier depuis de nombreuses années, j'ai rencontré de nombreux habitants avant la construction qui me demandaient « quand est-ce ? ». C'est vrai que ce n'est pas facile pour eux. J'ai eu toute une réunion avec le Comité de quartier et je veux dire aussi qu'il est très dynamique, très en lien avec les habitants et on sait à peu près ce qui s'y passe. Le jour de l'inauguration, quand j'ai vu toutes les familles – parce qu'on avait invité toutes les familles - elles étaient quasiment toutes là avec leurs enfants. J'ai parlé avec nombre d'entre elles, j'ai fait visiter l'école à toutes celles qui ne l'avaient encore vu. C'est vrai, Monsieur le Maire, que nous n'avons eu que des félicitations, les gens disaient simplement « enfin, nous avons une école digne dans ce quartier ». Ils étaient nombreux. Je crois que les enfants y sont pour quelque chose aussi parce qu'ils ont vécu les premiers jours de l'école et qu'ils ont su dire à leurs parents comment ça se passait.

J'en viens maintenant à ce fameux centre de loisirs, c'est un accueil de loisirs. Effectivement, dans les prémices de tout ça, il y avait un centre de loisirs mais qui n'était pas connecté à tout ça, qui n'était pas connecté à l'école.

Quand vous êtes arrivé, Monsieur le Maire, aux affaires vous avez dit « il faudrait peut-être mutualiser un peu les choses, changer les choses et faire en sorte que les centre de loisirs soient dans les écoles. C'est une nouvelle politique pour mutualiser les coûts et mutualiser les utilisations ». C'est ce qu'on a fait sur l'Ecoquartier, c'est ce que l'on va faire sur l'école Decourbe et c'est ce qu'on essaiera de faire sur l'école Jules Ferry plus tard. A chaque fois, on intègrera un accueil de loisirs ce qui permettra de rationaliser les coûts et, surtout, de faire en sorte qu'il y ait une vie de quartier.

Donc, pour cet accueil de loisirs au sein du groupe scolaire, vous ne l'avez pas vu ce jour-là parce que c'était le seul endroit qui n'était pas terminé totalement à cause de matériaux qui n'avaient pas été livrés in fine. C'est 100 m2 qui sont à l'intérieur de l'école – mais vous aurez l'occasion de le revoir et j'en serais très heureux. C'est la même conception au niveau des matériaux. Normalement tout sera terminé pour la Toussaint. Après les vacances de la

Toussaint, je pense qu'on récupèrera notre centre de loisirs pour lequel nous avons sollicité, par anticipation – depuis longtemps nous avons des discussions avec la CAF. Les normes de la CAF sont très strictes pour ce genre de choses.

Ce sera 80 enfants qui seront accueillis, maternelle et élémentaire à la fois le mercredi, les grandes vacances, etc. Ils profiteront des aménagements de l'école. Ils profiteront également des aménagements du quartier, du bois de Montaigu pour être en connexion avec la nature.

Nous avons sollicité l'aide de la CAF qui nous l'accorde. Si vous avez vu la convention, la CAF a déjà signé cette convention. 250 000 € pour l'investissement de tout ça sous forme d'un prêt sans intérêts de 15 ans (vous avez les annuités) et une subvention de 83 333 €. Cette somme s'ajoutera dans les recettes de l'Ecoquartier. On vous demande d'autoriser la signature de la convention.

Juste un point sur la convention, mais c'est un point très important puisque c'est ce qu'exige la CAF tout ce qu'elle subventionne, il est dit « le versement des sommes seront versées par la Caisse d'Allocations Familiales après avoir obtenu la preuve que le versement du prêt est fait ». Ca, c'est un point mais surtout on s'engage nous dans cette affaire à faire en sorte que pendant 15 ans, je dis bien pendant 15 ans, ça soit la même activité. C'est-à-dire qu'on n'a pas le droit de changer l'activité sinon il faut rembourser ce que la CAF nous a versé. Ce que je vous dis-là est valable pour les crèches, c'est valable pour tous les équipements que fait la CAF, elle exige qu'il y ait un service public pendant au moins 15 ans dans les lieux qu'elle a subventionnés.

Voilà, Monsieur le Maire, ce qu'il faudrait approuver et vous autoriser à signer.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote ? Non. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, juste là-dessus. Une aide de la CAF, cela dit, une aide qui est en grande partie un prêt. Même s'il est sans intérêts, il va falloir le rembourser ce prêt. Donc, ça s'ajoute à l'endettement de la Ville et, sauf erreur, je n'ai pas vu ça dans les recettes d'investissement prévues dans le budget. L'endettement de la Ville va donc augmenter de 4,5 M€, on l'a vu dans les marchés, plus 166 167 € !

Monsieur Mellier : Vous avez très bien lu. Pour tout dire, puisque des gens nous écoutent, que tout ça, c'est 14 annuités de 11 111,13 €. On ne peut pas dire que ça va alourdir l'annuité de la dette melunaise.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention d'aide à l'investissement pour la création d'un accueil de loisirs sans hébergement au sein du groupe scolaire Denis Mukwege, à conclure avec la CAF.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

DIT que les recettes résultant de la subvention sont inscrites au Budget Municipal et les annuités d'amortissement du prêt sans intérêt imputées au Budget Municipal.

15 - CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE MELUN, DAMMARIE-LES-LYS, LE MEE-SUR-SEINE, VAUX-LE-PENIL, SAINT -FARGEAU-PONTHIERRY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE DANS LE CADRE

DE LA BILLETTERIE COMMUNAUTAIRE

Monsieur Vogel : Délibération n° 15. Cette fois-ci on change, à toi Mathieu.

Monsieur Duchesne : Oui, Monsieur le Maire, avec cette délibération, comme vous le savez, les 130 000 habitants de Melun Val de Seine disposent de plusieurs salles de spectacle sur notre agglomération dont celle de l'Escale. J'en profite pour faire un peu de pub puisque demain soir à 20h00, nous vous attendons tous nombreux pour la présentation de la saison culturelle 2022/2023 avec un beau spectacle qui mêlera du cirque et du théâtre qui s'intitule « Play /replay ». Vous êtes attendus et c'est gratuit, je le dis pour toutes celles et ceux qui nous écoutent, vous pouvez encore vous inscrire et passer par la billetterie de l'Espace Saint-Jean par exemple.

A propos de billetterie justement, depuis plusieurs années maintenant, depuis 2006, c'est bien pratique, il existe une billetterie spectacles communautaire qui permet à chacun d'acheter ses billets de spectacle à proximité de chez soi. Je vous le disais, à l'accueil de l'Espace Saint Jean, ici à Melun, place Saint Jean, ou encore à l'Espace des 26 couleurs à Saint-Fargeau-Ponthierry, à l'Espace Pierre Bachelet à Dammarie, etc.

La délibération qui vous est présentée ce soir fixe pour les cinq années à venir d'une part, les termes de l'organisation de cette billetterie informatique entre l'Agglomération d'une part et les cinq grandes communes de l'autre (Melun, le Mée, Dammarie, Vaux-le-Pénil et Saint-Fargeau). Et, par ailleurs, jusqu'à présent tous travaillaient en réseau, utilisaient un logiciel, toutes les équipes culturelles dans ces cinq communes et avec le temps, le logiciel est devenu désuet. Nous étions en fin de contrat, si bien que l'ancien prestataire SEETICKETS a été remplacé par un nouveau prestataire, au logiciel bien plus pratique et plus moderne, dont le prestataire s'appelle MAPADO et qui a été sélectionné pour les quatre années à venir.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. On passe au vote : opposition ? Abstention ? Adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention fixant les modalités d'organisation de la billetterie communautaire entre les communes adhérentes et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

16 - DISPOSITIFS "ÉCOLE ET CINÉMA" ET "MATERNELLE ET CINÉMA"

Monsieur Vogel : Délibération n° 16. Mathieu.

Monsieur Duchesne : Celle-ci concerne deux dispositifs pédagogiques qui, partout en France, sont portés par l'Education Nationale, par les Conseils Départementaux et les cinémas de proximité et qui bénéficie, par exemple, pour la Seine-et-Marne, à 20 000 élèves si vous prenez les maternelles et les élémentaires, les collégiens et les lycéens, tous ensemble.

A Melun, ces dispositifs « Ecole et cinéma » et « Maternelle et cinéma » permettent aux enseignants de venir à plusieurs reprises en salle, Boulevard Chamblain au cinéma, deux fois par an en moyenne pour faire découvrir les œuvres cinématographiques à leurs élèves - je vous le disais, ça va de la maternelle au lycée – moyennant un prix d'entrée qui, jusqu'à

présent était fixé à 2,20 € par séance.

Cette délibération concerne ce tarif et ce tarif va légèrement augmenter de 0,30 €, passant à 2,50 €. C'est le résultat d'une décision que nous n'avons pas prise, qui est collégiale, qui a été prise par le Département, l'Inspection académique et les représentants des cinémas locaux qui sont tous engagés dans ce dispositif. Donc, une décision qui a été prise cet été, au mois de juin.

J'en ai fini pour cette délibération et j'en profite, au passage puisqu'on parle de cinéma, pour vous dire encore – je fais un petit peu de pub – Odile Razé a beaucoup travaillé sur le sujet : il y a le « Ciné club » qui va être lancé. Je vous invite à venir le 29 septembre à 19h30, il y a un film sur Joséphine Baker, puisqu'on est dans l'éducation au cinéma, là, on est dans le cœur du sujet. On a un film de Joséphine Baker en présence d'un de ses enfants qui sera présent. Donc, venez à 19h30, aux Variétés, le 29 septembre prochain.

Monsieur Vogel : Merci. Oui ? Madame Prim.

Madame Prim : Oui, l'augmentation du budget ne devrait pas être imputé aux écoles, à mon sens, mais pris en charge par la Ville, voire même la moitié de l'enveloppe parce que 150 € pour une classe dans l'année, sachant qu'il peut y avoir plusieurs classes par école, en fait, ce n'est pas anodin. Donc, voilà, si plusieurs classes participent au projet, vous pouvez multiplier.

Le bilan de l'année précédente dans l'annexe précise « certaines écoles n'ont pu se rendre à la seconde séance faute de budget » quand même ! Il est dit que « cette augmentation fait suite aux demande de l'année précédente ». Quelles étaient ces demandes ? Ce n'est pas précisé, on veut bien savoir.

Il y a aussi un petit truc dans l'annexe qui est un peu mystérieux : que s'est-il passé avec le film « Rumba » - que je ne connais pas ? Quel a été le débat, quelle a été la complication, quelle a été cette polémique ?

Monsieur Duchesne : Alors, je ne sais pas. Apparemment c'est un film de Franck Dubosc, je crois, qui a fait un carton ces dernières semaines. Ce n'est pas une comédie avec de la danse ?

Madame Prim : non, ce n'est pas du tout ça.

Monsieur Duchesne : Ca, c'est « Rumba la vie » ! Sur cette polémique-là, je n'ai pas d'éléments. On pourra demander au Directeur du cinéma.

Et puis après, c'est une décision, on a de multiples dispositifs qui nous permettent d'accueillir des scolaires au cinéma, qui viennent très nombreux et tant mieux parce que ça fait du bien en termes de fréquentation à l'équipe du cinéma qui remplit la salle grâce aux scolaires.

Là, c'est un des dispositifs que nous utilisons auprès des jeunes et des enfants et, là, comme je vous l'ai dit, nous n'avons pas la main, on ne va pas éponger et prendre notre part sur cette dépense.

Monsieur Mebarek : Sur la prise en charge par les écoles, en fait, ce n'est pas vraiment une prise en charge par les écoles. Déjà, ce n'est pas les familles. C'est alimenté par le budget de la Ville. Donc, il y a les coopératives et la Ville octroie à chacune des écoles une participation. C'est puisé là-dedans.

Madame Prim : Pourquoi certaines écoles n'ont pas pu y aller faute de budget à la deuxième séance ?

Monsieur Vogel : Vas-y Henri.

Monsieur Mellier : Toutes les écoles ne vont pas à l'opération « Ecole et cinéma ». C'est le choix du Conseil des maîtres, c'est le choix des opérations qu'ils font dans l'année. Il y en a qui demandent plus pour aller à X ou Y, il y en a d'autres qui font d'autres choix. Ce que fait la Ville, comme Kadir vient de le dire, la Ville met à disposition des budgets.

Je rappelle que si l'on a pris en charge les cotisations USEP et OCCE de toutes les écoles de Melun, c'est pour permettre aux coopératives d'avoir plus de budget et de financer ces opérations. Mais c'est leur choix de ne pas y participer ou de participer à autre chose.

Monsieur Vogel : Voilà. On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le nouveau tarif passant de 2,20 € à 2,50 € par élève et par classe dans le cadre des dispositifs « Ecole et cinéma » et « Maternelle et cinéma ».

AUTORISE la mise en place de ce nouveau tarif dès la rentrée scolaire 2022 / 2023 au cinéma « Les Variétés ».

17 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MELUN ET ALTAIR CONFÉRENCES

Monsieur Vogel : Délibération n° 17, Mathieu.

Monsieur Duchesne : Il s'agit d'un renouvellement de convention de partenariat avec l'équipe de la société « Altaire conférences » qui, vous vous en souvenez peut-être, l'an dernier déjà avait remplacé leur concurrent bien connu « Connaissance du Monde » qui n'était, malheureusement, plus en mesure d'être opérationnel sur Melun.

Le principe reste le même : plusieurs lundis par an, dans l'après-midi mais aussi en soirée dès 20h00, on propose aux spectateurs des reportages passionnants qui vont être diffusés sur grand écran au cinéma Les Variétés. Chaque projection est suivie d'un débat avec les organisateurs et le public.

Cette année, les destinations – vous l'avez dans la note de présentation – sont variées avec le Maroc, l'Australie, l'Equateur, l'Himalaya et le Sri Lanka notamment. Comme l'an dernier, le prix d'entrée reste fixé à 8 € pour les adultes, 4 € pour les scolaires. 80 % de la recette, comme l'année passée, est reversée à Altaire Conférences.

Je tiens à préciser au passage que l'année dernière au même moment, nous avons parlé des personnes en situation de handicap. Avec l'équipe du cinéma nous avons programmé plusieurs séances à l'Escale de façon à ce que tout le monde puisse y aller. Malheureusement, malgré la communication qui a été importante, il y a eu seulement une personne sur une seule séance. On a donc décidé de ne pas renouveler l'expérience cette année. Le futur cinéma qui sera accessible ne posera pas de problème.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote... Non, Madame Monville.

Madame Monville : « La terre en marche », ce n'est pas un clin d'œil... ? Non, parce qu'on a des destinations et là, tout à coup, on a « La terre en marche », on se dit que se passe-t-il ?!

Monsieur Vogel : C'est la terre renaissante !

Madame Monville : Oui, c'est ça ! Sinon, juste pour le tarif d'entrée, ça 25 fois qu'on le dit mais bon, il faudrait des tarifs en fonction des moyens des gens, des tarifs qui tiennent compte des chômeurs, des bénéficiaires du RSA, des étudiants – vous dites les scolaires mais est-ce que ça inclue les étudiants ?

Monsieur Duchesne : inaudible

Madame Monville : D'accord. Et pour les bénéficiaires des minimas sociaux ?

Monsieur Duchesne : il y a des tarifs... 4 €.

Madame Monville : Ca serait bien de le mettre dans la délibération parce que ça n'y figure pas. Or, s'il y a effectivement des tarifs pour les bénéficiaires des minimas sociaux et les chômeurs, ça serait bien de l'inscrire.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? Adopté.
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de partenariat avec la SARL Altaïr Conférences pour l'organisation de ciné-conférences au Cinéma Municipal « Les Variétés » ci-annexée.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer la Convention de partenariat et tous les documents y afférents.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer les éventuels avenants à la Convention ayant uniquement pour objet la modification du calendrier des ciné-conférences.

PRECISE que le tarif d'entrée est de :

- 8 € pour les adultes,
- 4 € pour les publics scolaires,
- Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte.

PRECISE que les règlements seront versés sur le compte de la régie de recettes du cinéma.

PRECISE qu'un minimum garantie de 300.00 € hors taxes sera versé à SARL Altaïr Conférences pour les séances qui se tiendront à 20h00.

18 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MECENAT - PROJET DE RENOVATION DU MUR DES ECOLES PASTEUR ET JEANNE D'ARC ET DE LA REALISATION D'UNE FRESQUE CELEBRANT LE BICENTENAIRE DE PASTEUR

Monsieur Vogel : Délibération n° 18. Mathieu toujours.

Monsieur Duchesne : On va faire la 18 et la 19 ensemble si vous voulez bien Monsieur le Maire, car c'est le même sujet.

Monsieur Vogel : Oui, d'accord.

Monsieur Duchesne : Dans le cadre du bicentenaire de la naissance du chercheur Pasteur, dont les liens avec la Seine-et-Marne et la Ville de Melun furent, comme vous le savez, particulièrement étroits, les services culturels souhaitent organiser une grande fresque moderne à l'effigie du scientifique sur un mur situé à l'entrée de l'école Pasteur. Un mur situé à droite du portail de l'école quand on rentre au 64 rue du Général de Gaulle.

Il s'agit d'un mur mitoyen avec l'Institution Jeanne d'Arc, qui appartient à l'Institution Jeanne d'Arc, institution qui a, bien entendu, donné son accord pour la réalisation de cette nouvelle fresque qui devrait faire 20 m2. Cette fresque serait mise à la disposition, pendant 20 ans, de la Ville.

Cette fresque sera réalisée par un artiste local qui a été sélectionné par les Services culturels sur dossier, prénommé « Fifamemaxo ». Pour réaliser son œuvre, ce jeune artiste travaillera de façon participative, de concert avec la direction de l'école Pasteur, avec plusieurs instituteurs et les élèves de plusieurs classes ainsi qu'avec les instituteurs et les élèves de plusieurs classes de l'école Simone Veil également, de façon à ce que tous soient amenés à coopérer ensemble. On fait travailler les enfants et les instituteurs de deux écoles différentes sur un même sujet.

Nous espérons que ce sera une belle expérience pour chacun des participants, adulte ou enfant, à ce nouveau projet qui nécessite une dépense de 7 000 € pour rénover le mur aujourd'hui abîmé et de 7 000 € pour payer l'artiste qui, outre le temps passé à réaliser son œuvre – je précise parce qu'à chaque fois on me dit que l'artiste est trop payé – il va aussi passer du temps avec les équipes pédagogiques, avec les adultes, avec les enfants. Il y a tout un travail en amont et pendant.

Pour financer cette dépense, les services culturels ont pris l'initiative, une fois encore, de solliciter publiquement des mécènes potentiels susceptibles d'être intéressés par ce projet. Cet appel au mécénat a été largement diffusé cet été via les canaux disponibles de la Ville de Melun, en toute transparence. Parmi les mécènes qui ont pris contact avec les services, il y a l'entreprise JC Decaux qui est revenue vers les services culturels et qui contribue à hauteur de 5 000 € pour payer l'artiste. Je vous vois sourire mais c'est autant d'argent que le contribuable n'aura pas à déboursier. L'idée dans la démarche est de ne pas tout faire supporter par le contribuable et de se tourner vers le privé. L'appel a été public, cette entreprise a répondu et nous pouvons nous en réjouir !

Monsieur Vogel : Madame Prim d'abord.

Madame Prim : Ca pose beaucoup de questions cette délibération, sur le rapport du public et du privé. On a quand même un sujet un peu « détonnant » !

Quels moyens on se donne pour que l'école reste publique et montre ses valeurs ?

Déjà, une fresque sur Louis Pasteur, très bien. Moi, je ne remettrais pas en question ce que gagne un artiste pour faire un travail, s'il est de qualité, s'il fait participer des élèves, etc. le sujet n'est pas là.

Cette fresque, elle va être réalisée sur le mur mitoyen de l'école et qui est le mur de l'école Jeanne d'Arc. Ce mur est délabré depuis longtemps, n'est pas restauré depuis longtemps, il est oublié. Il est mitoyen, il donne sur l'allée de Pasteur, c'est un mur qui appartient à Jeanne d'Arc. Pourquoi Jeanne d'Arc ne paie pas les réparations ? Déjà, on économiserait ces 7 000 €.

Ensuite, faire appel au mécénat, c'est un choix que je trouve, moi, un peu douteux, mais qu'on négocie avec Decaux qui en échange va mettre son nom dans l'allée d'une école publique ! Je suis désolée, ça ne ressemble pas à ce que doit être une école publique ! Il ne faut pas qu'il y ait de la publicité dans ses murs, ce n'est pas possible !

Et puis alors, il va y avoir des prospectus distribués aux enfants ? Parce que ça, vous le faites très bien ! Pour la fête du Brie, des publicités dans les carnets des écoliers, pour tout.

Non, ce n'est pas à ça que doit ressembler une école publique.

Donc, nous, nous ne voulons pas de publicité dans nos écoles. Et pas de publicité, c'est pas de plaque, pas de prospectus.

Les travaux ont l'air d'avoir commencé alors qu'on ne sait même pas si tout l'argent du mécénat est récupéré. Vous avez déjà tout récupéré ? Vous avez déjà toute l'enveloppe ?

Monsieur Vogel : On va prendre tout de suite la question de Madame Gillier, comme ça on répondra en une seule fois. Allez-y Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, moi je vois que vous avez finalement cédé aux pressions de la droite qui pousse à chaque fois à aller faire appel au mécénat et je partage parfaitement ce qu'a dit Madame Prim. Ce n'est pas le lieu en tout cas. Il y a des choses sur lesquelles, pourquoi pas. Mais l'école publique, c'est vraiment un lieu qui doit être préservé, en tout cas, de tout aspect mercantile.

Moi, je suis ravie, en tout cas, que vous payiez les artistes. J'avais une intervention il y a un certain temps, au tout début, sur la projection les artistes n'étaient pas rémunérés. Je suis ravie que vous le fassiez et je trouve que c'est normal de les rémunérer. D'autant que sur le projet, l'aspect très collectif, c'est très bien ça, d'avoir finalement des projets qui permettent de travailler ensemble et des coopérations entre des élèves et des artistes, c'est une vision de la culture sur laquelle on peut partager quelque chose, ça peut amener quelque chose de positif pour la Ville quand la culture est partagée.

Par contre, j'ai une interrogation sur le sens même de prendre Pasteur et de faire une fresque. On sort quand même d'un épisode du Covid et on a vu des réticences terribles sur le sujet de la vaccination. Ce n'est pas tout à fait le lieu pour en parler mais, moi, j'aurais beaucoup apprécié que pour fêter le bicentenaire il y ait des temps autour de « qu'est-ce que Pasteur a apporté ? » et qu'on ait des débats un peu plus de fond. Aussi, auprès des enfants autour de cette question de fresque. Je voudrais savoir s'il y a des choses qui sont prévues au-delà de ça.

Monsieur Vogel : Mathieu... Non, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Moi, je voudrais juste souscrire à ce mécénat miraculeux et souligner que, miraculeusement, on trouve le mécénat de JC Decaux. Dans la même année, JC Decaux a été attributaire d'un gros marché public sur Melun. C'est juste une coïncidence frappante !

Monsieur Mebarek : Merci ! Vous êtes le gardien du Temple de la probité, Monsieur Guion ! Sans vous, vraiment, je ne sais pas ce qu'on ferait dans cette ville !

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Vous avez dit tout haut ce que d'autres pouvaient sous-entendre en parlant de négociations. Il n'y a eu aucune négociation. Vous imaginez bien qu'un groupe qui a les reins solides comme Decaux, n'attend pas en retour une petite fresque avec une petite affichette à l'entrée d'une école, Avenue du Général de Gaulle !

On est en relation avec eux depuis un certain nombre d'années, on a de bonnes relations, on travaille bien. Mais il n'y a pas eu de négociations, du tout, avec cette entreprise.

Ca a été, encore une fois, fait en toute transparence. L'appel a été public. Tout cet été, n'importe quelle entreprise ou particulier – ça a été ficelé avec le Service Juridique – ça a été

très transparent. Il n'y a pas mal donne.

Je voulais vous dire aussi, il n'y a pas de contrepartie et ils n'ont aucune contrepartie à attendre. Dans la communication, il y aura des flyers, sur le site internet, on les citera, c'est la moindre des choses car c'est un mécène qui donne de l'argent. Encore une fois, j'en reviens à ce que je disais en introduction, ce sont les contribuables qui ne mettent pas d'argent sur la table et l'argent est utilisé autrement.

Après, Pasteur, en parler l'année du bicentenaire de sa naissance, ça a du sens. On ne va pas attendre l'année prochaine ou dans 5 ans que les effets psychologiques du Covid soient passés pour lui rendre hommage. Je pense que c'est, pour le coup, 4 mois – vous posez la question de savoir s'il allait y avoir du fond – on a le Musée qui a coordonné des expositions, je vous invite à vous y rendre. Il y aura pour les enfants et avec les scolaires, une panoplie d'animations et d'activité pédagogiques de médiation culturelle autour du personnage. Et sur la fresque, on a parlé pour l'instant de son portrait, un portrait plutôt moderne, peut-être qu'on y mettra aussi, on va essayer en fonction de ce que nous dira l'artiste, d'ajouter le portrait d'Hyppolite Rossignol. Puisqu'ancien conseiller municipal de Melun, vétérinaire de métier, il a aussi contribué dans une certaine mesure en fournissant des moutons à Pasteur à l'époque, à écrire l'histoire de Melun. Donc, cette histoire et les moutons et les personnages, les enfants, avec leurs instituteurs, réaliseront ces fresques ensemble dans les semaines qui viennent.

Monsieur Vogel : Merci. Madame Monville.

Madame Monville : Simplement, vous dites que Decaux n'a rien à en tirer et qu'il n'a pas de contrepartie. Moi, en termes de contrepartie financière ou de marchés, je vous crois sans aucune difficulté. Enfin, on sait très bien que c'est du marketing. C'est une manière pour des entreprises comme celle-là de se faire de la publicité en disant « vous voyez, on fait des choses pour la Collectivité ».

Là, il y a une différence idéologique forte. C'est-à-dire que nous on pense qu'un accès à la culture ne doit pas être laissé à l'appréciation et à la discrétion des bourgeois et des grands bourgeois. L'accès à la culture doit être, au contraire, garanti par l'Etat à tous les enfants, quels que soient ces enfants, quel que soit le lieu où ils vivent.

Le fait que vous fassiez appel au mécénat de Decaux, c'est une perception de l'action culturelle où ce sont les bourgeois qui concèdent au peuple le fait qu'ils auront accès à une fresque.

Et pour le bénéfice de leur image, ça se fait depuis la Renaissance. Même avant, le financement des églises, vous aviez le seigneur local qui donnait quelque chose et il avait son portrait dans l'église.

Bon, nous, on n'est pas d'accord avec ça et on pense que ce doit être, au contraire, quelque chose qui doit être assumé par le public, pour le public, sur la solidarité collective.

Après, une autre chose, Mathieu, si tu permets, j'aimerais, d'abord d'une part, parce que vous n'avez pas répondu à la remarque de Madame Gillier qui était quand même d'une importance, à mon sens, cruciale. C'est-à-dire qu'effectivement, c'est l'occasion de dire des choses sur ce que sont les vaccins, dans une période où l'on a vu monter un scepticisme sur les vaccins très important. Ca serait peut-être bien d'organiser quelque chose.

Juste encore un truc, c'est qu'on a beaucoup de figures masculines dans cette ville, même si vous avez fait des efforts pour donner des noms de femmes à des écoles. Mais reste qu'en terme de pourcentage, énormément de figures masculines dans cette ville et que des figures de femmes scientifiques, par exemple, il y en a pas mal, il y en a beaucoup, il y en a d'ailleurs

qui se sont fait voler leurs travaux par des hommes illustres. Ca serait bien de penser à déployer ces figures dans les espaces publics qui pourraient servir de modèle aux petites filles (et aux petits garçons aussi) pour la suite.

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Alors, peut-être que dans les années à venir, on lancera un nouvel appel à mécénat pour le quartier Constance Pascal, pour faire une sculpture ou une fresque à l'effigie de Constance Pascal. Une femme qui, comme vous le disiez, mériterait d'être mise en lumière. Et là, peut-être que Cogédim lèvera la main en disant « nous on veut bien donner de l'argent ». Ca ne sera pas un appel à Cogédim, tout comme là ce n'est pas un appel à Decaux. Des particuliers – parce que ça me permet de répondre à votre question de tout à l'heure – ont répondu qu'ils étaient prêts à donner de l'argent. Là, les services sont en pourparlers avec eux pour voir comment finaliser ce don... ces dons, ils sont plusieurs.

On ne va pas exclure ceux qui ont de l'argent et qui veulent donner sous prétexte qu'ils ont de l'argent, qu'ils sont bourgeois, qu'ils soutiennent le capitalisme, le libéralisme, que sais-je.

On est Melun, on a besoin de rayonner, d'avancer, les budgets sont ce qu'ils sont et on va chercher l'argent, pas seulement dans la poche du public et des contribuables mais aussi dans la poche de celles et ceux acteurs du territoire, qui aiment leur territoire et qui veulent participer.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Alors, moi je dois vous dire que je ne partage pas votre avis sur le fond. Entre le Mécénat et l'école publique. Il y a bien d'autres histoires sur Melun où le mécénat a existé. Je vais vous en citer une assez extraordinaire : les deux grandes sculptures d'Héloïse et Abélard. Il y a une femme et un homme, c'est une belle histoire.

Si vous êtes sur le mur de la Médiathèque, regardez, Chère Madame Bénédicte Monville, quels ont été les mécènes. Ils s'appellent Veolia, Vinci, toutes les grandes entreprises qui étaient les concessionnaires de la Ville à l'époque ! Moi, je trouve normal qu'on demande à des concessionnaires de la Ville. Et si je l'avais su, je l'aurais demandé à Elio de le faire ce mécénat, au moins ça aurait eu un lien avec l'école, ils faisaient la restauration scolaire !

Je trouve que c'est être un peu, franchement, je ne voudrais pas dire un mot méchant, c'est être un peu « comme ça », « c'est l'école, il faut que ce soit que du public, que du public ! ». Mais nom d'une pipe ! Comme l'a dit souvent Monsieur le Maire le privé n'est pas un mot vilain, les gens du privé ne sont pas tous des escrocs, il y a beaucoup d'escrocs dans le public aussi ! Il faut que vous arrêtiez avec ça !

C'est vraiment pas sympa de dire ça par rapport à quelque chose qui est l'art. C'est un jeune artiste qui se fout pas mal de savoir qui est le mécène de cette histoire. Ce qu'il veut, c'est exprimer son art. Alors, s'il y a des gens généreux qui s'appellent Véolia, qui s'appellent ceci, qui s'appellent cela, qui disent « nous on vous les donne sans contrepartie parce qu'on trouve que le projet vaut la peine, ça vaut la peine de mettre de l'art dans la Ville », encore une fois, c'est ce qu'essaye de faire Mathieu, c'est ce qu'on a essayé de faire dans un autre temps. Je vous parle d'Héloïse et Abélard mais je me rappelle l'histoire de la petite source qui un jour réapparaîtra peut-être dans cette ville, elle a été à l'époque, tenez-vous bien, sponsorisée par l'Essor qui était la grande association du commerce melunais !

Alors, je veux bien tout ce qu'on veut mais à un moment donné, il faut devenir un peu raisonnable et être un peu nuancé dans ce qu'on dit.

Monsieur Vogel : Mathieu, oui.

Monsieur Duchesne : Juste un dernier petit mot. Dites-moi si je me trompe, Bénédicte, mais vous connaissez bien l'Italie ? Les Médicis, qui étaient banquiers ont beaucoup contribué à la Renaissance en Italie et à l'essor de l'art à Florence, à Rome et alentours. Sans les banquiers, sans ces bourgeois qui avaient beaucoup d'argent, s'ils n'avaient pas mis la main à la poche, il y aurait eu plein d'artistes qui seraient passés à l'as, dont on n'aurait pas aujourd'hui les œuvres, les palais, etc.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Ils avaient les moyens qu'on se souvienne de leur générosité ! Parce que, Henri, il y a une chose quand même qui est assez inadmissible dans ce que vous venez de dire : vous avez dit « s'il y a des gens généreux ». Mais vous savez, des gens généreux, il y en a partout. Il y en a qui n'ont pas les moyens de voir une plaque apposée à leur nom pour leur générosité. Ça n'empêche qu'ils le sont ! Et très souvent, lorsqu'on se promène dans la rue, les plus généreux sont ceux qui en ont un peu moins.

Monsieur Vogel : Non, non, il n'a pas dit ça ! Vous lui faites un mauvais procès.

Monsieur Mellier : Vous me faites un mauvais procès ! Non, mais là il s'agit d'un problème qui est lié à l'art. Moi, je veux bien, on aurait pu lancer... Si je vais dans votre sens, pourquoi pas lancer une souscription publique où là c'est tous les melunais, qu'ils soient riches ou pauvres, qui vont donner de l'argent. Peut-être, ça aurait pu être une fin. Mais ce n'est pas ce que j'ai voulu dire ! J'ai voulu dire simplement que ces entreprises, elles pouvaient, elles ont d'ailleurs, toujours eu des politiques de mécénat, ce n'est pas quelque chose de nouveau. Vous allez me dire « oui, mais il y a une défiscalisation ». Et alors ? Quand vous faites un don, vous, privé, pour une association caritative, on vous déduit de vos impôts 66 % de votre don. Il faut quand même être un peu raisonnable !

Monsieur Vogel : Madame Gillier !

Madame Gillier : Oui, Monsieur Mellier ! C'est quand même... le truc... je trouve... Vous m'avez réveillée – en même temps, après une longue journée de travail, conseil municipal – du coup, ça me réveille parce que, simplement, ce qui est choquant c'est le lieu. Si ça avait été sur Lumen ou sur d'autres activités, ça n'aurait pas eu la même portée. Ce qui est gênant là, c'est que ça arrive dans l'école publique et que l'on a l'entrée dedans.

Après, c'est une position. Vous avez la vôtre, on a la nôtre. Comme on a eu l'occasion de le dire, chacune des positions est respectable, c'est aussi un lieu où on expose des différences de vision.

Je constate aussi que vous n'avez pas répondu à ma question sur la défiance vis-à-vis de la vaccination. Je suis désolée, ça me choque. Si on met un mur Pasteur, il y a ça qui vient tout de suite derrière !

Monsieur Vogel : Il ne faut pas s'énerver !

Monsieur Duchesne : A la fin du conseil, je vous donnerai le programme complet qui tient sur 4 pages puisque pendant 4 mois il va y avoir plein d'animations, je vous le disais tout à l'heure. Il y a une conférence sur la vaccination et d'où l'intérêt des vaccins, etc. C'est à la Médiathèque, les équipes de la Médiathèque ont travaillé sur le sujet et aussi au Musée.

Madame Monville : On avait juste un petit bémol sur celui qui a fourni les moutons à Pasteur. Non pas parce que... Voilà, c'est comme ça, c'est une chose historique mais peut-être étant donné aujourd'hui... L'expérimentation animale, ce n'est pas un truc qu'on privilégie et qu'on glorifie... Et donc, peut-être, ça serait bien de mettre quelque chose par rapport à ça. Je ne dis pas d'empêcher que ça se fasse parce que c'est, effectivement, une chose historique qui a eu lieu, qui a existé, qui a permis à Pasteur de travailler, etc. Mais peut-être de dire quelque chose là-dessus. Là, vraiment, je le jette comme ça et je ne sais pas comment... Mathieu, on pourra toujours en discuter.

Monsieur Vogel : Moi, je voudrais clore le débat. Simplement, Madame Gillier, à propos de la vaccination, vous avez mis le doigt sur quelque chose de très important.

Nous avons été très proactif, la Ville et l'Agglomération, pour encourager les gens à se faire vacciner. Je ne sais pas ce que vous vouliez dire par défiance, mais ça ne nous concerne pas.

Il y a peut-être certaines personnes qui sont défiantes, mais pas la Municipalité.

D'autre part, je trouve que vous êtes bien dure. C'est vrai, vous avez votre position et nous on a la nôtre. Mais nous, ces entreprises, que ce soit Elior ou Decaux, ce sont des partenaires de la Ville, ce ne sont pas des ennemis. Ils sont peut-être aussi bien contents de nous aider. Je veux dire, ce ne sont pas des méchants. Donc, bien sûr, il faut entourer ça de limites de garanties. On ne va pas donner des marchés à Elior parce qu'ils vont nous payer une fresque ! D'ailleurs, il n'y a que Monsieur Guion qui peut faire un lien entre les deux choses, ce que vous n'avez pas fait.

Et puis, on ne va pas distribuer des tracts en faveur de Decaux, comme vous avez eu l'air de dire, dans les couloirs des écoles. Il ne faut pas exagérer !

Mais c'est vrai, nous avons besoin d'argent, ce sont des partenaires qui sont prêt à nous en donner et bien, nous l'utilisons, comme ça se fait depuis toujours dans beaucoup de villes, dans beaucoup d'universités, dans beaucoup de musées. Le Prix Nobel, je vous rappelle, c'était... Vous saviez ce que c'était ? Il a donné tout son argent, l'argent a été prix et on donne des Prix Nobel. Aujourd'hui, on est content de les décerner.

Dans tout ça, il n'y a pas le bien, le mal. C'est beaucoup plus compliqué que ça dans la vie.

Voilà, on va passer au vote sur les deux délibérations. Délibération n° 18 d'abord : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de rénovation du mur de l'école Jeanne d'Arc et la réalisation de la fresque Pasteur, au titre des opérations 2022.

APPROUVE la Convention de Mécénat annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat ci-annexée ainsi que tous les documents y afférents.

19 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION A LA VILLE D'UN MUR SITUÉ DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE PASTEUR APPARTENANT A L'ASSOCIATION SAINTE JEANNE D'ARC, EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE FRESQUE

Monsieur Vogel : Délibération n° 19 d'abord : opposition ? Abstention ? C'est adopté.
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de mise à disposition avec l'Association Sainte Jeanne d'Arc annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention de mise à disposition annexée à la présente délibération ainsi que tous documents y afférents.

20 - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DU FOYER RESIDENCE "LA CHESNAIE"

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. On passe à la délibération n° 20. Monique.

Madame Cellierier : Alors, depuis 1970 la Commune est membre du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du Foyer Résidence La Chesnaie qui est à Livry.

1970, il faut savoir qu'à l'époque, nos deux foyers résidences n'étaient pas encore construits puisque Yvonne de Gaulle a été construit en 1982 et Blanche de Castille en 1987.

Les locaux du Foyer Résidence appartiennent à Habitat 77, ils sont devenus vétustes et nécessitent des travaux importants, dont la dernière estimation en 2016 en a fixé le montant à 800 000 €.

Face à la difficulté de trouver un accord avec le propriétaire des locaux (Habitat 77), à la charge financière trop importante que représente la mise aux normes de la structure, et au faible nombre de résidents issus des communes membres, le Bureau du Syndicat propose d'envisager sa dissolution au plus tard le 31 décembre 2023. Alors, cette date est fixée afin d'organiser les modalités financières, matérielles, humaines de la dissolution et de permettre relogement des résidents.

Donc, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal et d'autoriser les représentants de la Ville d'approuver toutes les décisions nécessaires à sa dissolution.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Alors, il se trouve que parmi les personnes qui souffrent le plus de la situation sociale, il y a les personnes âgées. Il y a les personnes âgées parce que d'une part, les retraites aujourd'hui sont faibles par rapport au coût de la vie et d'autre part, parce que souvent elles peuvent être dans des situations d'isolement, de difficultés sociales et de santé. Donc, les personnes âgées sont probablement parmi les personnes les plus fragiles auxquelles il faut qu'on fasse attention.

Ce lieu qui était géré par Habitat 77 avait le mérite de pouvoir accueillir des gens qui n'avaient pas de gros moyens économiques.

Ce lieu, parce qu'Habitat 77 n'a, effectivement, pas fait le travail qu'il aurait dû faire, ils n'ont pas fait les travaux qu'ils auraient dû faire. D'ailleurs, ça se répète de manière récurrente dans la Ville, que ce soit là, en l'occurrence, une maison qui accueillait des personnes âgées ou bien des immeubles qui accueillent des gens comme vous et moi, qui ne sont pas rénovés comme ils auraient dû le faire.

Déjà, on a un problème important avec Habitat 77. Mais on a un problème important quand un service public qui accueille des personnes âgées ferme parce que nous savons très bien

que, derrière, ce qui se passe c'est que ce sont des entreprises privées, du type KORIAN et comme... l'autre qui a défrayé la chronique dernièrement pour la manière dont ils ont traité les personnes âgées pendant Covid... Et donc on a un problème quand un lieu comme celui-là ferme et que finalement ce sont des entreprises privées qui viennent s'installer sur ce marché parce qu'il n'y a plus de structures publiques qui accueillent ces personnes.

Donc, il se trouve que c'était le cas de La Chesnaie. Pour en avoir... enfin, c'est Jason qui s'en était occupé, Monsieur Devoghelaere qui s'était occupé de savoir un peu ce qu'il en était. Mais, vraisemblablement, la Ville de Livry va essayer de faire en sorte que quelque chose s'ouvre de son côté qui puisse, justement, accueillir les personnes âgées sans qu'elles aient besoin forcément de faire appel à des résidences privées.

C'est un ennui de voir cette résidence fermer. J'ai bien compris pourquoi mais c'est vraiment un ennui.

Monsieur Vogel : Monique.

Madame Cellierier : Il n'est pas dit qu'elle va fermer. C'est tout simplement là que les communes se retirent de ce syndicat puisqu'elles ne veulent plus le gérer. Mais Habitat 77 reste toujours propriétaire de ces locaux.

Moi, ce que je voudrais rajouter : vous évoquiez les difficultés, ce sont des EHPAD, ce ne sont pas des foyers résidences. Comme je l'ai dit en préambule, nous avons deux foyers résidences sur Melun, deux résidences autonomie, qui ne sont pas pleines actuellement. Nous avons des places disponibles. Donc, on peut tout à fait envisager que les personnes qui sont à Livry et qui souhaiteraient venir sur Melun puissent être accueillies dans nos résidence.

De plus, je l'ai dit aussi d'emblée, nous n'avons personne de Melun dans la résidence à Livry, ce qui est très compliqué parce que les communes doivent participer au fonctionnement de Livry en fonction de leur nombre d'habitants et on se retrouve avec une participation énorme alors que nous n'avons personne de Melun. Donc, c'est aussi un choix politique que nous devons faire.

Monsieur Vogel : C'est très clair. Ségolène Durand, vous avez demandé la parole... Ce n'est pas fini ? Allez-y.

Madame Monville : Vraisemblablement, alors Melun en 50 ans d'existence du foyer a longtemps eu la responsabilité du syndic. Donc, ce qui se passe, ce n'est pas totalement étranger à la responsabilité de Melun. Effectivement, il faut prendre notre part dans le relogement des résidents aujourd'hui. Et puis, d'après nos informations, en tout cas, Habitat 77 a bien l'intention d'abandonner le site dans sa forme actuelle et d'y construire autre chose. Donc, si vous avez des informations là-dessus, ça serait...

Monsieur Vogel : Monique.

Madame Cellierier : A Livry, le PLU dit que ce qui peut être reconstruit, c'est uniquement pour des personnes âgées. Ils ont fait des restrictions à ce niveau-là. Donc, ce qui sera mis en place sera obligatoirement pour les personnes âgées.

Monsieur Vogel : C'est clair. Oui, Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Moi, je voulais faire une petite modification Monique : à 11h00, il y avait 3 résidents melunais. 3 résidents melunais à 11h00 aujourd'hui, je pense qu'ils y sont encore à 21h30 ! Ça, c'est le premier point.

Le deuxième, justement, c'est pour faire une modification sur cette délibération. C'est-à-dire que sur la délibération il est indiqué « aucun administré de la Commune ne fait partie des résidents ». Il me semble que l'avocat du syndic avait fait une formulation qui disait que « la Commune est membre du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du Foyer Résidence La Chesnaie depuis 1970, sans toutefois que ses résidents ne soient des administrés de la Commune ». Je pense que la formulation de l'avocat était plus adéquate que la formulation qu'il y a dans cette délibération.

Donc, par respect pour les résidents qui sont, certes, peu nombreux car il n'y en a que 3, seulement. Trois qui ont aussi de la famille sur Melun, ça serait bien de changer la formulation de la délibération, s'il vous plaît.

Madame Cellier : Les 3, justement, qui sont à La Chesnaie, ce ne sont pas des melunais, ce sont des rapprochements familiaux. C'est-à-dire qu'ils sont venus... Moi, ce sont les informations que j'ai, si tu en as d'autres... Alors après on m'a donné de mauvaises informations ?!

Monsieur Vogel : Non, non. Alors, ça, ce sont les informations officielles du Conseil d'administration. Allez-y.

Madame Durand : Donc, justement, j'ai appelé la Directrice aujourd'hui et elle m'a dit « aujourd'hui à 11h00, il y a 3 résidents melunais et 3 résidents dont la famille est de Melun ».

Madame Stentelaire : Excusez-moi !

Monsieur Vogel : Catherine.

Madame Stentelaire : Oui, c'est bien ce que tu dis...

Monsieur Vogel : Là, ça fait 6.

Madame Durand : Excusez-moi mais 3 + 3, ça fait 6 ! Les informations, elles viennent de la Directrice du FRPA ! Ce n'est pas moi qui les ai inventées !

Ceci étant, c'est la raison pour laquelle je demande la modification de cette délibération en disant « sans toutefois que les résidents soient des administrés de la Commune » et c'est la proposition que l'avocat avait fait. Je pense que là-dessus, Monique, tu ne me contrediras pas.

Madame Cellier : Non, pas du tout. Je pense qu'on peut modifier sans problème. La seule chose que je faisais remarquer... on a peut-être 3 résidents... ce n'est pas l'information que j'avais, mais ce n'est pas grave. Nous sommes quand même la commune qui participons le plus avec, au vu de ce qu'on paie, au nombre d'habitants. Et n'y aura aucun souci pour qu'on puisse reloger les personnes, si elles le souhaitent.

Monsieur Vogel : Catherine, sur les trois, trois.

Madame Stentelaire : Oui, je voulais juste maintenir la position : ce sont des regroupements familiaux. De toutes façons, ce qu'a dit Monique, l'objectif ce n'est pas... De toutes façons, on a de quoi reloger ces personnes. L'objectif n'étant pas de fermer cette résidence, c'est ça qui complique. Les 14 communes se sortent de ce syndicat. Ça ne veut pas dire que cet établissement va fermer. Ce sont deux choses différentes.

Monsieur Vogel : Oui, Ségolène Durand.

Madame Durand : En ce qui me concerne, je n'ai pas posé la question de savoir si ça allait fermer ou pas. J'ai été Première Vice-présidente de ce FRPA et j'étais là en 2016, je sais comment ça fonctionne, je sais que Livry traîne un peu des quatre fers aussi parce que c'est dans leur quota de logements sociaux. Et je me doute qu'en effet, si nos foyers résidences ne sont pas au complet, on pourra accueillir nos trois melunais, voire d'autres résidents de Livry. Ça, là-dessus, on est d'accord.

Maintenant, je demande sur la forme, une modification de délibération.

Monsieur Vogel : Bien. Ce que je vous propose, parce que visiblement il y a un désaccord entre les membres du Conseil d'administration et ce qui s'est dit par la Directrice. Nous allons voter cette délibération telle qu'elle est et, après renseignements pris, on fera les modifications qui s'imposent si jamais c'est 6 au lieu de 3. Non, non, on vote comme elle est. Comme ça on est sûrs et on modifiera si la modification s'impose.

Donc, je mets aux voix : opposition ? Abstention ? Adopté.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du Foyer Résidence pour personne âgées « La Chesnaie ».

AUTORISE les représentants de la Ville au sein du comité du Syndicat à approuver toutes les décisions nécessaires à sa dissolution.

21 - ADOPTION D'UN NOUVEAU PLAN VÉLO POUR LA PÉRIODE 2022-2026

Monsieur Vogel : Délibération n° 21. Michel !

Monsieur Robert : Oui, Monsieur le Maire, la délibération n° 21 concerne le Plan vélo pour la période 2022-2026 qui est soumis à l'examen du Conseil Municipal, faisant suite au précédent Plan vélo qui avait mis en œuvre mais sans qu'il n'y ait de délibération à l'époque.

La note de présentation rappelle l'intérêt des mobilités actives au regard de tous les enjeux importants que sont le climat, les problèmes énergétiques, les problèmes de sécurité routière et les difficultés dues à la circulation automobile que nous connaissons, notamment, dans notre Ville et notre Agglomération.

A la note de présentation est joint le Plan vélo lui-même et trois annexes cartographiques ou tableaux.

Les grandes lignes du Plan vélo ont été présentées au Conseil local de la transition écologique, au groupe mobilités actives, le 25 août et, il y a une semaine à peu près, à la Commission aménagement, territoire et transition écologique.

Le document se compose de la manière suivante : il y a déjà une première chose, c'est le rappel de terminologie parce que souvent la majeure partie des personnes disent qu'il faut des pistes cyclables. C'est un terme « pistes cyclables » et en fait, il y a plusieurs types d'aménagements cyclables. Il était opportun de rappeler les définitions pour savoir de quoi on parle et, ensuite, ce qu'on fait.

Le document « plan vélo » rappelle également que Melun agit dans un contexte institutionnel et l'action d'autres collectivités qui sont toutes citées, de l'Europe jusqu'à la Communauté d'agglomération, avec chacun différents rôles. D'ailleurs, je vais début octobre à un autre colloque sur les aménagements vélo et il y a un module qui s'appelle « Le Plan vélo

échappe-t-il au 1 000 feuilles administratif ». On voit bien qu'on est confronté sans arrêt dans des jeux de différentes collectivités et c'est une des difficultés que nous rencontrons souvent dans la mise en œuvre des actions.

Le document, rappelle également qu'on ne part pas de rien. Il y a eu des aménagements déjà réalisés dans le passé, depuis une vingtaine d'années, et qui se sont accélérés sur les 5/6 dernières années, qui aboutissent à des réalisations de 18 km de pistes cyclables sur Melun et qui sont détaillées et récapitulées par catégories.

En quoi se distingue le nouveau Plan vélo pour les 5 ans qui viennent ? Il poursuit une politique d'aménagement d'infrastructures cyclables, ce qu'on appelle le Schéma directeur général des infrastructures cyclables. Il est détaillé. Il poursuit une politique en faveur du stationnement des vélos parce que c'est souvent un obstacle pour les usagers de ne pas pouvoir se garer. Il y a actuellement 290 places de stationnement qui ont été mises en place au cours des 5/6 dernières années, donc là, il y a un nouveau plan pour le stationnement. Et, surtout, la nouveauté de ce plan, c'est peut-être une plus grande attention aux usages et aux pratiques du vélo et, également, à la culture vélo. Le tout (c'est expliqué page 8 du document) voulant s'insérer dans ce qu'on appelle un « système vélo » qui prend en compte tous les aspects pour la pratique. Parce que le vélo n'est plus anecdotique comme c'était le cas il y a encore une vingtaine d'années où il était consacré uniquement au tourisme ou aux loisirs. On est vraiment à une époque charnière où les modes actifs de déplacements sont un facteur important des différentes transitions.

L'Etat qui, pour sa part, avait déjà voté un Plan vélo avec 500 M€ sur 5 ans, qu'il avait abondé dans le cadre du Plan de relance, a annoncé il y a 8 jours un nouveau plan de 250 M€, rien que pour l'année 2023. Donc, une prise en compte différente de ce qui était le cas il y a encore une vingtaine d'années. Le Plan vélo de l'Etat prend en compte 3 aspects des biens faits du vélo : pour le tourisme, pour la santé publique et, également, pour la filière économique qui est en renouveau dans l'industrie française.

Je pense que notre Commune et notre Agglomération pourraient tout à fait s'insérer dans ce triptyque pour le tourisme avec « l'Eurovélo 3 » qui passe à Melun et, également, le « Vélo route 33 » sur la Seine. Ils pourraient s'insérer puisque dans d'autres délibérations nous les insérons dans une politique en faveur de la santé, plus besoin de vanter les bienfaits du vélo en la matière. Et puis, filière économique on peut imaginer peut-être plus au niveau de l'Agglo mais, également, sur Melun de développer les commerces de vélos.

Donc, voilà à peu près l'essentiel des points qu'on pourra développer lors des différentes questions ou remarques qui vont être émises, je n'en doute point.

Je pense avoir dit l'essentiel.

Alors, c'est un plan qui prend en compte uniquement les investissements de la Ville mais le document énonce très clairement qu'il y a d'autres investissements sur la même période qui vont être réalisés, à la fois par le Département dans le cadre des travaux du TZEN qui s'ajouteront aux aménagements de la Ville et à la fois par la Communauté d'agglomération dans le cadre de son Schéma directeur des liaisons douces, dont elle a multiplié les crédits par deux sur le mandat en cours.

A savoir que notre plan aboutit à une réalisation de 15 km supplémentaires d'aménagements ? Si on y ajoute les voiries qui vont être aménagées dans le cadre du TZEN – qui s'est fait attendre mais qui redémarre – et ceux de la Communauté d'agglomération, on peut ajouter facilement 5 km et porter à plus de 20 km les aménagements sur la période, sur le territoire melunais. Ce qui doublerait sans aucun problème les aménagements existants que j'ai déjà cité (18 km).

J'ajouterai également que la Ville réalise des aménagements de voirie qui ne sont pas à

proprement des aménagements cyclables. Mais dans ce cadre-là, elle prend en compte la question des aménagements cyclables. Le cas le plus récent est l'aménagement de la rue Jacques Houdot, par exemple, cet été, qui est un aménagement de rue en dehors du Plan vélo à proprement parler mais qui a pris en compte un aménagement vélo en son sein.

En matière de culture vélo, les actions portent sur à la fois les évènementiels, nous avons eu déjà des éléments début juillet (avec un ciné-débat auquel certains d'entre nous étaient présents) et également des services. C'est l'Agglo qui pour l'instant met des services aux usagers avec la station « Véli vélo », avec des petits entretiens, des réparations de vélos, etc. La signalisation en ville doit être accrue et les services aux usagers aussi pour indiquer les différents pôles de destination.

Des actions de communication vont certainement être portées par la Ville - en tout cas, la Ville en a l'intention – sur tous les supports de pédagogie, de sensibilisation et, ne serait-ce que d'information simple, parce que dans le Plan vélo qui vous est présenté, il y a nombre de panneaux et de dispositions du Code de la route qui sont assez récents et dont les automobilistes, ou les cyclistes, ont besoin de connaître l'existence.

Enfin, en interne, la Ville souhaite se doter dans les prochaines semaines ou mois, d'un Plan de mobilité des services. Dans ce cadre-là, le Plan de mobilité des services est, bien sûr, bien plus large que le vélo et prend en compte les modalités de déplacement des agents, soit domicile-travail, soit pour des raisons de service, comme le co-voiturage et autres actions, mais il prend en compte également des actions de portage de vélos.

Voilà pour l'essentiel.

Le plan qui est proposé est réaliste dans ce sens où les moyens financiers existent, ils ont déjà été votés lors du BP avec les AP/CP correspondantes. Les tableaux sous forme de cartes récapitulent les axes structurants pour une carte. Pour l'autre carte, les aménagements déjà existants et ceux qui restent à faire avec la différence de compétences entre ceux devant être pris en charge par la Ville, ceux devant l'être par l'Agglo et ceux, enfin, relevant de l'aménagement TZEN. Le troisième document est un tableau qui liste année par année et rue par rue les catégories d'aménagements qui sont prévus.

J'ajouterai que tout ce travail pour être efficace doit être le fruit d'un dialogue entre toutes les collectivités (le fameux 1 000 feuilles). Il doit être aussi un travail avec les associations d'usagers, ce qui est déjà le cas mais qui doit être amplifié à la fois dans la programmation, et à la fois dans la prérealisation terrain. A titre d'exemple, le Conseil local de la transition écologique, groupe mobilité active, se réunit à nouveau le 3 octobre prochain. L'ordre du jour qui n'est pas encore fixé sera élaboré par les associations elles-mêmes.

J'ai dit à peu près l'essentiel et je suis à disposition de toute question. Ce plan sera, bien sûr, adaptatif et évolutif. Il est prévu qu'un bilan à mi-mandat... à mi-durée du plan (2023/2024) soit présenté et un bilan final en 2026.

Monsieur Vogel : Madame Asdrubal et ensuite Madame Gillier.

Madame Asdrubal : Merci Monsieur Le Maire. Alors, ce Plan vélo, que nous avons lu attentivement, est très accrocheur et ambitieux, Monsieur Robert, sur le papier mais nous craignons que ce soit, à nouveau, des pistes pour créer des pistes et satisfaire cette culture vélo sans prendre en considération les dangers et la sécurité des usagers.

La difficulté majeure pour vous, Monsieur Robert, c'est de nous présenter un plan qui tienne la route et qui ne mettra pas en danger les administrés. Le partage de la chaussée est une

guerre du bitume, vous avez dû le constater. Quotidiennement nous le vivons entre les trottinettes qui sont sur les trottoirs, qui passent les feux rouges. Et nous avons regardé – je ne sais pas si vous avez regardé cette fameuse émission-reportage dimanche (je fais une petite parenthèse) sur TF1, sur les comportements agressifs sur Paris, avec une explosion remarquable des pistes cyclables passées de 200 à plus de 1 000 pistes. On peut s'interroger sur le devenir de la Ville. Melun n'en est pas à ce stade. Je referme la parenthèse. Mais combien de retours avons-nous concernant ces pistes ? Trottinettes, gyropodes nous avons aussi d'autres moyens de locomotion, nous avons aussi les vélo-cargos, j'y reviendrai après. La question que j'allais vous poser, d'ailleurs, sur les trottinettes, c'est est-ce que vous allez redéployer cette fameuse trottinettes Bird dont on avait évoqué à différents conseils municipaux ? Ont-elles séché depuis notre dernière intervention en conseil municipal ? Nous n'avons plus de son ou d'image sur ce sujet depuis la déconfiture de cette expérience.

Aurez-vous une campagne de prévention, aussi, au sein de la Municipalité, une brigade de prévention, voire de répression, puisque, vous le savez, la répression ne se borne pas à poser des papillons verts sur les pare-brise mais à encourager les bonnes pratiques, voire les sanctionner en cas d'infraction. Sachant que les effectifs de PM sont toujours aussi faibles, ça risque d'être un peu compliqué.

Vous évoquiez de la prévention pour les vélos. J'ai vu que vous stipuliez que « l'attention aux usages sera orientée vers l'apprentissage du vélo et des actions de formation pour les plus jeunes ». Ce qui est une très bonne chose, soit. Pouvez-vous me donner votre point de vue concernant les vélos « longtails » équipés d'une caisse à l'avant, ou triporteur (enfant à l'arrière) où sont installés plusieurs enfants à partir de 9 mois.

Grâce à vos nouvelles pistes cyclables, qu'envisagez-vous comme prévention auprès de ces nouveaux utilisateurs dont les ventes ont explosé de 54 % en 2020/2021 ?

Pensez-vous que les pistes actuelles puissent comporter de tels vélos avec des largeurs plus imposantes ? Je pense à l'avenue de la Libération, rue Dorée avec... ce ne sont pas des pistes, ce ne sont pas des bandes, ce sont des doubles sens cyclables où, finalement, la largeur de ces vélos cargo ne peuvent pas se déployer, ne peuvent pas circuler sur une avenue comme celle-ci, vous avez un camion, vous voyez très bien cette avenue, ça reste d'être très compliqué.

Vous pouvez aussi constater les crash tests, il y a plusieurs... il y a une association qui s'appelle l'ADAC où la DTC (Dynamic Test Center) en Suisse. Là, c'est assez dramatique quand vous voyez ces crash tests sur l'une, un vélo cargo fonce à 25 km/h, seulement 25 km/h, dans une voiture à l'arrêt. Les deux mannequins d'enfants assis dans la caisse à l'avant, sont éjectés, leur ceinture s'arrache et leurs têtes viennent percuter le coffre. Au sens strict du droit, effectivement, votre enfant peut être dans un vélo cargo. Sauf, que les ceintures ne sont ni normées, ni homologuées à l'heure actuelle.

On rappelle que selon le Code de la route, les enfants de moins de 5 ans doivent être transportés dans un siège homologué, comportant un système de retenue (vous me direz à un moment si j'ai tout bon) ainsi que des repose-pieds. Pour les enfants de plus de 5 ans, hormis le casque obligatoire, si je ne me trompe, ils sont considérés comme des adultes.

Autant d'inquiétude de notre part de ce déploiement de nouvelles pistes quand on peut constater que les anciennes ne sont pas forcément au point et accidentogènes.

Voilà, j'ai fini là-dessus.

J'ai juste quelques chiffres parce que c'est assez dramatique, on a 2 944 personnes décédées en 2021, 277 cyclistes – bien sûr à cause des voitures, bien évidemment ! Je ne sais pas qui dit ça... A cause des voitures mais aussi parce que, comme vous le disiez et vous le rappeliez, il

y a beaucoup d'automobilistes et beaucoup de cyclistes ou des usagers, tout simplement en trottinette, qui ne connaissent pas la réglementation, voire, qui se permettent de faire certaines choses sur la Ville.

Donc, voilà. Ça, ce sont des chiffres. On a 277 cyclistes, 40 de plus qu'en 2019. Au niveau des trottinettes, on a 24 personnes mortes et 6 000 blessés contre 7 en 2020 et 10 en 2019.

Voilà, autant de chiffres qui peuvent nous alerter et, on l'espère, sincèrement, que vous déploierez un maximum de pistes cyclables, ce qui serait vraiment pas mal sur la Ville.

Alors, j'ai regardé votre tableau, votre Schéma directeur d'infrastructures, on a un petit peu de tout. Nous, on ne dira pas non mais on attendra de voir ce que ça va donner.

Merci.

Monsieur Vogel : Michel.

Monsieur Robert : Il y a différents sujets. La vision que nous décrit Catherine Asdrubal me paraît assez catastrophique avec différents aspects.

Tous les vélos décrits sont autorisés et ils ne sont pas en infraction. Ils sont très bien et très performants. Je ne vois pas du tout... ça ne correspond pas à la vision dramatique que vous nous présentez.

Ensuite, bien sûr qu'il y a des décès de cyclistes, malheureusement, et c'est bien pour ça qu'il faut réaliser des aménagements cyclables et les plus corrects possible pour éviter tout ça. Et comme j'ai vaguement entendu dire, ce ne sont pas les cyclistes qui se tuent eux-mêmes, ce sont souvent des rencontres avec les automobiles dont le poids a doublé depuis une dizaine d'années.

Qu'est-ce que je peux dire... Bon, tout ça c'était les dangers.

Les bonnes pratiques, bien sûr qu'il faut développer, chez toutes les catégories d'usagers de la voie publique.

Les trottinettes, vous m'avez posé la question sur la société Bird. On l'avait déjà évoqué en conseil municipal voici plus de 6 mois. La société Bird a fait un essai sur Melun et Dammarie, de mémoire, c'était à l'automne 2021, et n'a pas repris son expérimentation au printemps après la pause qu'elle s'était elle-même fixée.

Voilà. Moi, je n'ai pas l'intention de contacter personnellement de sociétés de trottinettes pour s'implanter.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, alors, avant de parler du Plan vélo, déjà, je tiens à signaler que je n'ai pas répondu à l'appel de « Melun Agglo vélo », je ne suis pas venue en vélo. J'habite à côté de l'avenue Thiers et j'ai très peur de l'emprunter. C'est la raison pour laquelle je suis venue à pied.

Monsieur Vogel : C'est encore mieux !

Madame Gillier : C'est encore mieux. En tout cas, ce qui est évident, c'est que je n'ai pas mon permis de conduire, donc moi, les mobilités douces ou les mobilités actives c'est un peu mon mode très personnel de circulation en général.

Donc, je ne suis pas là pour parler de moi !

Sur ce Plan vélo, finalement, est-ce qu'on attend d'un plan vélo c'est qu'il trace normalement aussi les mobilités dans la ville et toutes les mobilités. Le plan vélo c'est l'occasion où on va parler de comment tout le monde, toutes les mobilités ont leur place dans la ville. Et il est force de constater, je n'irais pas aussi loin quand même que les propos de Madame Asdrubal,

mais il n'y a pas de la place forcément pour tout le monde dans Melun. C'est-à-dire qu'on a les piétons, les vélos, les transports en commun versus la voiture. Et c'est vraiment cette réalité-là. Elle a aussi des conséquences sur la qualité de l'air de Melun puisqu'on est quand même la 4ème ville dont la pollution de l'air est la plus importante à cause de cette circulation des voitures.

Et là, on a observé, en tout cas moi j'ai observé, ce plan vélo en me disant « est-ce qu'on trouve finalement dans ce plan-là qui nous est proposé des évolutions dans nos mobilités. Et en fait, ce qu'on constate c'est que c'est difficile – voire quasiment impossible – d'avoir une évolution de nos mobilités actuelles sans supprimer les voies de circulation et des places de stationnement. On ne peut pas le faire. Et à aucun moment – en tout cas dans le plan de ce que j'en ai lu – il y a de la place qui est laissée au vélo. On fait des pistes, comme ça mais on ne vient pas changer structurellement la ville et du coup, on change la ville et finalement, nos modes de transport un peu à la marge. Je trouve que c'est encore une occasion ratée d'aller au bout de quelque chose. On sent qu'il y a quand même des velléités dans la société française mais qui ne sortent pas de nulle part ! On a du réchauffement climatique, c'est une urgence en fait d'aller vers des transitions et des transitions de nos mobilités ! C'est à peu près central ! Et là, on n'a pas de... Il n'y a rien de structurel et structurant qui pose en fait la ville, la Ville où Melun de demain, une ville qui serait plus résiliente, qui met en œuvre finalement des améliorations dans la qualité de l'air que l'on respire. Et or, c'est assez central.

Il manque aussi des axes qui sont structurants sur les bords de Seine, puisque là c'est annoncé, finalement, ce sera post 2026. C'est un manque.

Et puis, il y a aussi l'autre axe structurant qui serait un axe nord/sud et qui est cruellement absent dans ce qui nous est présenté dans le Plan vélo. C'est sans doute ce qui a motivé l'avis réservé de la Commission locale de la transition énergétique sur le plan qui lui a été présenté. J'ai parlé de l'avenue Thiers, ce n'est pas pour rien. Pour ceux qui l'empruntent à pied, en voiture, à un moment donné, c'est extrêmement dangereux. C'est-à-dire que les vélos qui n'ont pas l'habitude (il paraît qu'il faut aller très vite – on va s'en sortir, me dit mon voisin, c'est sans doute que tu ne vas pas assez vite !). Néanmoins, on se retrouve à avoir des piétons, des mamans avec des poussettes qui emmènent leurs enfants à l'école, avec des vélos qui déboulent parce qu'ils ont peur d'être sur la route, avec des trottinettes. Effectivement, c'est extrêmement dangereux ! Cette avenue Thiers, ne dépend pas de la Ville, elle dépend du Département. Or, on en est où dans les discussions avec le Département sur la question de l'avenue Thiers ? On ne sait pas. On n'a aucune information. Je pense que c'est important de savoir ce qu'y s'y passe pour trouver des solutions et le TZEN qui aurait pu apporter quelque chose ne résoudra pas cette problématique sur l'avenue Thiers.

J'ai une question là pour le coup : on en est où ? Parce que ce n'est même pas qu'une histoire de 1 000 feuilles. Parce que moi, j'adore qu'on me parle de 1 000 feuilles mais dans notre agglomération, alors moi je ne suis pas favorable au cumul des mandats, mais il me semble qu'on a aussi des conseillers départementaux qui sont dans la majorité départementale, qui sont tout favorable au vélo mais quand il faut passer à l'acte, il n'y a plus personne ! Ça aussi, c'est problématique.

Donc, où vous en êtes dans les discussions avec le Département sur l'avenue Thiers ? Est-ce que vous en avez ou pas ? Et si vous en avez, on a besoin d'avoir un petit peu des retours pour qu'on puisse imaginer peut-être une sortie, ou pas.

Est-ce que le plan qui nous est présenté prend en compte les annonces de la Première Ministre, Elisabeth Borne, qu'elle a faites hier sur les 250 M€ qu'elle va mettre sur infrastructures sur 2023 (donc les infrastructures cyclables) et 50 M€ supplémentaires pour le stationnement ? A la marge, 390 places à la gare, ça nous apparaît très insuffisant par rapport

aux besoins si on a une vraie ambition pour les mobilités actives et donc, pour la place du vélo dans Melun.

Je vais terminer... je vais faire deux petites choses. Sur la question de l'association : comment est-ce qu'à un moment donné, quand on est sur un changement que l'on veut structurant, ou structurel, une évolution profonde, on sait, on le perçoit au quotidien. On est dans une crise démocratique terrible, on ne peut pas demander aux citoyens d'être citoyen tous les quatre matins, on a besoin à un moment donné, et je pense que c'est vital pour Melun, d'aller à la rencontre des habitants, de les associer : quel plan de circulation de la ville on a besoin ? Quelle place on donne aux mobilités ? C'est quoi les usages que l'on a de la Ville de Melun ? Et que ces temps-là, on ait des temps qui s'organisent vraiment avec la population. C'est terriblement manquant et les associations, finalement, se retrouvent à faire porte-voix. Les associations toutes seules ne peuvent pas faire la ville. Il faut aller au-delà des associations et ça manque, en tout cas dans l'association du Plan vélo.

Il y a un mieux, c'est bien que ce soit là, c'est pas suffisant. Donc, on votera quand même favorablement mais on trouve vraiment que c'est un acte manqué par rapport aux ambitions que ça aurait pu apporter.

Monsieur Vogel : Michel.

Monsieur Robert : Céline, merci. Je partage une bonne partie, la majeure partie même de toutes les remarques. Il est évident, et je partage certainement, qu'un plan vélo doit prendre en compte l'évolution de toutes les mobilités. Sauf que ce plan vélo l'aborde mais ne le règle pas parce que les questions se règlent souvent à un autre niveau et, notamment, sur l'agglomération, c'est au niveau de la Communauté d'Agglomération que se règlent les études de mobilité, que le Plan local de mobilités va s'instituer et que nombre d'études de circulation se portent.

Cette dimension d'une ville avec un changement structurel est quand même prise en compte dans d'autres documents, certains en cours d'élaboration, comme la révision du PLU qui mentionne très clairement la prise en compte des modes actifs de déplacement. Il est certain que pour partager la voirie, il faut la partager vraiment et que la voiture qui a pris toute la place dans le passé, au point de ne plus pouvoir bouger elle-même puisqu'elle s'encombre toute seule, doit laisser des voies et puis des voies de stationnement.

Là aussi, sur le stationnement nous avons des règles du jeu, nous avons des concessions, nous avons des contrats, donc il faut prendre en compte toutes ces données et ça pourra se régler à l'achèvement des dispositions contractuelles avec le concessionnaire.

Alors, très bien d'être venue à pied, moi aussi je fais de la marche, d'ailleurs ma délégation c'est « mobilités actives », c'est donc aussi beaucoup la marche. La Ville de Melun de par son histoire a des trottoirs qui méritent des réfections. J'allais tout à l'heure, je ne l'ai pas dit, mais on pourrait tout à fait imaginer un plan marche en plus du plan vélo. En tout cas, solidaire sur la question.

Sur les bords de Seine, deux questions. Je pense que vous avez eu des contacts avec les associations parce que ce sont des sujets que l'on aborde souvent ensemble. Bords de Seine, la Rive gauche va être entreprise par l'Agglomération sur la durée du mandat par l'aménagement de la « Scandibérique » sur toute l'agglomération d'ailleurs, depuis le Coudray Monceau jusqu'à La Rochette. Ça va s'échelonner à partir de maintenant jusqu'à 2026/2027.

Pour la rive droite, il y a des points noirs qui m'empoisonnent la vie tous les jours parce qu'effectivement, la rive droite de la Seine pour aller du Mée à Vaux-le-Pénil à vélo, c'est compliqué.

L'axe nord/sud également, il est mis dans les axes structurants et j'y tiens. L'axe historique de Melun qui part de Rubelles et qui va jusqu'à la route de Fontainebleau, il est compliqué et, dans tous les cas, c'est compliqué parce que oui, c'est le Département qui est... ce sont des voies départementales. Il faut souvent l'avis, il faut souvent l'accord du Département et que même pour aménager des bandes cyclables sur un pont, il faut des heures de discussion et ça n'aboutit pas toujours.

Sur l'avenue Thiers, vous savez qu'elle fait partie, bien sûr, de l'aménagement du TZEN, qui vient de reprendre. Le Département n'a pas donné de nouvelles, si j'ose dire, pendant deux fois trois ans quasiment ou deux fois deux ans.

L'avenue Thiers, je souhaite, comme je vous l'ai déjà dit dans un précédent conseil, on est tenus par la déclaration d'utilité publique qui date de 2014. Moi, je souhaite ardemment qu'il y ait des voies cyclables sur l'avenue Thiers mais la réponse du Département qui est encore toute récente (les contacts entre services) c'est qu'il y a une déclaration d'utilité publique et qu'on ne peut déroger aux schémas qui ont été établis et au plan. Donc, pour l'instant, c'est un point de blocage qui pourra évoluer dans le temps mais qui n'est pas à la mesure de l'urgence qu'il y a à changer de mobilités.

La question sur le « Plan Borne ». Non le plan vélo de Melun tel qu'il est présenté ne prend pas en compte les dispositions du « Plan Borne » parce la présentation par Elisabeth Borne, la Première Ministre, est toute récente et le plan a été élaboré avant le 25 août, avant d'être présenté au Conseil local de transition écologique.

Sur le stationnement de la gare. Il est vrai que les obligations légales, réglementaires plutôt, fixaient à la SNCF 390 places mais le plan d'aménagement du Pôle d'échanges multimodal prévoit 650 places de stationnement vélo par SNCF et Ile-de-France Mobilité. Alors, malheureusement pas dans les 6 mois parce que l'aménagement de la gare va se faire entre 2023/2024 et 2028/2029. Mais à terme, il y a bien 650 places de prévues, réparties sur le nord et le sud de la gare. Ce sont des emplacements qui ne sont pas encore fixés à ce stade, il y a des grandes lignes mais voilà.

L'association de la population et des associations. Oui, ce n'est pas toujours facile mais en tout cas, le contact avec les associations, je l'ai quasiment tous les jours. Ça peut être d'une manière informelle. Ça peut être d'une manière formelle à travers des groupes de travail. Mais il est réel.

Voilà. S'il y a d'autres remarques ?

Monsieur Vogel : Madame Prim et Ségolène Durand.

Madame Prim : Oui, alors, je ne reviendrai pas sur tout ce qu'a dit Céline très justement. Mais, concernant l'avenue Thiers, si on n'a aucune visibilité sur cette avenue, l'axe le plus structurant de la Ville, puisqu'on a une ville en sablier, l'axe le plus structurant qui est l'axe nord/sud ne pourra pas exister. C'est problématique.

Et sur cet axe, je m'interroge. Moi, je vais m'attacher à des détails plutôt. Je m'interroge sur la partie du centre-ville qui est nommée sur le premier schéma sur l'annexe A, comme étant déjà itinéraire déjà réalisé (la rue Saint-Aspais, la rue Paul Doumer sont des itinéraires déjà

réalisés). Alors moi, je n'ai jamais vu de piste cyclable là. Si c'est juste pour dire qu'on peut emprunter la rue à vélo, on ne peut que dans un sens, puisque ce sont des sens uniques.

Donc, pour des itinéraires structurants, et ils apparaissent comme structurants dans le plan suivant, il faut pouvoir être à double sens, il faut pouvoir en voie propre (pas au milieu des bagnoles et pas sur les trottoirs) parce que faut pas se leurrer, finalement dans le centre-ville on se déplace beaucoup sur les trottoirs parce que c'est hyper compliqué et ça crée des situations très tendues à l'heure de sortie des gamins où il y a et les trottinettes et les gamins et... voilà. Il y a quelque chose qui me semble nébuleux. J'aimerais bien avoir l'échéance pour le centre-ville puisqu'il est marqué comme déjà fait il n'est plus à faire et n'apparaît nulle part. est-ce qu'il y a quelque chose de prévu ? Voilà, ça c'est pour ça... Est-ce que c'est une erreur ou est-ce qu'il y a quelque chose à préciser ?

Je voulais revenir aussi sur les parkings à vélo. Sauf erreur de ma part, il y a très peu, voire pas, de panneaux indiquant au-dessus des parkings pour dire « tient, là j'ai un parking à vélo » et les plans de la Ville (il y en a un dans le centre-ville, je crois qu'il y en a un en haut de l'avenue de Meaux) datent d'une époque où il n'y avait même pas Woodi, il y a des champs, il y a un bois, il n'y a pas de pistes cyclables dessus, il n'y a pas les parkings à vélo dessus, il n'y a pas les transports en commun à jour dessus. Voilà, il y a tout un truc au niveau de la signalétique qui est perfectible mais vous en avez parlé tout à l'heure quand vous avez dit que ça viendrait. Donc, on espère que ça viendra vite.

Sinon, moi, quand je regarde la structure générale du plan, elle me semble assez bien maillée mais on ne voit pas bien pour les double-sens, il y a des choses qui apparaissent sur certains plans et pas dans le schéma directeur. Par exemple certains axes dits « structurants » sont inexistantes ou à sens unique dans la réalité, certains tracés en annexe 1 (comme le rond-point de Beaugard, la rue des Trois Moulins, la rue Bancel, la place Saint-Jean) disparaissent en annexe 2 et dans le classement hiérarchique. L'ensemble laisse une impression de « on aimerait bien avoir un super plan mais on aura, in fine, pas grand-chose ». Ça ne rassure pas en fait, ce qu'on va avoir. Les certitudes et les échéances semblent assez floues et la question qu'on se pose alors, c'est celle des moyens que donne la Mairie, que donne et se donne la Mairie sur ce plan primordial, comme l'a dit Céline. Alors, quels sont les moyens que la Mairie donne à cette délégation qui est sous l'égide du Développement durable et non de l'Urbanisme. Moi je trouve que ça pose question dans ce que ça veut dire de vouloir faire un plan vélo, de vouloir restructurer sa ville, c'est de l'urbanisme.

Tous les leviers de subventionnement aussi sont-ils levés, activés ? J'espère qu'on pourra judicieusement bénéficier, évidemment, du Plan vélo national. Merci.

Monsieur Vogel : Michel.

Monsieur Robert : Alors, quelques réponses. Sur l'axe nord/sud, il est mentionné comme axe structurant mais le document rédactionnel précise bien qu'il y a une différence entre le schéma idéal ou à long terme et le schéma du plan sur les 4 ou 5 ans à venir. Donc, c'est sûr que l'avenue Thiers ne sera pas réalisée au cours de ce plan 2022/2026.

Sur la rue Saint-Aspais et rue Paul Doumer, Cécile, nous avons eu l'occasion d'en parler un tout petit peu. Effectivement, il y a eu un trait jaune un peu fort et un peu vite fait dans le centre-ville qui a mentionné la rue Saint-Aspais, la rue Carnot, la rue Paul Domer comme étant des aménagements existants alors que ce sont des rues à 30km/h.

Sur tout le centre-ville, je donne mon souhait personnel mais il n'est pas encore adopté

collectivement, ça serait de faire tout le cœur de ville en zone de rencontre où les automobiles roulent à 20km/h (parce qu'en pratique c'est à peu près ce qu'elles font ou ce qu'elles devraient faire) et que priorité aux piétons et aux vélos, ce qui nous dispenserait de mettre des multiplications de panneaux pour aller faire du double sens cyclable, puisqu'on a le droit à ce moment-là d'aller dans tous les sens.

Qu'est-ce que j'avais noté ?... Sur les arceaux. Le développement des arceaux se poursuit. La méthode qui a été employée à Melun, ce n'est pas d'indiquer un panneau « stationnement vélo » mais d'indiquer « stationnement interdit sauf vélo ». C'est une façon qui a été prise, c'est vrai que c'est peut-être plus visible de mettre « stationnement vélo » ou « réservé aux vélos » mais pour l'instant on est partis sur cette ligne-là.

Je note la remarque et la proposition d'aménager les plans de la Ville, de les revoir mais ça, ça échappe à mon plan vélo et à ma compétence. Oui, bien sûr qu'on va prendre en compte, on le fait déjà, notamment sur les crédits 2022, on a bénéficié, de mémoire, de 80 % de DSIL, on va mettre en œuvre aussi les autres ressources. Je pense que la Directrice des Finances entend tout ça très bien, pour rechercher le maximum de subventionnement et, notamment, grâce au plan de l'Etat récent.

Je propose que sur le bilan à mi-parcours, dans deux ans, on ait pu évoluer sur différents aspects que l'on vient d'évoquer et sur le travail que l'on va mener avec les associations pour expérimenter, pour aménager temporairement et pour aménager le mieux possible.

Monsieur Vogel : Merci. Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Comme le disait Madame Asdrubal tout à l'heure, on va voter pour. Moi aussi, je fais partie du club des marcheurs de Monsieur Robert et Madame Gillier. Je suis souvent à pied dans Melun. Madame Prim aussi. Monsieur Mellier aussi. Je pense qu'on est plusieurs. Ceci étant, je l'ai constaté, je pense que vous aussi du coup, dans Melun c'est dangereux. C'est dangereux parce que tous les jours, moi, j'emmène ma fille à l'école et tous les jours je vois des cyclistes sur les trottoirs. Tous les jours, je vois des trottinettes qui sont à deux doigts de nous renverser. Tous les jours, j'entends des personnes âgées se plaindre. Et c'est ça la problématique aussi.

Alors, le plan vélo, oui. Si on peut améliorer les choses, très bien. Si on peut travailler ensemble, c'est encore mieux. Mais c'est ça que les melunais attendent ! Les melunais attendent de la sécurité et aujourd'hui on n'en a pas sur ces pistes. Aujourd'hui, on n'en a pas. Comme l'a dit Madame Prim tout à l'heure, on ne prend pas la piste cyclable, on prend le trottoir parce que justement c'est dangereux. Je ne vous parle pas des livreurs. Les livreurs qui vont au plus vite pour livrer les gens et qui se moquent un petit peu des personnes qu'ils peuvent croiser sur leur chemin.

Donc, s'il vous plait, prenez en considération cette problématique de sécurité. Et là, je vais m'adresser à Madame Dupuy : est-ce que c'est possible que les agents de police fassent un peu de prévention ? Parce que quand vous êtes sur un pont et que les cyclistes prennent le trottoir plutôt que d'aller sur la piste cyclable et que les gens leur disent « écoutez, ce n'est pas une piste cyclable » et qu'on leur répond « ferme ta gueule, connard ! » et encore je suis polie parce qu'il y en a qui ont eu des phrases beaucoup plus familières, beaucoup plus insultantes. Les trottinettes qui renversent, parce qu'il y en a plusieurs, on a été contactés par plusieurs personnes qui se sont fait renverser par des trottinettes ou des vélos. Evidemment, parfois ce sont des blessés très légers, c'est peut-être parfois plus psychologique que physique la difficulté de s'en remettre après. Mais s'il vous plait, intervenez, les melunais n'en peuvent

plus. Les melunais n'en peuvent plus ! Et c'est au quotidien !

Monsieur Vogel : Michel.

Monsieur Robert : Avant que Marie-Liesse Dupuy n'apporte des précisions. Oui, il y a des dangers mais bon, en tout cas le phénomène trottinette, vélos sur le trottoir c'est un problème qu'on a pris en considération. On s'est réunis ensemble avec Marie-Liesse et avec la police municipale il y a quelques mois maintenant... quelques semaines, pour envisager les mesures. Moi, je dis toujours aux cyclistes, et d'ailleurs c'est marqué dans le document Plan vélo, que les trottoirs sont réservés aux piétons et que les cyclistes et les trottinettes n'ont pas à y être, sauf les gamins, les enfants de moins de 8 ans... comment ?

Madame Durand : inaudible.

Monsieur Robert : Oui, ça c'est la Loi, ça c'est la réglementation. Ensuite, il faut à la fois sensibiliser, faire de la prévention, de l'information et de la répression s'il y a lieu.

Les associations de cyclistes, d'usagers, font des démarches auprès de ces livreurs à vélo, qui n'existaient pas il y a quelques années, c'est un phénomène de société et économique pour leur faire comprendre comment les faire évoluer.

Ensuite, les démarches de savoir rouler à vélo, de vélo école, c'est aussi une autre forme de sensibilisation et d'éducation mais ça prend du temps. Il faut rouler sur la chaussée.

Je dis aussi à la police municipale, mais je l'ai dit lors de la réunion, il faut aussi verbaliser. Pas seulement les vélos et les trottinettes sur le trottoir mais toutes les voitures qui dépassent la vitesse limite, qui grillent les feux rouges, qui ne respectent pas les places vélo, et ainsi de suite.

Marie-Liesse, si tu veux rajouter quelque chose ?

Madame Dupuy : Oui, bien sûr. Je suis tout à fait d'accord. C'est un gros problème, c'est un gros souci, il n'y a pas une journée où on en parle pas.

Bien sûr, il y a un deuxième motard qui est arrivé en septembre, que l'on attendait avec grande impatience. Leur objectifs, leurs missions : poids-lourds, bicyclettes, trottinettes. C'est clair, c'est net, c'est précis !

Ils ont commencé début septembre. La semaine dernière, ils ont déjà verbalisé 11 trottinettes et vélos ensemble. C'est pour dire que c'est un sujet auquel je suis tout à fait d'accord, sur lequel je voudrais arriver à évoluer de manière positive, il ne faut pas se faire d'illusions, c'est compliqué. C'est très compliqué parce qu'il y en a partout, c'est tout le temps.

Mon rêve, mais je n'ai pas pu le réaliser, non pas parce que je n'avais pas le poste mais parce que je n'ai trouvé personne, c'est d'avoir deux personnes qui sillonnent, deux policiers qui sillonnent le centre-ville, qui allaient de la Place Saint-Jean à la place Chapu et qui, justement, pouvaient tous les jours repérer, voir, pour prendre... parce que finalement, ceux qui prennent le trottoir le prennent quasiment à la même heure, ils sortent du lycée, ils sortent... Je n'ai pas trouvé de personnes. Personne ! Je n'ai pas eu de candidature. On n'a même pas pu avoir d'entretiens, on n'a pas eu de candidatures. Si j'en ai, ils seront mis dès demain parce que je pense que c'est une réponse très concrète et qui ferait vraiment avancer le schmilblick. Parce que si on a des personnes qui connaissent bien et que la population connaît, il va se faire un rapport entre tous ceux qui sont sur le trottoir en vélo, en trottinette, en je ne sais pas quoi et on pourrait peut-être avancer sur ce sujet. Mais je ne trouve personne.

Les motos viennent d'arriver et c'est leur mission.

Monsieur Vogel : On continue. Monsieur Guion, Madame Monville, Madame Gillier.

Monsieur Guion : Je voudrais rebondir sur ce que disait Monsieur Robert, qu'il allait presque tous les jours voir les associations, voir les habitants, au téléphone ou en réunion. Je n'arrive pas trop à comprendre comment c'est possible alors qu'on ait encore cette bande cyclable – ça s'appelle comme ça – sur le pont Jeanne d'Arc, sur la gauche, qui est complètement accidentogène. Je ne sais pas si vous l'avez déjà prise à vélo ? C'est n'importe quoi. En plus, ça débouche sur la rue Saint Etienne qui n'a plus de bande cyclable, qui a des parkings et, là, on vient de faire un aménagement, une vraie aberration. Donc, on a une bande cyclable sur la gauche qui débouche sur une interdiction de faire passer les vélos, alors que c'est un élargissement de trottoir. Donc, c'est une aberration, je ne vois pas comment en ayant les habitants et les associations tous les jours au téléphone on a pu faire ça ! Je ne vois pas comment les habitants, les associations et les commerçants ont pu accepter ça.

Je n'imagine pas les associations qui promeuvent le vélo en ville ne pas vous dire tous les jours « cette bande cyclable sur le pont Jeanne d'Arc, elle est impossible à prendre ». Il faut améliorer ça.

Autre chose sur l'imprévision, alors, c'est le leitmotiv ce soir, l'imprévision. Un exemple, la rue Aristide Briand pour, non pas des bandes cyclables, des doubles sens cyclables qui sont vraiment dangereux et accidentogènes, elle serait très bien pour une vraie piste cyclable sécurisée. Le problème, c'est que pour ça, vu la largeur de la rue, il faudrait supprimer des stationnements. Et ça, vous avez des problèmes pour supprimer des stationnements parce que les habitants ou les commerçants qui sont là vont vous crier dessus. Mais, pourtant, ça serait bien de le faire.

Vous ne pouvez plus le faire depuis que vous avez supprimé le parking de Giga store. Vous vous rappelez, le parking Giga store qui a été vendu par Monsieur Marinelli - Président du comité de soutien de Monsieur Vogel - juste avant les élections et vous ne pouvez plus faire cette bande cyclable parce que vous ne pouvez plus supprimer les stationnements à cause de l'imprévision ! Ce parking de Giga store était d'intérêt public, vous auriez dû le garder. Mais vous ne pouvez plus faire ça.

Donc, voilà, vous enlevez de l'attractivité possible de vélo en n'ayant pas prévu quelque chose.

Là, on nous fait un plan, un schéma directeur du vélo. C'est bien, c'est une avancée parce qu'on n'en avait pas avant, on n'avait pas prévu avant, mais c'est un peu tard. Et encore une fois, où en est-on sur le plan de circulation ? J'ai toujours, Monsieur le Maire, des réponses contradictoires là-dessus : un coup, il faut faire avant le TZEN, après il faut le faire après le TZEN, après on ne sait pas trop. En tout cas, un plan de circulation qui nous permettrait de bien étudier, éventuellement, un double sens sur les ponts, parce que là, le circuit de Formule 1 sur les ponts de Melun en centre-ville, tout le monde voit très bien que ce n'est pas possible, ça accélère la circulation, quand ce n'est pas complètement bouché. Tous ceux qui ne connaissent pas Melun, tournent en rond là-dessus.

Là-dessus, il y a des études qui sont faites, qui sont en cours, qui ne sont pas sorties – ou vous ne voulez pas les sortir – mais en tout cas, vous n'allez pas le sortir ce plan de circulation avant que le TZEN arrive. Quand le TZEN sera arrivé et que vous aurez refait tout le bitume d'immeuble à immeuble, ce sera fini pour ce plan de circulation.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Il y a beaucoup d'imprévision là-dessus mais merci de faire ce plan vélo, on a du coup, un tout petit peu plus de visibilité. C'est pas assez !

Monsieur Vogel : On reprend toutes les questions pour en finir parce qu'il faut qu'on avance. C'est Madame Monville.

Madame Monville : La vision que la Droite a du vélo est quand même assez caricaturale. On a l'impression, vraiment, que le vélo c'est soit un truc super dangereux pour les piétons, soit c'est vraiment un empêchement de tourner en rond pour les voitures.

Evidemment, il faut travailler au développement de ces mobilités actives. Evidemment le plan que vous proposez aujourd'hui est très insuffisant. Il est très insuffisant au regard des enjeux. D'abord l'enjeu climatique, comme l'a rappelé Madame Gillier. Et l'enjeu de santé publique, comme elle l'a rappelé aussi, je ne vais pas y revenir. Enfin, je pense quand même que les incendies de cet été, les problèmes d'eau potable, les problèmes d'inondations, etc., qui se multiplient dans notre pays doivent nous faire prendre conscience qu'il y a là une urgence absolue ! Et qu'on en est pas à se demander, qu'on en est vraiment plus à se demander s'il faut des vélos ou s'il ne faut pas des vélos !

Il faut des vélos ! Il faut des vélos et il faut beaucoup moins de voitures ! Il faut le moins possible de voitures ! C'est-à-dire que seuls les gens qui ne peuvent pas faire autrement que de se déplacer en voiture, ceux qui travaillent avec leur voiture, ceux qui pour une raison ou pour une autre, sont dans une situation de mobilité où ils ont besoin de la voiture, ceux-là, oui, bien sûr ! Mais les autres doivent laisser leur voiture au garage !

A ce titre-là, pas de parkings relais ! Pas de parkings relais dans ce plan vélo ! Or, on sait très bien que sans parkings relais, ça ne marche pas. Une partie du trafic, qui est du trafic justement pour aller à la gare, par exemple, sans parkings relais, les gens vont poursuivre leur trajet jusqu'à la gare. D'autant plus que vous allez augmenter le nombre de voitures à la gare... le nombre de places de parking à la gare, donc ils auront raison d'aller jusqu'à la gare avec leur voiture.

Il faut absolument supprimer la voiture ! Ce n'est pas est-ce qu'on va faire de la voiture plus du vélo ! On va faire du vélo, du vélo et de la voiture quand on ne peut pas faire autrement. Mais les mobilités individuelles carbonées sont toxiques, elles sont dangereuses pour nous tous, d'un point de vue de la santé publique et elles sont criminelles du point de vue climatique ! Donc, il faut ! Arrêtez ! Arrêtez.

Après, il faut que chacun ait sa place. Parce que là, moi je suis absolument d'accord avec ce que vous venez de dire, c'est que dans cet espace public, il faut que chacun trouve sa place, de la manière la plus intelligente pour que tout le monde puisse se déplacer en sécurité.

Donc, à la fois il faut faire des espaces réservés quand on est sur des avenues où ça roule un peu vite, même à 30 km/h, il faut que ce soit marqué par terre. Même si c'est juste un double sens cyclable, il faut qu'il y ait un marquage par terre pour que les vélos se sentent légitimes là où ils sont et que les automobilistes respectent le fait que les vélos soient là. Et puis, par ailleurs, il faut toute une éducation dont vous avez parlé. Même si on commence à verbaliser, il faut cette éducation, elle est indispensable. Moi, j'ai bien aimé votre idée de mettre des gens qui sont là, qui connaissent les gens, etc. Elle est indispensable. Mais si les quelques cyclistes qu'on a ici, on commence déjà à les aligner au lieu de leur dire « écoutez, là, peut-être, un avertissement, la prochaine fois si vous continuez, etc. ».

Mais, il faut impérativement que les gens apprennent à se déplacer en vélo. Nous n'avons pas cette culture du vélo. On a vu ensemble avec Monsieur le Maire un film sur ce qui s'était fait en Hollande – on n'était pas que tous les deux, je ne suis pas en train de dire qu'on va au cinéma tous les deux ! Au cas où...

Monsieur Vogel : Ça ne me fait pas peur !

Madame Monville : ... qui était présenté aux Variétés. On a vu ce film. Il y a une culture du

vélo qui s'est développée, ça a mis du temps d'ailleurs. C'était intéressant de voir ce film parce que ça a mis du temps et le pouvoir public y a mis du sien et les associations ont mis du leur pour faire en sorte que, justement, cette culture vélo se développe.

Donc, on a absolument besoin de ça.

Par contre, il faut aller vite !

Là où je suis vraiment sidérée, c'est par le manque d'ambition de ce plan vélo. Quand on voit les schémas que vous avaient rendu les associations de ce que voulaient les melunaises et les melunais, quand on a mis aux melunaises et aux melunais une carte sous le nez de Melun en leur disant « qu'est-ce qu'il faut faire en priorité ? », je vous le donne en mille, qu'est-ce qu'il faut faire en priorité ? L'avenue Thiers ! Or, on apprend que finalement c'est la dernière qui sera faite ! Voire, qui ne sera pas faite !

Or, on sait très bien que si on n'a pas ces axes-là qui sont des axes importants pour la vie économique, pour la vie sociale de notre ville, vous allez marginaliser la pratique du vélo. Vous allez la maintenir dans des espaces marginaux. Donc, il faut aller beaucoup plus fort, beaucoup plus loin !

Rien dans les quartiers. On a l'avenue Patton et l'avenue Pompidou mais entre les quartiers – c'est vrai, ça monte et ça descend – mais quand vous allez de l'Almont aux Mézereaux et à Montaigu, ou l'Ecoquartier, vous n'avez rien pour y aller. Absolument rien pour y aller.

Or, je suis désolée mais les habitantes et les habitants des quartiers ont eux aussi le droit de se déplacer en vélo ! Et moi, j'habite à côté et je m'y déplace en vélo et j'aimerais bien pouvoir le faire avec une piste - au moins marquée sur le sol – pour que je m'y sente à peu près à ma place et pas, comme on le disait tout à l'heure, une place qu'on usurpe soit à la voiture, soit aux piétons, c'est-à-dire qu'on est jamais là où il faut.

Et puis, je voudrais juste dire un truc sur les livreurs. Parce que là, moi, c'est un truc qui me choque profondément. Vous savez les conditions de travail de ces gens-là ? Ils sont payés une misère. Il y en a beaucoup qui sont payés une misère, parce qu'en plus ils ne sont pas protégés, on ne les informe pas, souvent ils ont de vieux vélos, c'est une catastrophe. Ils sont payés une misère. Il y en a beaucoup qui ont des accidents.

Alors, si les livreurs sont sur les trottoirs, là c'est pareil. Faisons de l'éducation, parlons leur mais verbaliser immédiatement des gens comme ça qui sont déjà des gens extrêmement exposés à tout ce qu'il y a de pire dans notre société, alors là, franchement, je trouve ça extrêmement injuste.

Monsieur Vogel : Alors, on a l'exposé de la Gauche et de la politique du vélo qu'il faudrait faire. On a eu l'exposé de la Droite mais elle va encore dire un mot, Ségolène Durand, et après on va répondre et après on va voter.

Alors, Ségolène ?

Madame Durand : Oui, merci. Alors, je vais répondre, femme de Droite que je suis, à Madame Monville. Tout à l'heure, j'ai interpellé Madame Dupuy, j'ai demandé à ce que l'on fasse de prévention avant de faire de la répression. Et c'est, d'ailleurs, ce qu'elle a répondu en disant qu'elle allait faire de la prévention avant de faire de la répression. Ça, c'est le premier point.

Concernant les livreurs, j'ai également dit, en effet, qu'ils étaient, dans leurs courses, très rapides pour livrer assez rapidement les personnes qui ont fait appel à eux. En effet, il y a des accidents mais il ne faut pas oublier quand même, depuis tout à l'heure, on parle des cyclistes et de la place de la voiture, que les gens qui conduisent il faut qu'ils fassent attention aux vélos. Mais il faut aussi que les cyclistes fassent attention aux piétons !

On n'a pas tous envie de faire du vélo. Moi, je me déplace à pied, c'est quand même mon

choix d'être à pied et non pas d'être en vélo. C'est mon choix à moi ! J'ai quand même le droit de choisir comment j'ai envie de me déplacer ! Et quand je suis sur un trottoir, j'aimerais bien qu'on le respecte !

Monsieur Vogel : J'aimerais que Gilles réponde spécifiquement... Encore ? Bon, allez-y !

Madame Gillier : C'est juste que vous m'avez oubliée avant de passer la parole à Madame Durand.

Moi, je ne vais pas redire, je partage parfaitement ce qu'a dit Bénédicte. Néanmoins, moi je veux bien redire, si on en est à discuter sur le fait qu'il faut verbaliser, accompagner. Il faut, effectivement de la médiation, de l'éducation. Il faut surtout mettre plus de pistes cyclables. La grosse problématique, si on a des problèmes, on a des vélos, je ne blâme pas les vélos, j'arrive à comprendre pourquoi sur l'avenue Thiers ils finissent sur le trottoir !

Monsieur Vogel : D'accord. Gauche, Droite. Gilles, répond spécifiquement à Mickaël Guion et puis après Michel pour pourquoi nous on a une politique intermédiaire. On a commencé quelque chose, on aimerait aussi aller plus loin. D'ailleurs, avec le nouveau plan du gouvernement, on aura de l'argent, le Préfet en a parlé ce matin à l'Agglomération. On aura un budget supplémentaire pour aller plus vite, plus loin. Ça n'a jamais été autant : le budget c'est 250 M€. Donc aura de l'argent pour aller plus vite plus loin, donc pour répondre à votre préoccupation. Michel résumera ça parce qu'il faut aller vite, on a encore pas mal de délibérations et des questions !

Simplement, Gilles pour répondre à Monsieur Guion sur la critique qu'il a faite, puisque ce sont les Services techniques qui ont fait les travaux.

Monsieur Ravaudet : Moi, je ne suis pas à Gauche, je ne suis pas à Droite, je suis au Centre et je pense qu'il y a de la mobilité pour tout le monde ! Il faut savoir s'écouter, se comprendre. Tout le monde a le droit de se déplacer à sa façon, selon ses besoins et ses exigences. Que je trouve grave de vouloir passer en force à tout prix que ce soit les voitures, les vélos, les piétons. Il faut savoir s'écouter et se comprendre.

On a une ville à faire tourner, une économie à faire tourner. L'économie de notre ville dépend à 80 % de nos voisins, il faut savoir les accueillir.

Je suis d'accord qu'il y ait des parkings relais pour que le centre-ville devienne hyper piéton, vélo, partagé. On n'en est pas là. Il nous manque les parkings. Heureusement, il y a un parking de je ne sais pas combien de places à la gare. Ça va permettre aux gens du sud de s'arrêter à la gare et de ne pas rentrer dans Melun et de pouvoir utiliser le TZEN. S'il y en avait un, là-haut à l'Hôpital, ça permettrait aussi aux gens du nord de prendre le TZEN pour se rendre dans le centre-ville.

N'allons pas par la fin, commençons par le début.

Maintenant, je vais répondre à Mickaël. Au début, sur cette rue Saint Etienne, le problème était le trottoir ! Le trottoir était de faible importance. On a vu pendant le Covid tous les problèmes liés aux files d'attente devant les commerces parce que les accès étaient régulés. Donc, c'était impraticable. On a vu à ce moment-là des gens avec des poussettes aller sur les voies de circulation parce qu'ils ne pouvaient pas utiliser le trottoir.

Dans les échanges entre tous, en mai/juin, il s'est avéré que si on ne mettait pas une expérience grandeur nature physique, on n'allait pas se comprendre. Donc, on a fait une expérience d'une piste cyclable, d'un trottoir. Toujours est-il que le but était, pendant, le mois d'août, de se rendre compte. Aujourd'hui, on s'est rendu compte qu'il fallait un vrai trottoir de minimum 1,40 m, il fallait qu'il y ait une piste cyclable et il fallait, aussi, que l'on puisse

rouler.

Cette expérience a emmené qu'aujourd'hui on a établi un plan qui vous sera soumis, qui permet, effectivement, de contenter un petit peu tout le monde. C'est-à-dire qu'il y a 6 places de stationnement en moins mais on en maintient pour les livraisons. On compensera sur la place Praslin. On fait deux voies de circulation d'une largeur normale pour que les bus puissent passer. Les vélos auront une voie, ils pourront choisir dans quel sens l'utiliser.

Melun, c'est une ville où il y a des murs, des maisons, les rues sont étroites. Aujourd'hui, les modes de déplacement se multiplient, il y en a de plus en plus. Il faut aussi pour les commerçants, malgré tout, stationner. Mickaël, si tu n'avais pas de stationnement, tu n'aurais pas de clients.

Il faut aussi se comprendre et s'écouter.

Donc, on est contraints, certes, on va faire avec.

Et la rue Saint Etienne, pour te répondre Mickaël, pourquoi on l'a faite alors qu'on a peut-être dit que sur d'autres rues c'était des voies TZEN, on ne le faisait pas ? C'est que là, la sécurité des piétons était en cause. Donc, ça, le premier utilisateur d'une ville, c'est quand même le piéton ! Et ça, il faut peut-être le comprendre. C'est pour ça qu'on a touché à cette rue Saint Etienne parce que la sécurité de piétons, premiers usagers de la ville, était compromise.

Monsieur Vogel : Ségolène tu veux ajouter un mot et après Michel conclue.

Madame Durand : Juste très rapidement sur cette voie, justement. C'est très bien parce que ça permet aux poussettes de passer, aux fauteuils – on parle d'accessibilité. Par contre, les fauteuils, une fois qu'ils sont engagés, ils ne peuvent pas accéder aux commerces parce qu'ils ne peuvent pas monter sur le trottoir. Ils sont obligés de ressortir et de repartir. Donc, si vous pouviez changer.

Monsieur Vogel : Oui, il faut changer. D'accord.

Monsieur Ravaudet : Alors, je réponds, c'est tout simple. L'étude a fait que l'on a pris une décision : il va y avoir un vrai trottoir de fait, 1,50 m, au niveau des commerces. Il y aura une piste cyclable en décaissé de 1,50 m – le chasse-roue – 2 voies de circulation de 3 m. Là où les bus s'arrêtent, les bus auront 2,50 m et après la rue du Franc Mûrier, les stationnements seront rétablis, la voie fait comme ça pour que les bus puissent accéder à la circulation.

Tout le monde va être heureux. Laissez-nous faire.

Monsieur Vogel : C'est ce qu'elle demande. Michel, en deux mots, notre politique à nous qui a son sens avec les contraintes que nous avons et, peut-être d'ailleurs, l'espoir d'avoir des fonds supplémentaires qui vont arriver.

Monsieur Robert : Vous avez tout dit Monsieur le Maire.

Juste quelques réponses à Mickaël Guion : le pont Jeanne d'Arc, la voie de gauche, moi, quand elle a été créée, je n'étais pas encore élu. J'étais dubitatif, effectivement, de mettre cette voie mais elle me convient et elle est praticable. En fait, elle est très praticable quand on vient de la rue Saint Aspais et qu'on veut, ensuite, s'engager sur le quai de la Courtille pour rejoindre la piste cyclable sur les ponts Notre Dame. Mais c'est vrai que l'apparence est compliquée, notamment quand on vient du quai Pasteur.

Sur l'imprévision de la prévision, le boulevard Aristide Briand, il sera réalisé, peut-être dans les années 2025-2027, je ne sais pas trop, mais dans les schémas qu'on a déjà regardés, il est tout à fait envisageable de faire une piste cyclable montante d'un bout à l'autre.

Il n'y a rien de perdu là-dessus.

Sur quelques bricoles également, Bénédicte disait les doubles sens cyclables, il faut qu'ils soient marqués au sol. C'est normalement le cas. Quand on en fait un, on le marque bien.

Et Céline disait qu'il faut des pistes cyclables. Eh bien, pas forcément, tout dépend de la vitesse, du flux de voitures, de tout ça. C'est tout ce qui est expliqué dans le plan vélo et tous les aspects et réglementations.

Oui, dans certains cas il en faut, notamment dans les grands boulevards et les grandes avenues mais pas toujours.

Pour conclure, je n'ai jamais eu la prétention avec ce plan de faire le changement structurel de Melun. Je n'en ai pas les moyens et, peut-être, les qualités. Mais c'est une avancée qui permet en fonction d'un schéma idéal et de choses à long terme, de réaliser des avancées qui vont doubler la mise sur les 5 ans et qui font avancer, qui se mélangent aussi avec les autres schémas de l'Agglo, notamment, et des avancées du plan TZEN.

Monsieur Vogel : Parfait. On passe au vote : opposition ? Abstention ? Il a été adopté ce plan vélo ! A l'unanimité ! On a mis un long chemin pour... on a tourné sur les ponts et, poum, on a le plan vélo ! Parfait. Merci.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le nouveau Plan Vélo pour la période 2022-2026, ci-annexé.

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits dans les Autorisations de Programmes pour la période concernée.

22 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET MARCHABLES - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Monsieur Vogel : On passe à la délibération suivante. Toujours toi Michel : le Club des villes. Rapide !

Monsieur Robert : J'ai même perdu le dossier ! Je vais donc le faire de mémoire. Il est proposé d'adhérer à l'association qui s'appelle « Club des villes et territoires cyclables et marchable ». Depuis un an, on a ajouté le terme de la marche. Cette association est un fédérateur, c'est un réseau de différents acteurs. Elle permettra surtout, dès l'instant où nous n'avons pas de « mission vélo » à proprement parlé, d'avoir un pôle de ressources.

Il y a deux décisions à prendre :

1/ Oui ou non l'adhésion à ce club qui coûterait à peu près 800 €/an. Le club a accepté pour cette année de nous le faire au prorata, un seul trimestre qui nous ferait 200 € en 2022.

2/ Il faut désigner des délégués pour représenter la Ville au sein de l'association.

Monsieur Vogel : D'accord. On va voter d'abord sur l'adhésion au club. Donc, qui est-ce qui s'oppose ? Qui s'abstient ? On est d'accord.

Et je propose comme titulaire Michel Robert, c'est incontestable et Marie-Hélène Grange

comme suppléante. S'il n'y a pas d'autres candidats, c'est adopté. Il n'y a pas d'autres candidats ? C'est bon. Vous êtes donc tous les deux nos représentants au club !

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'Association « Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables », dont le siège est situé au 33 rue du Faubourg Montmartre, 75009 PARIS.

APPROUVE le versement de la cotisation pour 2022, calculée au *prorata* de la date d'adhésion, qui s'élève à 207,83 €, comme convenu avec le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables.

PRECISE que la cotisation annuelle est fixée, pour les villes de plus de 12 000 habitants, à un forfait de 225 € + 0,0217 € par habitant supplémentaire, ainsi que 22 € pour l'abonnement à la revue « Ville & Vélo ».

DESIGNE comme représentant de la Ville auprès du Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables : Monsieur Michel Robert en qualité de titulaire et Madame Marie-Hélène Grange en qualité de suppléant.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer tout document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif communal 2022.

23 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Monsieur Vogel : Délibération n° 23, Gilles !

Monsieur Ravaudet : L'objet de cette délibération, porte sur le renouvellement de l'adhésion au Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de l'énergie électrique.

La Ville souhaite renouveler son adhésion au Groupement de commandes proposé par le SDESM. La Ville a adhéré à groupement en 2018. Le contrat en cours arrivera à échéance en décembre 2024. La Ville doit donc passer un nouveau contrat au 1er janvier 2025.

L'adhésion à ce groupement permettra à la Ville d'assurer la mise en concurrence obligatoire et d'obtenir des prix de l'électricité plus intéressants que si elle l'achetait seule.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Commune au Groupement de commande d'énergie et de services associés, coordonné par le SDESM, pour l'achat d'électricité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération et tout acte s'y afférent.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Alors, nous y sommes ! Ce que je disais tout à l'heure est écrit là ! Effectivement, les collectivités sont obligées de se soumettre au prix libre du marché. Et ça, ça veut dire que les collectivités payent aujourd'hui l'électricité extrêmement chère puisque je voudrais dire que les prix du marché – même avec un groupement de commandes qui permet, effectivement de faire baisser les prix – mais les prix du marché sont, aujourd'hui, 3, 4 fois

plus élevés que les prix réglementés et que le bouclier tarifaire concerne les prix réglementés. C'est quand même une facture d'électricité pour la Ville de Melun de 1,5 M€ TTC/an. Ce n'est pas une « petite » facture d'électricité.

Alors, pour la lisibilité de ce genre de délib, ça serait pas mal de parler en kWh et pas en... je ne me souviens plus, je viens d'aller vérifier ce que c'était, mais c'est des... kVa... c'est l'idée du maximum de la puissance d'un compteur... Enfin, bref, parlez comme tout le monde ça permettra d'avoir des éléments de comparaison. On parle aujourd'hui en kWh !

Ça me permet quand même de dire que le kWh d'électricité il y a de ça un an, il était à 85 € et là, il est à 1 100 €. C'est juste pour donner une idée de l'augmentation qui est en train d'arriver et ça c'est sur 2021, pour 2022 on s'attend à bien pire que ça.

Donc c'est juste l'occasion pour moi de retirer la sonnette d'alarme sur le fait qu'il y a de nombreuses familles à Melun qui vont se retrouver dans une situation économique extrêmement difficile et qu'il vous faut intervenir !

Monsieur Mebarek : Jérôme Olzier va apporter des éléments de réponse.

Monsieur Olzier : Juste une précision : c'est en MWh les 85 €, pas en kWh, sinon, on aurait éteint toutes les lumières partout !

Monsieur Mebarek : Gilles.

Monsieur Ravaudet : Inaudible.

Madame Monville : Oui, juste un truc... Henri, si vous permettez... Juste une chose, je pense qu'au-delà du fait que la Ville aurait dû anticiper, éventuellement, développer des moyens de se fournir en énergie et, quand même, je rappelle le travail que Claude Bourquard avait fait en revenant régulièrement au conseil municipal sur le fait qu'il fallait équiper les bâtiments publics en photovoltaïque, etc. Je pense que la Ville pourrait aussi, parce qu'il y a des villes qui s'organisent aujourd'hui pour essayer de peser sur les choix qui seront faits. En Allemagne, par exemple, le Gouvernement vient de décider de renationaliser un des distributeurs les plus importants d'énergie. Je pense qu'il faut que les villes interviennent, agissent dans ce débat parce qu'elles sont partie prenante dans ce débat et que l'énergie est devenue pour elle, comme pour ses administrés, un enjeu crucial.

Donc, il faudrait quand même prendre votre part là-dedans, il y a des maires qui bougent ! Il y a de nombreux maires qui bougent, n'est-ce pas Monsieur Vogel ?!

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés coordonné par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne pour l'achat d'électricité.

AUTORISE le Maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande annexé à la présente délibération et tout acte ou mesure y afférent.

24 - OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES D'IMMEUBLE - SEPTIEME COMMISSION

Monsieur Vogel : On en est où ? C'est Baytir. On y va !

Monsieur Thiaw : Depuis 2020, la Ville octroie aux propriétaires et copropriétaires une subvention pour la rénovation des façades de leurs immeubles.

La subvention peut atteindre une somme de 6 000 €.

La Commission d'attribution du 5 août 2022 a étudié le dossier de Monsieur Samy Larivière, dont l'immeuble est 21 rue Bancel. Le dossier répondant parfaitement au cahier des charges, il a été décidé de lui octroyer une subvention de 6 000 €.

Donc, il vous est demandé aujourd'hui d'accorder 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 € et qui est majoré de 20 %, comme le prévoit le cahier des charges, à Monsieur Samy Larivière pour le ravalement de la façade de son immeuble situé 21 rue Bancel.

Monsieur Vogel : On peut passer au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est bon.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, et majorée de 20 %, soit 6 000 € à Monsieur Samy LARIVIERE pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 21 rue Bancel.

PRECISE que la présente subvention est accordée à Monsieur Samy LARIVIERE sous réserve du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que de la dépose et repose des câbles électriques en façade dans un état ne dévaluant pas les travaux de ravalement prévus.

PRECISE que les travaux de ravalement doivent être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente délibération aux bénéficiaires, conformément au Cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville de Melun.

PRECISE que les dépenses en résultant ont été inscrites au Budget 2022.

25 - OPERATION DE RENOVATION DE VITRINES COMMERCIALES - NEUVIEME COMMISSION

Monsieur Vogel : La n° 25, Baytir.

Monsieur Thiaw : La n° 25, c'est une subvention qui est octroyée aux commerçants qui souhaitent rénover leurs vitrines.

Donc, la subvention peut atteindre 3 000 €. La commission du 28 juillet a étudié les dossiers de :

- Catchoupiotte, 11 rue du Presbytère,
- Five Pizza, 18 rue Saint Aspais
- Les senteurs de Fanou, 12 rue du Miroir,
- Cheveau investissement, 5 rue Guy Baudoin.

Les dossiers étant parfaitement conformes au cahier des charges, il vous est proposé, Chers Collègues, d'accorder une subvention de :

- 20 % à Madame Agnès Chevry pour Catchoupiotte, soit un montant de 407,79 €,
- 30 % de l'investissement éligible, soit 3 000 €, à Monsieur Dimitri Flahaut pour Five Pizza, 18 rue Saint Aspais,
- 953,64 € à madame Stéphanie Aufaure, Senteurs de Fanou, situé 12 rue du Miroir,
- Et d'accorder 500,40 € à Madame Aurélia Cheveau dont le commerce se trouve 5 rue Guy Baudoin.

Monsieur Vogel : Parfait. Opposition ? Abstention ? Parfait. Merci Baytir.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes soit 407,79 € à Madame Agnès CHEVRY, pour le projet de rénovation de son éclairage, notamment des vitrines intérieures CATCHOUPIOTE situé 11 rue du Presbytère.

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 3 000,00 € à Monsieur Dimitri FLAHAUT, pour le projet de rénovation de sa vitrine FIVE PIZZA située 18 rue Saint Aspais.

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 953,64 € à Madame Stéphanie AUFAURE, pour le projet de rénovation de sa vitrine LES SENTEURS DE FANOU située 12 rue du Miroir.

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 500,40 € à Madame Aurélia CHAUVEAU, pour le projet de rénovation de sa vitrine CHAUVEAU INVESTISSEMENTS située 5 rue Guy Baudoin.

PRECISE que les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la présente délibération au bénéficiaire, conformément au cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville.

PRECISE que les dépenses en résultant ont été inscrites au Budget 2022.

26 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS "ONE VOICE" ET "LES CHATS LIBRES DE LA ROCHETTE" POUR L'INSTALLATION D'UN CHATIFI SUR LE TERRITOIRE DE MELUN

Monsieur Vogel : On passe à la délibération n° 26. Giovanni, installation d'un Chatifi.

Monsieur Recchia : Merci Monsieur le Maire. Avant de présenter la délibération, je voudrais juste me permettre de corriger une phrase qui a été dite tout à l'heure : quand on met Louis Pasteur et expérimentation animale dans la même phrase, c'est, à mon sens, un peu violent, sachant qu'avant tout, il était venu... Enfin, Hippolyte Rossignol lui avait mis à disposition sa

ferme à Pouilly le Fort pour, justement, soigner les moutons et non pas les tuer.
« L'expérimentation animale », quand on veut utiliser cette phrase qui peut plaire à un public, c'est avant tout quand on cherche à faire souffrir un animal pour exploiter et profiter de quelque chose. Donc, ça permet en même temps, d'arriver à ma délibération. Si jamais on en est là, c'est justement grâce à Hippolyte Rossignol qui, quand même, en 1861 avait organisé le premier congrès des vétérinaires de Seine-et-Marne. Et que c'est l'instigateur de toutes ces lois que nous pouvons aujourd'hui profiter sur la condition animale. Voilà.

Donc, cette délibération c'est pour autoriser le maire à signer une convention entre « One Voice », « Les chats libres de La Rochette » et la Ville afin de mettre en place un Chatipi à Melun.

Pourquoi un Chatipi ? Le maire a la responsabilité des chats errants dans la ville et donc, Melun a décidé de lancer une expérimentation sur le quartier Ferry afin d'y installer un Chatipi qui permettra aux associations de pouvoir au mieux gérer les chats errants dans la ville.

Donc, les chats auront un point central pour s'y retrouver et les associations pourront, au mieux, se charger pour les porter chez le vétérinaire pour la stérilisation et l'identification. Si jamais ça se passe bien, on pourra certainement, comme on l'a fait avec les pigeonniers, étendre Chatipi dans la ville. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Bravo !

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'installation d'un CHATIFI avec l'association « One Voice » et l'association « Les chats libres de la Rochette », annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec l'association « One Voice » et l'association « Les chats libres de la Rochette ».

PRECISE que la Ville souscrira une assurance responsabilité civile pour cette activité.

PRECISE que la Ville réalisera les travaux nécessaires à l'installation (dalle en béton) et le montage du chalet et du panneau d'information, dont elle déclare supporter seule l'intégralité des frais.

DIT que la somme correspondante sera imputée sur la nature 2152.

**27 - CESSION PAR LA SCCV LE JARDIN DES MOULINS DES PARCELLES CADASTREES SECTION AL N° 549 ET 552, D'UNE CONTENANCE DE 45 M², SISE RUE DES TROIS MOULINS A MELUN.
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Vogel : La n° 27 et n° 28, Guillaume.

Monsieur Dezert : Oui, merci Monsieur le Maire. La n° 27, il s'agit de la cession par la SCCV « Le jardin des Moulins » des parcelles cadastrées AL549 et 552, d'une contenance de 45 m². Donc, ça se situe rue des Trois Moulins, en fond de perspective. C'est donc une rue, la rue des Trois Moulins, qui sera refaite et ces parcelles seront intégrées à la refonte de la voirie. Voilà. Donc, l'objet de cette présente délibération est d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit acte de cession.

Monsieur Vogel : Donc, on vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de la SCCV LE JARDIN DES MOULINS, les parcelles cadastrées section AL n° 549 et n° 552 issues de la division des parcelles AL n° 210 et n° 211, d'une contenance de 45 m², au prix de 1 euro.

DECIDE de classer les parcelles dans le domaine public routier de la Commune.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 36 rue du Général de Gaulle, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la SCCV LE JARDIN DES MOULINS.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

**28 - CESSION A LA VILLE DE MELUN PAR LA SCCV MELUN ROUTE DE MONTEREAU DES PARCELLES CADASTREES SECTION AP N° 335 ET N° 337, D'UNE CONTENANCE DE 610 M², SISES CHEMIN DE BEL AIR
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE D'ACQUISITION
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Dezert : La n° 28. Là c'est l'inverse de l'euro symbolique, c'est une cession par la SCCV « Melun route de Montereau » des parcelles cadastrées 335 et 337, cette fois-ci d'une contenance beaucoup plus importante de 610 m², situées chemin de Bel Air. On parle en fait du terrain qui avait... l'entreprise Renault et où un logement collectif est en train de s'installer.

Cette cession est d'un montant de 44 629,70 €. Elle correspond aux travaux qui sont réalisés de voirie. C'est donc un délaissé du collectif qui sera remis dans l'espace public.

Donc la présente délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acquisition de ces 610 m² qui seront réalisés, finis et propre à l'usage du piéton, des voies cyclables et autres.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir, auprès la SCCV MELUN ROUTE DE MONTEREAU, ou toute autre filiale la représentant, les parcelles cadastrées section AP n° 335 et n° 337, d'une contenance d'environ 610 m², moyennant le montant de 44 629,70 € TTC euros TTC.

DECIDE d'affecter cette parcelle à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 36 rue du Général de Gaulle, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire, inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2022.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la société, SCCV MELUN ROUTE DE MONTEREAU, dont le siège social est à BOULOGNE BILLANCOURT (92100), 59 rue Yves Kermen.

29 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AP 192 SISE 5 RUE DE VAUX - SITE DECOURBE

Monsieur Vogel : Maintenant délibération n° 29, Guillaume.

Monsieur Dezert : Là c'est le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée AP 192. Ça se situe sur le site sportif de Decourbe afin d'installer une crèche qui sera une crèche de 36 berceaux qui, à l'initial, devait s'installer sur le projet Constance Pascal et qui s'installe donc du coup maintenant sur ce terrain sportif.

Donc, la présente délibération a pour objet de prononcer le déclassement du foncier de ce site pour pouvoir installer une crèche de 36 berceaux.

Monsieur Vogel : Oui ? Madame Monville.

Madame Monville : Alors, pour une fois que la décision de la DRIEE, qui devait nous être favorable, en réalité favorise COGEDIM et pas la Collectivité, c'est quand même très dommage.

Il se trouve que cette crèche aurait dû être installée dans l'ancien hôpital psychiatrique, là où se construit cet énorme projet immobilier. Cet énième projet immobilier dans la Ville. Comme la DRIEE (Direction Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) a jugé que le

terrain ne répondait pas aux exigences pour qu'on puisse y construire une crèche. Vous avez trouvé à COGEDIM un autre site pour faire la crèche. Bon, il y avait peut-être une autre solution, non ? Trouver un autre endroit dans le terrain dans l'ancien hôpital psychiatrique qui n'avait pas les mêmes défauts- vous allez me dire si la question est pertinente ou pas - qui n'avait pas les mêmes défauts que celui qui était proposé et, peut-être, pour COGEDIM de redimensionner son profit immobilier et l'envergure de ses constructions ?

Je ne sais pas s'il existait une autre solution ou pas mais ce que je sais par contre, c'est que là, vous allez prendre un espace derrière l'école Decourbe, qui est un très bel espace, qui a été progressivement abandonné et c'est très dommage. Il y avait un gymnase, une piste d'athlétisme – moi, j'ai couru sur cette piste d'athlétisme, je m'y suis entraînée – et qui va être construit pour partie, pas sur tout, c'est une partie seulement du terrain. Mais, encore une fois, on a un espace non artificiel qui va être artificialisé et construit dans la Ville.

Moi, j'avais entendu dire que vous vous engagiez à freiner les constructions dans la Ville et à limiter l'artificialisation des terres.

Je pense que c'est extrêmement dommage que l'on se passe d'un équipement sportif, qu'on aurait pu reprendre cet équipement sportif, l'améliorer, le remettre aux normes si besoin il y avait mais, en tout cas, ne pas sacrifier cet équipement sportif comme vous êtes en train de la faire alors même qu'il est juste à côté d'une école. Et finalement, vous nous mettez dans la situation invraisemblable où il faut choisir entre un équipement sportif et un espace non artificialisé et la construction d'une crèche.

Donc, nous, on va s'abstenir sur cette délibération parce que si vous aviez construit à cet endroit-là autre chose qu'une crèche, on aurait carrément voté contre. Mais là, c'est une crèche et il y a besoin de crèches dans la Ville. Vous nous mettez tout le temps en situation d'avoir à choisir entre deux choses où on ne devrait pas avoir à choisir. On ne devrait pas avoir à choisir entre détruire un espace qui est encore un espace végétalisé, qui est encore un espace qu'on pourrait réhabiliter en terrain sportif contre une crèche.

Monsieur Vogel : Guillaume.

Monsieur Dezert : Pour vous répondre sur la première question. Effectivement, la problématique ne se posait pas à l'endroit où était censée être la crèche mais se posait sur l'ensemble du site. Ce n'était pas focus sur cet endroit. Donc, il fallait effectivement trouver un site assez proche des futures habitations.

Ne pas oublier que ce site, le terrain où vous couriez, maintenant va devenir aussi un groupe scolaire ; donc, il y aura une crèche mais il y aura un groupe scolaire qui va prendre la globalité du site. Tout ça est un ensemble cohérent qui va répondre aux besoins de Melun. Voilà.

Monsieur Vogl : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, alors, une fois n'est pas coutume, je souscris totalement à ce que dit Bénédicte Monville.

Et je m'étonne beaucoup parce que la raison que vous invoquez pour dire qu'on ne peut pas mettre de crèche sur le site de Constance Pascal, c'est une décision de la DRIEE qui, je cite votre délibération, « lors de l'instruction du permis de construire, la DRIEE d'Ile-de-France a émis un avis défavorable sur l'implantation d'une crèche sur le site de Constance Pascal du fait du classement de celui-ci lors de son exploitation en installation classée au titre de la protection de l'environnement. Il n'y avait alors pas de compatibilité entre les sols et le nouvel usage d'une population dite « sensible ». Il a alors été préconisé par la DRIEE de trouver un site alternatif ».

Vous savez que les avis de la DRIEE sont publics, je suis allé les chercher et je l'ai trouvé cet avis. Il date du... je vais vous donner exactement la date... qui date du 17 août 2018. Donc, effectivement, pendant l'instruction du permis de construire. Il conclue, je vous passe tout l'article, « décide d'attribuer... la réalisation d'une étude d'impact n'est pas nécessaire pour le projet de construction de logements collectifs et individuels, de commerces et d'une crèche dans le quartier de l'hôpital Constance Pascal situé à Melun ». Voilà, il n'y a pas d'étude d'impact possible. Ça veut dire que tout est possible sur ce site et c'est la DRIEE qui le dit dans son avis. Jusqu'à preuve du contraire.

Comment avez-vous trouvé cette info comme quoi la DRIEE a émis un avis défavorable ?!

Alors, il découle de cette information que soit, tous les avis de la DRIEE ne sont pas publics et je ne vais pas trouver l'avis que vous avez mentionné ; soit, vous avez mis quelque chose de tout à fait mensonger, je ne sais pas comment vous avez trouvé votre truc. Et il se trouve que dans le permis de construire, effectivement, il y avait bien une crèche, on le voit dans le plan d'ALTAREA COGEDIM qu'il y avait bien une crèche qui était implantée là, avec moins de logements. Il se trouve que grâce à ça, maintenant ils font plus de logements et la crèche, ils arrivent à trouver un endroit ailleurs.

Donc, je trouve ça totalement étonnant et j'aimerais bien avoir des explications.

Monsieur Mebarek : Franchement, la question de la pollution de ce site elle a toujours été établie. Je pense qu'il faut qu'on reprenne tranquillement la lecture du dossier parce que lire une phrase, comme ça, au détour d'un Conseil Municipal en concluant que c'est un mensonge et que le terrain n'était pas pollué et qu'on aurait tout à fait pu construire la crèche, je pense que c'est trop facile.

La Préfecture, la DRIEE, l'hôpital... l'hôpital qui, rappelons-le, le terrain appartenait à l'hôpital ! L'ensemble des parties prenantes a été impliqué sur ce sujet et la conclusion a toujours été de dire que l'on ne peut pas construire de crèche sur ce site.

Alors, on va relire le dossier, on va récupérer les rapports de la DRIEE et on reviendra de manière complète. C'est faux de parler de mensonge.

Monsieur Vogel : Oui ! Monsieur Guion ;

Monsieur Guion : Je suis désolé, vous ne pouvez pas passer cette délibération en l'état !

Monsieur Vogel : Bien sûr que si ! Madame Monville ?

Madame Monville : Ce qui m'étonne dans l'avis de la DRIEE c'est qu'on pourrait faire que les enfants vivent dans des appartements construits sur de la terre polluée mais par contre il ne peut pas y avoir de crèche à cet endroit-là ? Ça, je dois dire que ça me laisse un peu pantois.

Monsieur Vogel : Oui, je crois que ça tient au fait que dans une crèche, il faut qu'il y ait des espaces extérieurs et qu'ils ne seraient dans ce cas-là pas protégés. Ce qui différencie les crèches des habitations. Je ne suis pas un spécialiste mais je crois que c'est ça. Voilà.

En tout cas, nous, on nous a toujours dit que l'avis était négatif. On va vérifier votre point mais on n'a jamais entendu parler d'autre chose. Ça ne nous arrange pas.

Je mets donc cette délibération au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 9 abstentions, le Conseil Municipal :

PRONONCE le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée AP 192 sise 5, Rue de Vaux, d'une superficie de 1 596 m², afin de l'incorporer dans le domaine privé communal.

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la Ville de Melun.

30 - IMMEUBLE SIS 15, RUE GAILLARDON. PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES LOYERS DES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN 2022 DE MONSIEUR ABDOU TADJ

Monsieur Vogel : Délibération n° 30, Guillaume. C'est la prise en charge des loyers.

Monsieur Dezert : Oui, merci Monsieur le Maire. Là, on parle du 15 Gaillardon avec la prise en charge financière des loyers des mois d'avril, mai et juin 2022 de Monsieur Abdou Tadj. Ça représente 1 480 €. Cette personne sera aidée par une structure de réinsertion pour trouver une structure d'accueil pour lui permettre de se loger. Voilà.
Là, l'objet de la délibération c'est de décider ou non de purger ces 1 480 € de loyer.

Monsieur Vogel : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Oui ?

Madame Monville : Juste, nous voulions nous assurer qu'il sera bien accompagné et aidé dans son relogement.

Monsieur Dezert : Oui, c'est une compétence CAMVS de l'habitat indigne et dégradé. Et effectivement, il y a bien une association de réinsertion qui travaille activement sur le dossier et qui va l'aider à son relogement.

Monsieur Mebarek : Madame Monville, pour vous rassurer, si l'abandon a été fait par la Ville, c'est précisément pour apurer son passif et faciliter le relogement. Parce qu'il avait l'offre d'un bailleur et il fallait purger le truc.

Monsieur Vogel : Donc, abstention ? Personne, c'est adopté. Merci Guillaume.
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de prendre en charge les loyers des mois d'avril mai et juin 2022, pour un montant de 1 380 €, devant solder les titres n° 1285, 1480, 1620, afin de faciliter le relogement de Monsieur ABDOU TADJ.

31 - ORGANISATION DES CONCOURS ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS PAR LE CENTRE DE GESTION 77

Monsieur Vogel : La délibération n° 31, c'est l'organisation des concours et examens par le Centre de Gestion. Donc, c'est une convention qu'on reconduit chaque année - que vous avez en annexe du dossier de conseil – pour déterminer les conditions de passage des examens organisés par le Centre de Gestion.
Oui ! Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Alors, tout d'abord, je ne comprends pas la délibération, à laquelle vous faites référence dans la convention, du 12 juillet 2022. Ça, c'est le premier point. Je vais continuer en attendant.

Alors, cette délibération, elle arrive assez tard, très tard. On est quand même en septembre, voire fin septembre, on va commencer le dernier trimestre de l'année 2022. Je rappellerais quand même que cette convention a été envoyée par le Centre de Gestion par un mail le 21 janvier dernier. Que la Ville a répondu le 16 mars en envoyant la Convention unique et non pas la Convention concours, comme cela avait été demandé et donc après ces échanges, la convention est arrivée bien après le début de l'année 2022.

J'en profite, du coup, pour remercier le Centre de Gestion qui n'a pas pénalisé les candidats puisque suite à un retard de la Ville, ils acceptent quand même de prendre les postes que Melun déclare pour les concours.

Je rappelle aussi quelque chose un petit peu « dérangeant », à mon sens. Il y a quand même eu 10 Conseils d'administration du Centre de Gestion depuis le 25 mars 2021 et aucun des élus nommés par ce Conseil municipal n'a été présent à ces 10 derniers Conseils d'administration. Je vous avais lors de la nomination, pardon, lors de l'élection de ces représentants de la Ville, fait part de ma candidature. Vous aviez refusé. Vous aviez nommé d'autres élus de la Majorité. Encore une fois, vous nommer des personnes et elles ne sont pas présentes. Les 10 derniers Conseils d'administration, quand même ! J'ai les dates si vous voulez.

Monsieur Vogel : J'en prends acte. On ne peut pas vous en dire plus sur la convention. On vous recontactera quand on saura. On ne l'a pas là.

Donc, je mets aux voix l'organisation des concours : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer la présente Convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2022.

32 - PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Dernière délibération, c'est la n° 32. C'est la création d'emplois permanents au Tableau des effectifs dont vous avez la liste annexée.

Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer :

- 1 emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour le remplacement d'un agent partant à la retraite au sein de l'équipe paie de la Direction des Ressources Humaines
- 1 emploi de Rédacteur principal de 1^{ère} classe pour pourvoir au remplacement d'un agent du Service des finances ayant muté dans une autre collectivité

- 1 emploi de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet pour le recrutement d'un(e) directeur (-trice) pédagogique
- 2 emplois d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet, l'un pour une quotité de travail de 7h30 hebdomadaires (animation d'un atelier percussions) et l'autre, pour une quotité de travail de 19h30 hebdomadaires (animation d'ateliers musicaux pour les enfants)
- 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet pour une quotité de travail de 2h30 hebdomadaires (cours d'orgue)
- 1 emploi d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe pour permettre le renouvellement de détachement ou l'intégration d'une ATSEM de l'école Pasteur
- 1 emploi d'Ingénieur général

INDIQUE que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2022, chapitre 012.

QUESTIONS ORALES

1/ A propos du contrôle des chiens de catégorie 1 et 2 – Question de Madame Cécile Prim et Monsieur Saint-Martin

Monsieur Vogel : On a deux questions orales. Donc, la première posée par Madame Prim et Monsieur Saint-Martin. Vous voulez peut-être la résumer succinctement ? Un des deux ? Allez-y. celle qui concerne les chiens.

Madame Prim : Oui, c'est la question des chiens qui, normalement, sont de la catégorie 1. Et donc de la dangerosité de ces chiens dans l'espace public, que l'on retrouve de plus en plus fréquemment dans l'espace public. Parfois nombreux en réunion, parfois seuls avec des maîtres qui ne gèrent pas très bien. Dont l'évènement malheureux qui s'est produit et qui aurait pu être beaucoup plus grave, j'en discutais à l'instant avec le policier. Voilà, qu'est-ce que le Maire, qu'est-ce que la Mairie peut faire ?

Monsieur Vogel : Alors, j'ai demandé une note à la Police Municipale pour qu'ils répondent à toutes vos questions. On vous la passera si vous voulez bien parce qu'elle a des questions très précises. Très vite je passe sur les réponses.

Le total des déclarations de chiens de catégorie 1 et 2 – il y a deux catégories de chiens dangereux : les pitbulls et les chiens de garde/défense – le total des chiens depuis 2010 s'élève à 76. Voilà, c'est ça l'importance du phénomène.

Les propriétaires de chiens appartenant à ces catégories doivent faire face à un certain nombre d'obligations et notamment l'obligation de tenir le chien en laisse et l'obligation du port de la muselière (tout ça c'est la réglementation), l'interdiction pour les chiens de catégorie 1 de prendre les transports publics, l'interdiction pour les mineurs de circuler avec des chiens de catégorie 1 et 2 et l'interdiction pour les personnes détentrices d'un casier judiciaire de détenir un chien de catégorie 1 ou 2.

Les propriétaires ont l'obligation de déclarer leur chien s'il fait partie de ces catégories.

Troisième question : quels sont les éléments en notre possession concernant le nombre de chiens de ces catégories à Melun – s'il y a des déclarations de chiens ?

C'est obligatoire. Par exemple en 2022, il y en a 3 ; 2021, 2 ; 2020, 2 ; 2019, 14. Et ça se répartit en catégorie 1 ou 2.

De quels moyens dispose-t-on pour contrôler ces chiens ?

Et bien, la verbalisation et des arrêtés de mise en demeure, quand on constate une infraction.

Les polices municipale et nationale travaillent-elles ensemble sur le sujet ?

Bien sûr. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dans l'affaire parce que très souvent ça franchit les frontières communales, ce problème. Par exemple dans le cas malheureux – et je remercie l'agent Molet qui a été mordu, pour son courage, vous avez vu, il y a eu des photos de la blessure, c'était très profond – la propriétaire du chien concerné était originaire de Dammarie-lès-Lys, elle n'était pas du tout melunaise. Nos agents sont particulièrement formés pour s'adapter au comportement des chiens puisque nous avons une brigade canine. Donc, ils sont spécialement formés pour ça.

Y a-t-il eu d'autres précédents aussi graves dans la ville ?

Non, il n'y a pas eu d'autre incident ; les incidents à Melun sont particulièrement rares et ça c'est exceptionnel.

Oui, on vous passera la note, il y a le détail de tout ce que la police a enregistré.

2/ A propos des rixes entre bandes de jeunes – Question de Madame Cécile Prim

Monsieur Vogel : Question 2, c'est une question posée par Madame Monville. Peut-être que vous voulez résumer la question. Madame Monville ?

Madame Monville : Je pensais que vous alliez la lire, comme maintenant vous les lisez.

Monsieur Vogel : Elle est longue.

Madame Monville : Non, elle n'est pas longue !

Monsieur Vogel : Bon, si vous voulez me la faire lire !

« Depuis plusieurs mois, voire des années, les bagarres entre jeunes de notre Ville et des villes alentours se multiplient. Des enfants parfois très jeunes et le plus souvent mineurs s'affrontent avec une violence extrême qui peut aller jusqu'au meurtre.

Un jeune homme a été tué à la gare de Melun au mois de janvier 2022. Ce mois-ci, un autre a été grièvement blessé à la gare du Mée-sur-Seine et a dû être héliporté.

Des parents retirent leurs enfants de l'école ou renoncent à les scolariser dans tel établissement parce qu'ils craignent que sa ville d'origine ne les désigne comme une cible.

La pratique d'activités périscolaires devient extrêmement compliquée tant il est risqué pour ces enfants de se déplacer dans notre agglomération. Des mamans, constituées en collectif, ont alerté le Président du Département dès 2021. Ce mois-ci, elles ont écrit au Préfet de Seine-et-Marne pour réclamer des mesures pour protéger leurs enfants.

Les maires des villes concernées de notre agglomération ne semblent pas avoir pris la mesure de la gravité de la situation et aucune politique de prévention digne de ce nom n'est mise en place.

Pouvez-vous nous dire ce que la ville de Melun fait précisément pour lutter contre ce phénomène et prévenir les drames qui régulièrement endeuillent ou meurtrissent notre communauté ? »

D'abord, je ne peux pas vous laisser dire que les maires de villes concernées dans notre agglomération ne semblent pas avoir pris la mesure de la gravité de la situation. Ça, je vous laisse l'entière responsabilité de vos propos et je suis en profond désaccord. On a fait beaucoup de choses, beaucoup plus que dans d'autres agglomérations.

C'est au niveau de l'agglomération qu'on agit puisque ce sont des rixes, justement, entre communes différentes.

L'an dernier, à la suite de deux faits divers sanglants qui s'étaient déroulés à proximité du territoire de Melun Val de Seine, j'ai convoqué tous les services concernés pour faire le point sur la situation.

Suite à cette réunion, en mars et en septembre 2022, deux séances du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) sous une forme un peu particulière puisqu'on a invité des représentants de Sénart (puisque c'est de là que venaient les faits), pour aborder directement la question et croiser nos informations. En effet, tout le problème, ils viennent d'ailleurs, nous on ne sait pas ce qu'il y a à faire. L'intérêt c'est déjà d'échanger les informations que nous avons.

Je vous rappelle que le CISPD est présidé par le Procureur, donc il est très efficace pour intervenir et par la Président de l'Agglomération. Il réunit à la fois les polices nationale et municipales, des bailleurs, des représentants l'éducation nationale, des transporteurs.

Des décisions concernant une meilleure transmission des informations et de coordination des acteurs de la sécurité a été actée.

De même, un GTO (Groupe Technique Opérationnel) dédié à la lutte contre les phénomènes de bandes a été créé l'an dernier au sein du CISPD et comprend, lui aussi, des acteurs divers afin d'aborder la lutte contre les rixes sous des angles multiples et complémentaires.

A la suite de l'événement tragique de la gare de Melun de janvier 2022 dont vous avez fait état, les polices municipales du Mée et de Melun ont mis en place une cellule pour échanger les informations urgentes et pertinentes afin de prévenir tout risque de représailles.

Dans la foulée, les maires de Melun – justement, contrairement à ce que vous dites -, Dammarie, Le Mée et Vaux-le-Pénil se sont réunis fin janvier, avec leurs Services jeunesse et les Centres sociaux afin de recueillir toutes les informations utiles relatives à ces jeunes qui font partie de ces bandes.

On a mis en place, un groupe de communication instantanée est piloté par la Préfecture de Seine-et-Marne. Donc, tous les renseignements relatifs à tous ces jeunes, toutes ces bandes sur nos territoires, sont immédiatement échangées pour intervenir le plus vite possible. Dès que nous voyons qu'une bande se constitue, nous pouvons intervenir et faire que ça n'aille pas plus loin. C'est ça tout l'art de la prévention.

Un avant-projet de sensibilisation par une action de communication est en cours de rédaction, qui sera donc diffusée par les deux agglomérations (celle de Sénart et la nôtre) et la préfecture, et sera déployé prochainement sur l'ensemble du territoire.

Une étude « recherche/action » va être lancée et financée par ces trois partenaires pour mettre en place des actions spécifiques pour lutter contre les phénomènes de bandes et de rixes. Enfin, la Députée, je travaille avec elle à rencontrer l'ensemble des associations de terrain qui effectuent des activités de médiateurs auprès des jeunes pour voir un peu quelles sont leurs demandes, pourquoi le phénomène apparaît C'est très difficile à comprendre. Il faut comprendre les causes pour agir et essayer d'éviter que ça ne se poursuive et que ça prenne de l'ampleur.

D'autres actions existent mais qui n'ont pas vocation à être publicisées, ce sont des actions de police et de renseignement.

Ensuite, les réunions du GTO vont se poursuivre pour calibrer au mieux les actions à mener, qu'elles soient surtout préventives et nous dispenser de faire du répressif.

Ce GTO est donc actif. De nombreuses rixes ont pu être évitées. Je ne peux pas entrer dans le détail mais on les a évités avant qu'elles ne se déroule grâce à cette coopération des forces de l'ordre et à l'échange d'informations et de renseignements qui sont données depuis les écoles jusqu'aux forces de police.

Tout ceci – et je sais que Marie-Liesse en a parlé tout à l'heure - c'est fait aussi grâce à l'action de nos caméras. Je sais que... on ne va pas revenir là-dessus mais les caméras permettent justement, grâce notamment aux caméras installées dans les réseaux de transport, de vérifier quand un rassemblement se produit, quand des jeunes se réunissent et nous pouvons intervenir avant même que l'infraction ne soit commise. Ce n'est peut-être pas utile les caméras, mais là, c'est le meilleur moyen d'intervenir et c'est le moyen le plus efficace pour faire en sorte que les rixes ne se produisent pas. C'est ça l'exercice.

En parallèle, les services de l'Éducation Nationale ont engagé à ma demande une enquête-diagnostic sur les violences en milieu scolaire parce que ça commence là, auprès des 182 établissements publics du second degré du département. Donc, si on ne fait rien, alors là, je ne sais pas ce qu'il faudrait faire pour faire quelque chose ! c'est énorme ce qu'on a entrepris et je pense que c'est un modèle pour toutes les agglomérations d'Ile-de-France de coopération entre les différents intervenants et entre des agglomérations différentes. Puisque la commune, je vous l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas la bonne surface, c'est trop petit ; l'agglomération dans les rencontres de jeunes, de rixes entre jeunes, c'est pas le bon niveau non plus. Il faut aller au-delà.

Pour terminer, un GTO Rixe – auquel a assisté Marie-Liesse - a eu lieu aujourd'hui même, toujours en commun avec Sénart, en présence des forces de l'ordre, des Services jeunesse des communes concernées, des représentants des collèges et des lycées, et un CISP spécifique sera réalisé en octobre.

Voilà ce que nous faisons !

Alors, vous n'allez pas me poser encore une question. Il y a une chose que je voudrais quand même vous dire : cessez de critiquer constamment ! Surtout que là, franchement, s'il y a une chose qu'il ne fallait pas critiquer, c'est cette action-là ! C'est une action modèle, c'est même remonté à la Préfecture de police. Et vous ne pouvez dire que les maires des communes concernées sont restés inactifs. C'est faux ! Complètement faux !

Madame Monville : Ce n'est pas parce que vous le dites que votre parole a une valeur performative et que parce que vous le dites, de fait, c'est comme ça.

Monsieur Vogel : Non, non, vous pouvez rester sur votre position.

Madame Monville : Ce n'est pas une question de position, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Si, c'est une question de position idéologique.

Madame Monville : Je ne peux pas vous laisser, à mon tour, vous laisser dire. Vous avez parlé de faits divers.

Monsieur Vogel : Je n'ai pas parlé de faits divers.

Madame Monville : Ce n'est pas un fait divers, c'est un fait social ! Fait un social qui est très largement documenté et étudié depuis des années. C'est un fait social qui se déroule dans notre agglomération, dans notre ville, qui concerne des enfants de notre ville. Parce qu'à la gare de Melun, ça concernait des enfants de notre ville ! Or, il a fallu qu'on en arrive là pour que finalement vous vous décidiez à agir !

Ces mères, elles ont prévenu le Conseil Départemental l'année dernière. Elles se sont constituer en collectif de mères avant même que vous ne réagissiez. L'article du Monde paru la semaine dernière...

Monsieur Vogel : Cette semaine.

Madame Monville : Cette semaine... qui interroge Monsieur Vernin, est scandaleux ! Ce que ces mères demandent, ce sont des animateurs, ce sont des éducateurs, c'est une présence policière qui protège leurs enfants au moment des sorties scolaires ou au moment des transports lorsque les enfants se déplacent ! Tout ça, il n'y a pas ! Et ça fait des années que ça dure.

Les mères ont écrit. Des plaintes qui sont restées sans suite ! Oui, des mères, des mamans, M-E-R-E-S, des mamans.

Monsieur Vogel : On avait compris maire.

Madame Monville : Des mamans ont écrit, elles se sont constituées en collectif. Il a fallu tout ça pour que finalement, peut-être, vous bougiez, vous commenciez à peine à bouger !

Vous venez de nous faire une litanie d'actions, c'est très bien, sauf que la prévention, vous en parlez mais il n'y a rien d'effectif : on ne sait pas combien d'éducateurs, on ne sait pas combien d'animateurs, on ne sait pas où ils interviendront, on ne sait pas comment ils interviendront.

Vous ne vous adressez jamais non plus à ces jeunes. Vous n'allez pas les voir, vous ne leur parlez pas, vous ne les connaissez pas et ça, c'est une erreur. Il faut aller les voir, il faut aller à la rencontre de cette population. Il faut leur parler, il faut travailler avec eux.

Une chose a fait, par exemple, Monsieur Vervin, il a organisé une chose : un match de foot entre deux villes – qui d'ailleurs ne s'est pas très bien terminé parce que ça ne suffit pas un match de foot !

Il y a un vrai travail, un gros travail à faire. Il y a beaucoup de sociologues qui bossent là-dessus. Vous avez plein de matériel à votre disposition. Vous n'avez rien fait jusqu'à présent !

Monsieur Vogel : Bon, vous savez ce que dit l'adage quand après une grande discussion il n'était pas d'accord avec quelqu'un ? Pour arrêter le débat parce que là, c'est n'importe quoi ce que vous dites, ça ne répond absolument pas à ce que je dis. Il a dit à la fin « bon, on en reste là. Vous êtes un chat, je suis un rat ». Voilà !

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h30.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 22 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.